



RAPPORT ANNUEL 2018

PLAN RAPPORT ANNUEL 2018

HOMMAGE À FEU RACHID BEN YEDDER, PÈRE SPIRITUEL DE LA FAMILLE AMEN BANK 6

1/ GOUVERNANCE D'AMEN BANK 8

2/ FAITS SAILLANTS 13

Conjoncture 14

Chiffres clés 15

Activité 17

3/ METIERS D'AMEN BANK 29

3-1 Activités bancaires 30

Monétique 30

Activité commerciale 30

Activité de l'international 30

Marché des capitaux 31

Activités dépositaire et titres 31

3-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale 32

Système d'information 32

Gestion des risques 33

Audit Interne 34

Gestion environnementale et sociale 34

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 34

Ressources humaines 35

4/STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE 36

Prévisions 37

Plan stratégique de développement 2018-2022 37

Projet de transformation 37

5/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES 38

Rapport général des commissaires aux comptes 39

Rapport spécial des commissaires aux comptes 43

Etats Financiers individuels 47

Notes aux Etats Financiers individuels 52

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers consolidés du groupe AMEN BANK 100

Etats Financiers consolidés 104

Notes aux États Financiers consolidés 109

6/ INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS DU GROUPE AMEN 139

7/RESOLUTIONS 143

8/INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 146

Répartition du capital 147

Répartition des droits de vote 148

Conditions d'accès à l'Assemblée Générale 148

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance 148

Autres informations 148

Réseaux d'agences 149



HOMMAGE

À FEU
RACHID BEN YEDDER,
PÈRE SPIRITUEL
DE LA FAMILLE
AMEN BANK



Le 23 janvier dernier, AMEN BANK a perdu feu Rachid Ben Yedder, un bâtisseur, un homme exceptionnel et un investisseur permanent.



GOUVERNANCE D'AMEN BANK

1/ GOUVERNANCE D'AMEN BANK

AMEN BANK a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste, basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, AMEN BANK a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions réglementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

Conseil de Surveillance

Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Composition

Rached Fourati	Président du Conseil de Surveillance
Selma Babbou	Vice Président et représentant permanent de la P.G.I : S.A société de participation, de gestion et d'investissement
Nébil Ben Yedder	Membre
Abdelkader Boudriga	Membre indépendant
Rachid Tmar	Membre indépendant
Ahmed Bouzguenda	Membre représentant les petits porteurs
Slaheddine Laadjimi	Membre
Hakim Ben Yedder	Représentant permanent de la COMAR: S.A compagnie Méditerranéenne d'assurance et de la réassurance
Mohamed Anouar Ben Ammar	Représentant permanent de PARENIN : S.A Parc Engins Industriel et Agricole
Mohamed El Naama	Représentant permanent du Ekuity Capital
Zakaria Belkhodja	Représentant permanent de la société LE PNEU

Le Conseil de Surveillance d'AMEN BANK comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. La présidence du Comité des Risques et du Comité d'Audit est assurée par des membres indépendants.

De même, AMEN BANK a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du Conseil de Surveillance et des différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique de contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code, une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Le Conseil s'est réuni cinq fois au cours de 2018 :

DATE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	30/03 2018	27/04 2018	11/05 2018	31/08 2018	01/11 2018	TAUX DE PRÉSENCE
Nombre de présents	8	11	11	9	7	80,70%

Directoire

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la banque, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi et/ou par les Statuts d'AMEN BANK.

Composition

Le Directoire se compose de quatre membres :

- **M. Ahmed El Karm**, Président du Directoire
- **M. Karim Ben Yedder**, Directeur Général, Membre du Directoire
- **M. Mehrez Riahi**, membre du Directoire
- **M. Néji Ghandri**, membre du Directoire

Il est assisté par un secrétariat général en la personne de Mr. Khaled Boukhris et par les comités suivants :

- Comité du Directoire
- Comité de Direction
- Comité Supérieur de Financement
- Comité Supérieur des Risques
- Comité de Recouvrement
- Comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits

L'organigramme d'AMEN BANK se présente comme suit :

- Directeur Central du Pôle d'Affaire et des Marchés **M. Hatem Zaara**
- Directeur Central de Financement **M. Zied Kassar**
- Directeur Central Juridique **M. Sami Gasmi**
- Directeur Central de l'Organisation et du Système d'Information **M. Slaheddine Beji**
- Directrice, Responsable du Contrôle de la Conformité **Mme Besma Babbou**
- Directrice de l'Audit **Mme Houda Machat**
- Directeur du Contrôle **M. Ilyes Jrad**
- Directeur Financier par intérim **M. Aymen Ben Halima**
- Directrice des Risques **Mme Latifa Dahmen**
- Directeur de Financement **M. Mehdi Ammar**
- Directeur des Opérations Courantes **M. Jalel Mankai**
- Directeur des Opérations de la Clientèle **M. Slim Jomaa**
- Directeur des Systèmes de Paiement **M. Taoufik Fourati**
- Directeur Marketing et Communication **M. Khaled Mokaddem**
- Directeur des Garanties **M. Moncef Tahri**
- Directrice de la Gestion Juridique **Mme Sana Choukaier**
- Directeur de Maîtrise d'Ouvrage et de l'Organisation **M. Lotfi Ben Jannet**
- Directeur de la Qualité **M. Mohamed Safraoui**
- Directeur des Projets Informatiques **M. Mounir Chtioui**
- Directeur de l'Exploitation Informatique **M. Belhassen Dridi**
- Directeur des Ressources Humaines **M. Anis Braham**
- Directeur Administratif **M. Naoufel Darnaoui**
- Directeur du Recouvrement Dynamique **M. Radhouane Gouja**
- Directeur du Recouvrement Contentieux **M. Moncef Ben Mansour**
- Directeur Central de la Zone Tunis I **M. Youssef Ben Ghorbel**
- Directeur Central de la Zone Tunis II **M. Atef Khemiri**
- Directeur de la Zone Tunis III **M. Sami Hariga**
- Directeur de la Zone Tunis IV **M. Naoufel Hajji**
- Directeur de la Zone Tunis V **M. Jamel Maaloul**
- Directeur de la Zone Tunis VI **M. Zouheir Ben Abdallah**
- Directeur de la Zone Tunis VII **M. Youssef Baatour**
- Directeur de la Zone Nord **M. Naoufel Babbou**
- Directeur de la Zone Cap Bon **M. Imed Mahmoud**
- Directeur de la Zone Sousse **M. Radhi Ben Ali**
- Directeur de la Zone Sahel **M. Taoufik Belaanes**
- Directeur de la Zone Centre **M. Mohamed Karoui**
- Directeur de la Zone Sfax **M. Mohamed Mehdi**
- Directeur de la Zone Sud **M. Nizar Boufi**

Comités spécialisés

COMITÉ PERMANENT D'AUDIT

Composition

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance, désignés pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le comité est composé des membres suivants :

- **M. Rachid Tmar** : Président du Comité d'Audit et membre indépendant du Conseil de Surveillance
- **Mme Selma Babbou** : Membre représentant la PGI
- **M. Zakaria Belkhodja** : Membre représentant la société Le Pneu
- **M. Lotfi Ben Hadj Kacem** : Conseiller

Le Comité peut inviter à ses réunions, tout membre du Directoire, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale dont la présence est jugée utile.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Directeur de l'Audit, qui est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité,
- Gérer les relations avec les structures d'AMEN BANK concernées par l'ordre du jour,
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité,
- Elaborer les procès-verbaux des réunions du Comité.

Mission

Le Comité d'Audit est chargé de :

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre,
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie,
- Donner son avis au Conseil de Surveillance sur le rapport annuel et les états financiers,
- Suivre l'activité des organes chargés des fonctions de contrôle et donner son avis au Conseil de Surveillance sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération,
- Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que leurs résultats.

Activité en 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Comité a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et a apprécié l'évolution périodique des créances classées et des ratios réglementaires trimestriels ainsi que les engagements des groupes et autres bénéficiaires d'un encours égal ou supérieur à 5 millions de dinars.

Par ailleurs, le Comité a examiné le rapport d'activité du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2017 et a validé le rapport d'activité de la Direction de l'Audit pour l'exercice 2017 ainsi que l'état d'avancement de réalisation du plan d'audit.

Le Comité a également mis l'accent sur l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Co-commissaires aux Comptes dans la lettre de Direction de l'exercice 2017 et a apprécié les efforts déployés par les Directions de la Banque pour la régularisation des constats relevés.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Le comité des risques est présidé par **Monsieur Abdelkader Boudriga**, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants:

- **M. Hakim Ben Yedder**, membre permanent, représentant de la COMAR,
- **M. Mohamed Anouar Ben Ammar**, membre permanent, représentant de PARENIN,
- **Mme Safia Hachicha**, membre Conseillère.

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour de la stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- L'approbation des systèmes de mesures et de surveillance des risques,
- Le contrôle du respect de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- L'analyse de l'exposition d'AMEN BANK à tous les risques, y compris ceux du crédit, de marché, de liquidité et l'opérationnel ainsi que la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres, par rapport au profil des risques d'AMEN BANK,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques des organes concernés,
- L'approbation des Plans de Continuité d'Activité,
- La proposition du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération,
- La vérification de l'application des normes réglementaires régissant la division et la couverture des risques et le suivi de l'évolution des engagements.

Le Comité des Risques présente régulièrement au Conseil de Surveillance, les procès-verbaux de ses réunions et un rapport détaillé sur son activité.

Activité en 2018

En 2018, le Comité a mené ses travaux autour des axes de développement suivants :

- L'élargissement des fonctionnalités du système de notation interne (SNI) par le développement des modèles spécifiques pour la gestion du Risque de Crédit de certains financements spécifiques, en particulier la promotion immobilière.
- L'intégration du suivi de la Lutte Anti-Blanchiment et de Financement du Terrorisme dans le dispositif de gestion du Risque Opérationnel.

Le Comité a analysé, différents événements réglementaires survenus sur la place dont en particulier :

- Le nouveau seuil relatif aux risques encourus sur les personnes ayant des liens avec la banque. Le ratio qui concerne des parties liées, est en effet revenu de 75% à fin 2017 à 25% à fin 2018.

- Les dispositions relatives aux normes d'adéquation des fonds propres et l'impact de la prise en compte du risque de marché dans l'estimation du niveau des fonds propres.

Le Comité des Risques a suivi de près les comptes rendus de la réunion tenue avec la BCT au sujet de l'évaluation et de la validation du Système de Notation Interne AMEN BANK.

Le Comité s'est assuré de la robustesse et de la validité des modèles exploités, le Comité a suivi de près les travaux réalisés de Back-testing, de cross-validation et de prédiction sur les nouvelles données afin de mettre en relief le pouvoir prédictif des modèles développés.

Le Comité a renouvelé ses recommandations pour l'intégration du SNI dans les processus d'évaluation, de décision ou encore de prévision en cherchant les utilisations pratiques de ces modèles dans le travail au quotidien d'AMEN BANK comme le schéma délégataire, les décisions de financement et la tarification des opérations et des transactions tout en anticipant son exploitation dans la détermination des exigences en fonds propres qui reste la raison d'être de sa mise en place.

Par ailleurs, le Comité des Risques a continué à exploiter les différents tableaux de Bord développés pour le pilotage et la gestion des Risques de Crédit, de marché & ALM et Opérationnel.

Le Comité considérant les avancées réalisées par AMEN BANK dans le domaine de la gestion des risques relance le défi pour permettre à AMEN BANK de franchir un nouveau palier dans la gestion des risques conformément aux standards internationaux et aux bonnes pratiques baloises. Le Comité s'appuiera sur la nouvelle organisation du pôle risque annoncé dans le cadre de la mission menée par le cabinet Oliver Wyman de réorganisation d'AMEN BANK. Il élaborera sa vision risque pour AMEN BANK qu'il déclinera en matière d'organisation, d'objectifs et de plans d'actions.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- **M. Rached Fourati**, Président du Conseil de surveillance
- **M. Nébil Ben Yedder**, Membre du Conseil de Surveillance
- **Mme Selma Babbou**, Membre du Conseil de Surveillance

Mission

Le Comité de nomination et de rémunération assiste le Conseil de Surveillance notamment dans la conception et le suivi des politiques :

- de nomination et de rémunération,
- de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement,
- et de gestion des situations de conflits d'intérêts.

DIRECTION DU CONTROLE DE LA CONFORMITE

Mission

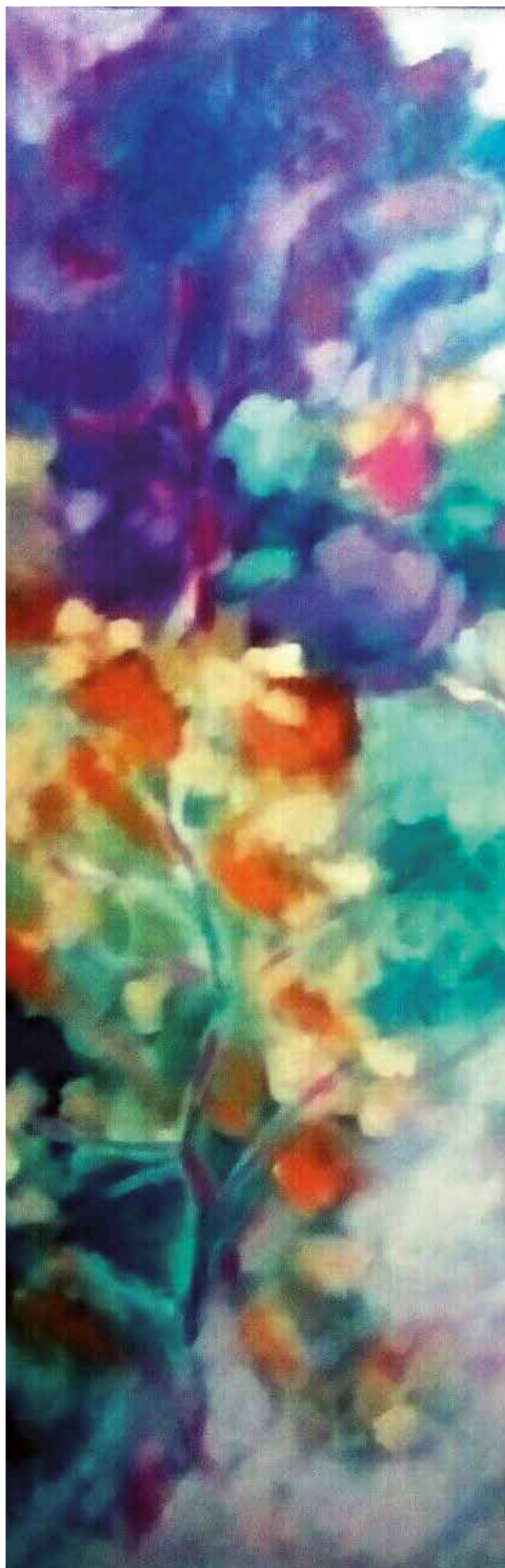
Elle a pour mission essentielle de traquer le risque de non-conformité partout où il peut s'immiscer. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Formaliser les procédures et les modalités du contrôle de risque de non-conformité,
- Vérifier et déterminer les risques de non-conformité aux lois, règlements et règles de bon fonctionnement de la profession, évaluer leurs conséquences sur l'activité et mettre en œuvre les moyens pour y remédier,
- Donner son avis sur la conformité des nouveaux produits et adresser des rapports à ce sujet, au Conseil de Surveillance,
- Préparer des actions à même de permettre de maîtriser le risque de non-conformité,
- Mener des actions de formation pour le personnel de la Banque notamment celui chargé du contrôle de la conformité.

Activité en 2018

L'activité de la Direction du contrôle de la conformité a porté surtout, sur les points suivants :

- Mise à jour du socle réglementaire LAB/FT après la parution de la circulaire BCT 2018/09,
- Revue de toutes les circulaires internes relatives à la LAB/FT,
- Vérification des circulaires relatives aux opérations spécifiques,
- Suivi de la campagne de mise à jour des fiches Know Your Customer,
- Finalisation et transmission à la BCT de la 1ère version du rapport de l'approche par les risques dans la LAB/FT,
- Suivi du respect des délais au niveau des reporting à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier,
- Analyse des opérations douteuses détectées,
- Envoi des déclarations de soupçons à la Commission Tunisienne des Analyses Financières.





FAITS SAILLANTS

2/ FAITS SAILLANTS

Conjoncture

Conjoncture économique

L'activité économique a continué à progresser mais à un rythme timide, au cours de l'année 2018.

En effet, la croissance économique s'est élevée à 2,6% contre 1,9% en 2017, tirée essentiellement par une bonne saison agricole et la reprise du secteur touristique. En revanche, le secteur industriel, à l'exception de la branche des industries agricoles et alimentaires, a connu une faible croissance, imputable notamment à la baisse de la production des mines, des phosphates et dérivés et du raffinage du pétrole.

Concernant le secteur de l'arboriculture, les exportations d'huile d'olive ont atteint 170 mille tonnes pour une valeur 1.800 millions de dinars, contre 215 mille tonnes et 2.146 millions de dinars au cours de la campagne précédente. Ce repli, par rapport à la campagne 2017, est dû principalement à la baisse, de plus de moitié, de la production d'huile d'olive, soit 140 mille tonnes, contre 325 mille tonnes.

S'agissant de la récolte des agrumes, la production a été de 440 mille tonnes, contre 346 mille tonnes la saison écoulée. En revanche, la production des dattes a connu un repli de 6,0% pour s'établir à 289 mille tonnes, dont 230 mille tonnes de la variété «Deglet Noir».

Pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture, la production a accusé un fléchissement de 3,0%, pour revenir à 99 mille tonnes, en relation avec les coûts élevés de la production et les mauvaises conditions climatiques.

La balance alimentaire s'est soldée par un déficit de 501 millions de dinars, contre un déficit de 1.354,6 millions, une année auparavant, soit une amélioration de 63% qui est expliquée principalement par une hausse plus importante des exportations (48,1% contre 20,6%), que celle des importations (15,7% contre 22,1%). Ainsi, le taux de couverture s'est amélioré pour atteindre 90,7%, contre 70,9% en 2017.

L'indice général de la production industrielle a poursuivi sa baisse (-0,5% contre -1% un an plus tôt), en relation avec la régression de la production des industries non manufacturières (-4,3 % contre -5,3%) compensée par une légère hausse de la production des industries manufacturières (0,9% contre 0,7%).

Du côté des échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, notons que les exportations des industries mécaniques et électriques ont enregistré une décélération (14,1% contre 20,4% en 2017), alors que les exportations de textile, habillement, cuirs et chaussures ont connu une consolidation (18,6% contre 16,3%).

Les exportations du secteur énergétique, ont connu une décélération de leur progression (13,7%, contre 24,6% en 2017), tandis que les importations ont gardé le même rythme d'évolution, soit 39,9%. Ainsi, le déficit énergétique a augmenté de 53,2%, pour s'établir à 6.179,4 millions de dinars.

D'une manière globale, la balance commerciale a poursuivi sa détérioration, dégageant un déficit qui s'est creusé de 3.457 millions de dinars ou 22,2% pour se situer à 19,1 milliards de dinars. Cet élargissement a entraîné un léger repli du taux de couverture pour revenir à 68,3%.

Par ailleurs, le raffermissement de l'activité touristique s'est poursuivi, avec une évolution soutenue des principaux indicateurs. Ainsi, les entrées de touristes étrangers ont progressé de 28%, contre 23,6% 2017.

Les nuitées touristiques globales se sont de même, inscrites en hausse de 22,8%, contre 23,3% un an plus tôt. C'est également le cas des

recettes touristiques en devises qui ont enregistré une progression de 44,6%, contre 19,3% une année auparavant.

Suite à ces évolutions, la balance générale des paiements a dégagé un excédent de 1.653 millions de dinars contre un déficit de 2 millions de dinars une année auparavant.

Le niveau des avoirs nets en devises a atteint 13.974 millions de dinars, soit l'équivalent à 84 jours d'importation, contre 12.885 millions de dinars et 93 jours respectivement, en 2017.

Dans un contexte d'activité économique modérée, le taux de chômage a connu une légère baisse, passant de 15,5% en 2017 à 15,4% en 2018.

Quant à l'inflation moyenne, elle s'est établie à 7,5% contre 5,3% l'année précédente.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse sensible des prix des produits alimentaires (7,5% contre 5,6% en 2017), des tarifs du transport (11,2% contre 5,9%), des hôtels et restaurants (9,2% contre 6,2%) et des articles d'habillement et chaussures (7,3% contre 7,9%).

Conjoncture monétaire et financière

Après l'accélération enregistrée en 2017, le rythme de progression de la masse monétaire M3 s'est décéléré en augmentant uniquement de 5,6% contre 11,4% une année auparavant. Ce ralentissement, provient des créances nettes sur l'Etat (1,7% contre 16,4%), ainsi que des concours à l'économie (8,4% contre 12,7%).

De même, les créances nettes sur l'extérieur ont poursuivi leur baisse (-1.339 millions de dinars contre -1.436 millions de dinars).

S'agissant des concours à l'économie, ils ont enregistré, au cours de l'année 2018, une décélération de leur rythme de progression (8,4% ou 6.889 millions de dinars contre 12,7% ou 9.175 millions de dinars) portant la marque, principalement, du portefeuille-escompte (+4.085 millions de dinars), des créances immobilisées (+1.267 millions de dinars) et des comptes courants débiteurs (+844 millions de dinars).

Les créances nettes sur l'Etat n'ont que modérément augmenté (334 millions de dinars contre 2.812 millions de dinars en 2017), sous l'effet conjugué de l'accroissement de l'encours des bons du Trésor, achetés d'une manière ferme par la BCT dans le cadre de l'Open Market (678 millions de dinars contre 177 millions de dinars), de la baisse de ces titres en portefeuille des banques (-257 millions de dinars, contre +769 millions de dinars) et de l'effet restrictif exercé par la hausse du compte courant du Trésor (202 millions de dinars, contre 257 millions de dinars).

En ce qui concerne le taux moyen mensuel du marché monétaire TMM, il a augmenté tout au long de l'année, pour se situer, à la fin de l'année à 7,25%.

Durant l'année 2018, le besoin moyen des banques en liquidité a poursuivi sa hausse, à un rythme soutenu pour atteindre 16,1 milliards de dinars en moyenne, contre 10,9 milliard de dinars à fin 2017.

En ce qui concerne l'épargne collective, le nombre des organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité est passé à 124 unités à fin 2018 et ce, suite notamment au démarrage des souscriptions publiques dans le « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II » de type mixte constitué par « Tunisie valeurs » et « AMEN BANK ».

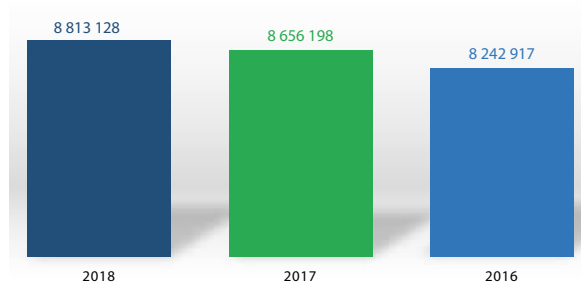
Le rendement des OPCVM, s'est établi à 5,2% (4,8% pour les unités obligataires et 7,4% pour les unités mixtes et actions) contre 4,3% en 2017.

La performance réalisée par le TUNINDEX depuis le début de l'année a atteint 15,8%, contre un rendement annuel de 14,4% au titre de l'année 2017.

Par rapport à sa valeur à fin décembre 2017, le taux de change du dinar sur le marché interbancaire s'est inscrit en baisse de 17% vis-à-vis du dollar américain, de 14% vis-à-vis de l'euro, de 20,1% à l'égard du yen japonais et de 16,5% par rapport au dirham marocain.

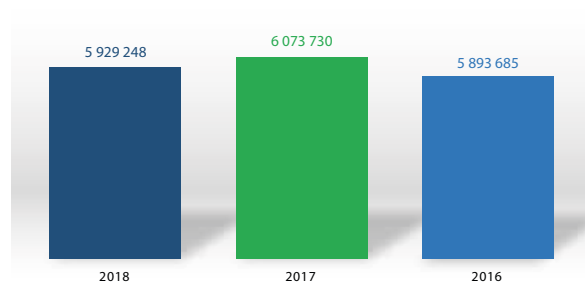
Chiffres clés

Total Bilan (en milliers de dinars)



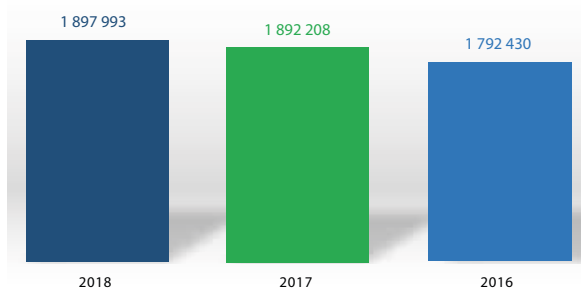
Évolution 2018/2017 de 1,81%

Créances sur la clientèle (en milliers de dinars)



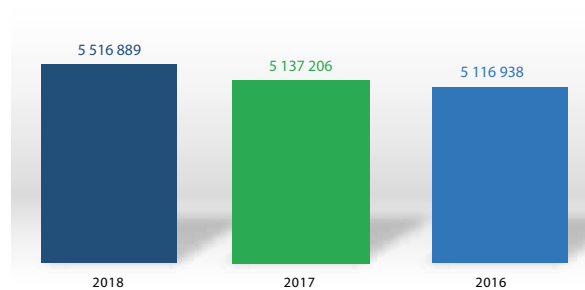
Évolution 2018/2017 de -2,38%

Portefeuille-titres (en milliers de dinars)



Évolution 2018/2017 de 0,31%

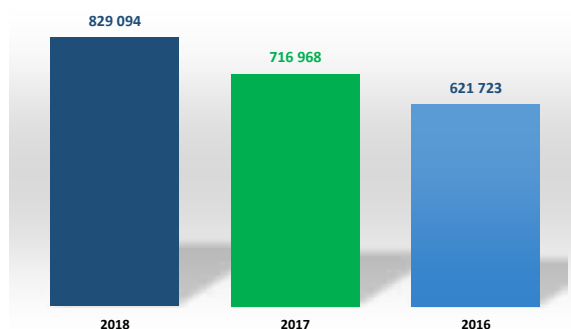
Dépôts et avoirs de la clientèle (en milliers de dinars)



Évolution 2018/2017 de 7,39%

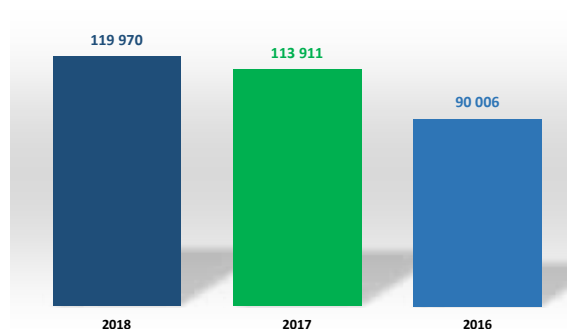
(EN MILLIERS DE DINARS)	2018	2017	2016	VARIATION	%
Capitaux propres après affectation du bénéfice	869 532	785 856	705 049	83 676	10,65
Fonds propres nets	1 105 802	1 085 662	963 067	20 140	1,86
Ratio de capital (en %)	14,6	14,2	12,9	0,4	2,82
TIER I	10,4	9,1	8,3	1,3	14,13
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (en %)	126,8	109,3	103,2	17,5	15,97
Total des provisions et agios réservés sur créances	870 112	787 082	833 704	83 030	10,55
Taux des créances classées (en %)	15,06	15,09	15,40	(0,03)	(0,20)
Taux de couverture des créances classées (en %)	59,12	57,11	64,11	2,01	3,52
Taux de couverture des engagements (en %)	10,25	10,05	11,22	0,20	1,99

Chiffres d'affaires (en milliers de dinars)



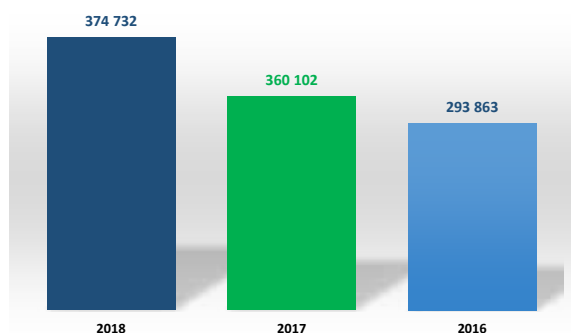
Évolution 2018/2017 de 15,64%

Résultat Net (en milliers de dinars)



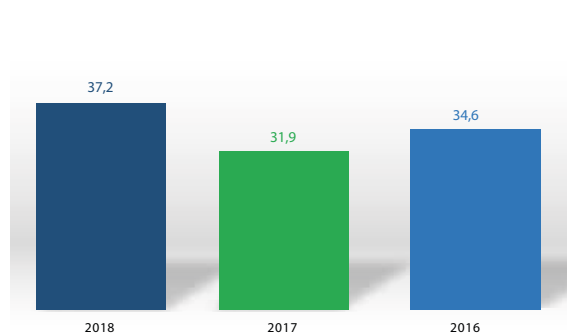
Évolution 2018/2017 de 5,32%

Produit net bancaire (en milliers de dinars)



Évolution 2018/2017 de 4,06%

Coefficient d'exploitation hors amortissement en (%)



Évolution 2018/2017 de 16,48%

(EN MILLIERS DE DINARS)	2018	2017	2016
Coefficient d'exploitation	39,2	33,8	37,0
Coefficient d'exploitation hors amortissement	37,2	31,9	34,6
Rendement moyens des actifs	1,4	1,3	1,1
Rendements moyens des fonds propres	16,1	16,2	14,0

Activité

A fin décembre 2018, le total du bilan s'est établi à 8 813,1 millions de dinars, contre 8 656,2 millions de dinars à fin décembre 2017, soit une progression de 156,9 millions de dinars, ou de 1,81%.

En général, l'activité d'AMEN BANK a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une diminution des emplois de 135,1 millions de dinars, ou 1,66%,
- Une hausse des ressources de 286,6 millions de dinars, ou 4,62%,
- Un besoin de refinancement net auprès du système monétaire de 721,5 millions de dinars, en diminution de 471,1 millions de dinars par rapport à fin décembre 2017.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par AMEN BANK a atteint 6 495,7 millions de dinars, soit une progression de 286,6 millions de dinars, ou 4,62%, détaillée comme suit :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 516,9	5 137,2	5 116,9	379,7	7,39
Emprunts et ressources spéciales	876,3	968,1	914,4	(91,8)	(9,48)
Total Ressources Bilan	6 393,2	6 105,3	6 031,3	287,9	4,72
Billets de Trésorerie	102,5	103,8	103,0	(1,3)	(1,25)
Total	6 495,7	6 209,1	6 134,3	286,6	4,62

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV souscrites via le réseau, a enregistré une baisse de 78,0 millions de dinars passant de 360,7 millions de dinars à fin décembre 2017, à 282,7 millions de dinars à fin décembre 2018.

1-Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution des dépôts et avoirs de la clientèle a été impactée par les effets conjugués de la conjoncture économique, du resserrement de la liquidité et la mise en place d'une stratégie dynamique de collecte de dépôts.

Par forme, les dépôts s'établissent comme suit :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Dépôts à vue	1 618,9	1 605,2	1 386,4	13,7	0,85
Dépôts d'épargne	1 469,2	1 419,5	1 284,6	49,7	3,5
Dépôts à terme	2 284,3	2 009,5	2 334,1	215,5	10,72
Autres dépôts de la clientèle	144,5	103,0	111,8	100,8	97,86
Total	5 516,9	5 137,2	5 116,9	379,7	7,39

Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

(En MDT)

	31/12/2018	(%)	31/12/2017	(%)	31/12/2016	(%)
Les institutionnels	572,8	10,38	500,3	9,74	760,1	14,85
Autres	4 944,1	89,62	4 636,9	90,26	4 356,8	85,15
Sociétés Privées	1 235,9	22,40	1 358,1	26,44	1 331,4	26,02
Particuliers et Divers	3 008,9	54,5	2 706,0	52,67	2 476,5	48,40
Non-Résidents	699,3	12,67	572,8	11,15	548,9	10,73
TOTAL	5 516,9	100,00	5 137,2	100,00	5 116,9	100,00

La quote-part des dépôts collectés auprès des institutionnels a atteint 10,4%, enregistrant ainsi une augmentation de 0,7% par rapport à fin décembre 2017.

Comparés à 2017, les placements à terme ont augmenté 215,5 millions de dinars, suite à la hausse des placements en dinars de 180,9 millions de dinars et des placements en devises de 34,6 millions de dinars.

Par ailleurs, l'augmentation des dépôts à vue de 13,7 millions de dinars est imputable à l'augmentation des dépôts à vue en devises pour 70,3 millions de dinars partiellement compensée par la baisse des dépôts des autres comptes réglementés pour 2,6 millions de dinars et la diminution des dépôts à vue en dinars et en dinars convertibles pour 54,0 millions de dinars.

Quant aux dépôts d'épargne, ils ont enregistré, une hausse de 49,7 millions de dinars résultant de la progression des dépôts d'épargne en dinars pour 24,0 millions de dinars et des dépôts d'épargne en devises pour 25,7 millions de dinars.

2-Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts et les ressources spéciales, ont baissé de 91,8 millions de dinars ou 9,48%. Ils passent ainsi de 968,1 millions de dinars à fin décembre 2017, à 876,3 millions de dinars à fin décembre 2018.

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Ressources spéciales	593,5	637,8	622,3	(44,3)	(6,95)
Lignes extérieures	585,7	630,5	615,8	(44,8)	(7,11)
Fonds budgétaires	7,8	7,3	6,5	0,5	6,85
Emprunts obligataires	282,8	330,3	292,1	(47,5)	14,38)
Emprunts	274,2	322,1	285,4	(47,9)	(14,87)
Dettes rattachées	8,6	8,2	6,7	0,4	4,88
Total	876,3	968,1	914,4	(91,8)	(9,48)

Leur variation s'explique principalement par :

- L'amortissement des emprunts AMEN BANK pour 49,7 millions de dinars atténué par l'effet du nouvel emprunt sous seing privé, contracté auprès de la poste pour 2,0 millions de dinars,
- La diminution de l'encours des ressources spéciales de 44,3 millions de dinars suite aux remboursements des annuités venant à échéance de 95,3 millions de dinars, compensés par les nouveaux tirages sur les lignes extérieures de 51,0 millions de dinars.

3-Les Billets de Trésorerie :

A fin décembre 2018, l'encours des Billets de Trésorerie non avalisés s'est élevé à 102,5 millions de dinars contre, 103,8 millions de dinars à fin décembre 2017, soit une diminution de 1,3 millions de dinars.

Capitaux Propres et Provisions

1-Les Capitaux Propres

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Capital social	132,4	132,4	127,3	-	-
Réserves	652,6	572,2	516,6	80,4	14,05
Autres capitaux propres	0,4	0,4	0,4	-	-
Résultat	119,9	113,9	90,0	6	5,27
Total	905,2	818,9	734,3	86,4	10,55

A fin décembre 2018, les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 905,2 millions de dinars enregistrant ainsi une augmentation de 86,4 millions de dinars ou 10,55%.

Cette augmentation provient principalement du résultat arrêté au 31 décembre 2018 pour 119,9 millions de dinars, partiellement compensé par la distribution des dividendes sur le résultat de 2017 pour 33,1 millions de dinars.

2-Les Provisions :

L'encours des provisions après cession et radiation s'est situé à 734,6 millions de dinars à fin décembre 2018, en augmentation de 57,4 millions de dinars par rapport à son niveau en 2017.

Cette augmentation est inhérente à :

- Une dotation aux provisions sur créances classées pour 84,4 millions de dinars et partiellement compensée par une reprise de provision sur créances cédées et radiées pour 35,2 millions de dinars, soit un impact net sur l'exercice 2018, de 49,2 millions de dinars,

- Une dotation nette aux provisions collectives pour 8,2 millions de dinars, dont 5,1 millions de dinars sur la relation « Carthage Cement » et ce, conformément à la demande de la BCT,
- Une dotation nette de 3,0 millions de dinars sur les titres,
- Et une reprise nette de 3,0 millions de dinars sur l'encours des provisions pour risques, charges et autres éléments d'actifs.

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Provisions sur créances	642,8	585,4	593,3	57,4	9,81
Provisions sur créances par décaissements	641,4	584,2	530,5	57,2	9,79
Provisions affectées aux créances classés	395,7	373,0	410,8	22,7	6,09
Provisions additionnelles	171,0	144,7	118,0	26,3	18,18
Provisions collectives	69,6	66,5	62,8	3,1	4,66
Provisions collectives sur Carthage Cement	5,1	-	-	5,1	100
Provisions sur engagements par signature	1,4	1,2	1,7	0,2	16,67
Provisions affectées aux titres	43,7	40,7	29,6	3	7,37
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	48,1	51,1	47,3	(3)	(5,9)
Total	734,6	677,2	670,2	57,4	8,48

3-Les Agios Réservés :

Le total des agios réservés est passé de 201,6 millions de dinars en 2017 à 227,4 millions de dinars en 2018.

La dotation nette de l'exercice s'est élevée à 48,0 millions de dinars. Avec une reprise de 22,2 millions de dinars d'agios réservés sur les créances cédées et radiées, la variation des agios réservés revient à 25,8 millions de dinars.

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Agios réservés sur créances classées	187,8	156,4	203,2	31,4	20,1
Agios réservés sur créances non classées	0,4	2,7	1,0	(2,3)	(85,2)
Agios réservés affectés aux engagements rééchelonnés	0,4	1,7	1,7	(1,3)	-
Agios réservés sur secteur touristique	38,8	40,8	34,5	(2)	(4,9)
Total	227,4	201,6	240,4	25,8	12,8

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une diminution de 135,1 millions de dinars ou de 1,66%, passant de 8 129,1 millions de dinars à fin décembre 2017 à 7 994,0 millions de dinars à fin décembre 2018.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une diminution de 144,5 millions de dinars des créances sur la clientèle,
- Une augmentation de 5,8 millions de dinars du portefeuille titres,
- Et une progression de 3,6 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Créances sur la Clientèle	5 929,2	6 073,7	5 893,7	(144,5)	(2,38)
Portefeuille Titres	1 898,0	1 892,2	1 792,4	5,8	0,31
Valeurs Immobilisées	166,8	163,2	120,9	3,6	2,21
Total	7 994,0	8 129,1	7 807,0	(135,1)	(1,66)

1-Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont passés de 6 073,7 millions de dinars à fin décembre 2017 à 5 929,2 millions de dinars à fin décembre 2018, enregistrant ainsi une diminution de 144,5 millions de dinars ou de 2,38%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	993,4	887,2	948,2	106,2	11,97
Autres concours à la clientèle sur Ressources Ordinaires	4 349,1	4 564,8	4 329,4	(215,7)	(4,73)
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	586,7	621,7	616,1	(35)	(5,63)
Total	5 929,2	6 073,7	5 893,7	(144,5)	(2,38)

Par ailleurs, les engagements par signature inscrits en hors bilan se présentent comme suit :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Cautions, Avals et autres garanties données	442,6	299,7	372,1	142,9	47,68
Crédits Documentaires import	254,9	246,4	208,9	8,5	3,45
Crédits Documentaires export confirmés	124,6	58,8	130,2	65,8	111,90
Engagements de financement donnés	441,9	234,2	207,6	207,7	88,68
Total engagement par signature en faveur de la clientèle	1 264,0	839,1	918,8	424,9	50,64
Contres garanties bancaires et instances débits	264,5	293,7	144,8	(29,2)	(9,9)
Total engagement par signature en faveur des établissements bancaires	264,5	293,7	144,8	(29,2)	(9,9)
Total passifs éventuels	1 528,5	1 132,8	1 063,6	395,7	34,93

Par échéance, les engagements d'AMEN BANK ont évolué comme suit :

(En MDT)

FORME DE CREDITS	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Crédits à Court Terme	2 434,8	28,68%	2 366,8	30,21%	2 579,0	34,72%
Crédits à Moyen et Long Terme	4 526,1	53,31%	4 569,7	58,32%	4 268,3	57,46%
CREDITS PAR DECAISSEMENT	6 960,9	82,00%	6 936,5	88,53%	6 847,3	92,18%
CREDITS PAR SIGNATURE	1 528,5	18,00%	898,5	11,47%	581,0	7,82%
TOTAL GENERAL	8 489,4	100,00%	7 835,0	100,00%	7 428,3	100,00%

Au 31/12/2018 la banque a intégré les engagements de financements donnés au niveau du tableau d'engagements.

Par secteur d'activité, les crédits octroyés sous forme de décaissements et d'engagements par signature se répartissent comme suit :

(En MDT)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	31/12/2018	%	31/12/2017	%	31/12/2016	%
I - Agriculture	120,4	1,42	118,2	1,51	126,5	1,70
II - Industrie	1 874,9	22,09	1 570,4	20,04	1 603,0	21,58
Mine	45,5	0,54	23,9	0,31	24,8	0,33
Energie	62,8	0,74	32,0	0,41	33,5	0,45
Industrie agroalimentaire	290,2	3,42	263,2	3,36	261,2	3,52
Matériaux de construction	306,8	3,61	309,8	3,95	308,8	4,16
Industrie mécanique et électronique	316,2	3,72	275,9	3,52	279,3	3,76
Chimie et caoutchouc	392,5	4,62	232,2	2,96	223,9	3,01
Textile	21,4	0,25	20,4	0,26	31,9	0,43
Habillement et cuir	58,9	0,69	60,1	0,77	61,6	0,83
Bois, liège et ameublement	37,7	0,44	34,8	0,44	41,6	0,56
Papier, imprimerie et industries diverses	206,5	2,43	189,7	2,42	175,0	2,36
Bâtiment et travaux publics	136,4	1,61	128,4	1,64	161,4	2,17
III - Services	6 494,1	76,50	6 146,4	78,45	5 698,8	76,72
Transport et télécommunications	374,2	4,41	447,0	5,1	406,5	5,47
Tourisme	664,2	7,82	662,7	8,46	704,0	9,48
Commerce agroalimentaire	127,3	1,50	115,3	1,47	116,1	1,56
Commerce matériaux de construction	139,3	1,64	127,5	1,63	125,1	1,68
Commerce quincaillerie et assimilés	366,1	4,31	259,7	3,31	271,3	3,65
Commerce textile et cuir	67,1	0,79	66,8	0,85	77,0	1,04
Commerce divers	421,9	4,97	412,1	5,26	420,6	5,66
Santé	260,1	3,06	238,6	3,05	212,0	2,85
Finance	947,8	11,16	683,7	8,73	318,2	4,28
Loisirs et culture	67,0	0,79	57,8	0,74	54,8	0,74
Promotion immobilière	1 023,2	12,05	1 080,8	13,79	1 097,5	14,77
Particuliers	1 922,2	22,64	1 820,6	23,24	1 728,5	23,27
Divers	113,7	1,34	173,8	2,22	167,2	2,25
Total	8 489,4	100,0	7 835,0	100,0	7 428,3	100,00

Les engagements de la Banque, répartis par classe, s'établissent comme suit :

(En MDT)

NATURE	FORMULE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Engagements classés C0 et C1	a	7 210,8	6 652,6	6 284,0	558,2	8,39
Engagements classés C2, C3, C4 et C5	b	1 278,6	1 182,4	1 144,3	96,2	8,14
Total des engagements	c=a+b	8 489,4	7 835,0	7 428,3	654,4	8,35
Agios réservés affectés aux engagements classés	x	187,8	156,4	203,1	31,4	20,08
Provisions affectées aux engagements classés	y	568,1	518,9	530,5	49,2	9,48
Total des provisions et agios réservés sur créances classées	z=x+y	755,9	675,3	733,6	80,6	11,94
Taux de couvertures des engagements classés	z/b	59,12%	57,11%	64,11%	2,01	3,51
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 hors agios réservés	d=b-x	1 090,8	1 026,0	941,2	64,8	6,32
Taux de couverture des engagements hors agios réservés	y/d	52,08%	50,57%	56,36%	1,51	2,98
Taux des engagements classés	b/c	15,06%	15,09%	15,40%	(0,03)	(0,2)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	w/c	10,25%	10,05%	11,22%	0,21	2,05

Le taux des créances classées est établi à 15,06%, contre 15,09% à fin décembre 2017.

Quant au taux de couverture des créances classées, il s'est élevé à 59,12%, contre 57,11% à fin décembre 2017.

Le taux de couverture des créances classées hors agios réservés s'établit à 52,08%, contre 50,58% à fin décembre 2017.

2-Portefeuilles titres

2-1 Portefeuille titres commercial

A fin décembre 2018, le portefeuille titre commercial s'est établi à 285,6 millions de dinars enregistrant ainsi une régression de 245,1 millions de dinars, comme le montre le tableau ci-après :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
BTA de placement et de transaction	31,2	316,7	370,0	(285,5)	(90,1)
BTA Mis en pension	58,2	-	-	58,2	1,0
Emprunts obligataires de placement	179,5	201,7	211,8	(22,2)	(11,0)
Titres de placement à revenu variable	16,7	12,3	17,4	4,4	35,8
TOTAL	285,6	530,7	599,2	(245,1)	(46,2)

L'encours des BTA de transaction et de placement a diminué de 227,3 millions de dinars par rapport à fin 2017. Cette diminution est due au reclassement d'une partie de ce portefeuille en titres d'investissement. Ce reclassement s'inscrit dans la stratégie de la Banque consistant à privilégier la détention à long terme des titres souverains.

En ce qui concerne l'activité obligataire, la variation de l'encours est due à la souscription à des emprunts privés pour 28,8 millions de dinars compensée par des remboursements pour un montant de 38,9 millions de dinars et des cessions pour 12,1 millions de dinars.

Quant aux titres de placements à revenu variable, ils ont enregistré une hausse de 4,4 millions de dinars.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 1 612,4 millions de dinars enregistrant ainsi une augmentation de 250,9 millions de dinars ou 18,43% par rapport à fin 2017

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

(En MDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATIONS	(%)
Titres d'investissement	1 336,4	1 082,0	893,8	254,4	23,51
BTA	927,6	756,4	623,4	171,2	22,63
Fonds gérés	402,3	318,9	264,3	83,4	26,15
Emprunts obligataires	-	0,2	0,6	(0,2)	(100)
Titres participatifs	6,5	6,5	5,5	-	-
Titres de participation	134,9	131,7	96,1	3,2	2,43
Parts dans les sociétés du groupe	109,6	117,3	171,8	(7,7)	(6,56)
Participations avec convention de rétrocession	31,5	30,5	31,6	1	3,28
Total	1 612,4	1 361,5	1 193,3	250,9	18,43

La variation du portefeuille titres d'investissement résulte essentiellement:

- Du reclassement d'une partie du portefeuille de BTA de transactions et de placements en titres d'investissement,
- De l'augmentation des fonds gérés pour 83,4 millions de dinars, résultant principalement du lancement de deux nouveaux fonds gérés AMEN BANK 2018.

3-Immobilisations

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 163,2 millions de dinars à fin décembre 2017 à 166,8 millions de dinars à fin décembre 2018 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 7,7 millions de dinars.

Cette augmentation est inhérente principalement à l'acquisition d'immeubles hors exploitation dans le cadre de recouvrement de créances.

4- Analyse du cours AMEN BANK au 31/12/2018 :

4-1 L'évolution du cours :

Le cours de l'action AMEN BANK affiche au 31 Décembre 2018, un rendement de 19,30%, clôturant ainsi à 27,80 dinars contre une hausse du secteur bancaire pour 10,59%, du Tunindex pour 15,76% et du Tunindex20 pour 15,09%.

4-2 L'évolution des volumes traités :

Le volume des transactions du titre AMEN BANK au 31 Décembre 2018 s'est élevé à 17,19 millions de dinars, soit 0,99% du volume annuel du Marché Boursier Tunisien.

Ratios Réglementaires

1-Ratio de liquidité à court terme LCR

A fin décembre 2018, le ratio de liquidité à court terme LCR s'est établi à 126,8% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum fixé à 100,00%.

2-Ratios de concentration et de division du risque :

À fin décembre 2018, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

Aucun groupe n'a d'engagements supérieurs au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la BCT.

En outre, la situation des engagements à fin décembre 2018 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'AMEN BANK.

De même, les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec AMEN BANK au sens de l'article 43 de la loi 2016-48 sont établis à 224 163 KDT, soit 20,27% des fonds propres nets, contre un plafond réglementaire de 25%.

Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou dépasse 5% des fonds propres nets, s'élève à 127 292 KDT, soit 11,51% des fonds propres nets, contre un plafond réglementaire de 300%.

3-Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 14,6% à fin décembre 2018, contre un ratio réglementaire de 10%.

A fin décembre 2018 et conformément aux exigences de la nouvelle circulaire relative aux normes d'adéquation des fonds propres, les risques encourus au titre du risque opérationnel, risque de marché et risque de contrepartie sur les instruments dérivés, s'élèvent respectivement à 642,9 millions de dinars, 127,9 millions de dinars et 15,0 millions de dinars.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors fonds propres complémentaires), le ratio TIER I, s'est établi à 10,4%, contre un taux réglementaire minimum de 7%.

4- Ratio «Crédits/ Dépôts»

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2018-10, les banques sont tenues de respecter un ratio « Crédits /Dépôts » ne dépassant pas une limite de 120%.

Les banques dont le ratio « Crédits/Dépôts » se situe à un niveau supérieur à 120% à la fin du trimestre, doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire leur ratio arrêté à la fin du trimestre suivant et ce, dans les conditions suivantes :

RATIO DU TRIMESTRE	RÉDUCTION À APPLIQUER
Crédits/Dépôts 122%	2%
120% < Crédits/Dépôts < 122%	Pourcentage nécessaire pour ramener le ratio du trimestre suivant à 120%

A fin décembre 2018, le ratio « LTD » s'est établi à 131,03% contre 133,81% au 30/09/2018, soit une réduction de 278 points de base qui est en conformité avec les dispositions de la circulaire susmentionnée.

Compte tenu de l'opération de cession & radiation, le ratio « LTD » s'élève au 31/12/2018 à 129,94%.

RESULTAT

Au titre de l'année 2018, AMEN BANK a réalisé un chiffre d'affaires de 829,1 millions de dinars, contre 717,0 millions de dinars en 2017, soit une augmentation de 112,1 millions de dinars ou 15,64%.

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 97,5 millions de dinars ou 27,32%, ce qui a permis au produit net bancaire d'augmenter de 14,6 millions de dinars ou 4,06%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Chiffre d'Affaires	829 094	716 968	621 723	112 126	15,64
Charges d'exploitation bancaires	454 362	356 866	327 860	97 496	27,32
Produit Net Bancaire	374 732	360 102	293 863	14 630	4,06
Résultat Net	119 970	113 911	90 006	6 059	5,32

1/- LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au cours de l'année 2018, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 112,1 millions de dinars ou 15,64%, détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Intérêts et Revenus Assimilés	578 354	479 716	433 030	98 638	20,56
Commissions Reçues	100 753	91 362	81 886	9 391	10,28
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	149 987	145 890	106 807	4 097	2,81
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	829 094	716 968	621 723	112 126	15,64

1/- Les intérêts et Revenus Assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus en 2018 ont atteint 578,4 millions de dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 48,0 millions de dinars, contre 31,5 millions de dinars une année auparavant. Ils se détaillent ainsi :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	14 387	5 595	9 051	8 792	157,14
Opérations avec la Clientèle	541 000	459 453	409 394	81 547	17,75
Autres revenus et intérêts	22 967	14 668	14 585	8 299	56,58
Total Intérêts et Revenus Assimilés	578 354	479 716	433 030	98 638	20,56

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré une hausse de 8,8 millions de dinars, inhérente notamment à la hausse des intérêts perçus sur les crédits aux établissements financiers.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 541,0 millions de dinars en 2018, contre 459,5 millions de dinars en 2017, soit une hausse de 81,5 millions de dinars ou 17,75%. Cette hausse enregistrée, malgré la quasi-stagnation des crédits aux particuliers, est expliquée principalement par les effets conjugués suivants :

- Une hausse du TMM moyen de la période de 36,70% ou 175 Points de base,
- Une hausse des taux d'intérêts moyen de l'Euro de 6,53% et du taux d'intérêts moyen du Dollar US de 79,54%,

La hausse des autres revenus et intérêts de 56,58%, est expliquée notamment par l'augmentation des différentiels d'intérêts perçus sur les opérations de change à terme.

2/- Les Commissions perçues

Les commissions perçues ont atteint 100,8 millions de dinars, contre 91,4 millions de dinars en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 9,4 millions de dinars ou 10,28%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes	60 292	52 250	46 043	8 042	15,39
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	9 997	11 054	10 587	(1 057)	(9,56)
Commissions sur opération monétiques	11 616	9 505	8 537	2 111	22,21
Commissions sur commerce extérieur et change	6 564	6 774	6 437	(210)	(3,10)
Commissions sur banque digitale	5 401	4 347	3 940	1 054	24,25
Commissions sur placement et titres	2 256	2 460	2 588	(204)	(8,29)
Commissions sur bancassurance	2 221	2 852	2 433	(631)	(22,12)
Commissions sur banque d'affaires	504	332	35	172	51,81
Autres Commissions (mains levées, successions, etc.)	1 902	1 788	1 286	114	6,38
Total commissions Reçues	100 753	91 362	81 886	9 391	10,28

La hausse des commissions est expliquée principalement par l'augmentation des commissions perçues sur les moyens de paiement, sur l'activité monétique et sur la banque digitale, atténuée par la baisse des commissions de gestion, d'étude et d'engagement et des commissions sur bancassurance.

3/- Les revenus du portefeuille titres et opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres (portefeuilles titres commercial et d'investissement et opérations financières) ont atteint 150,0 millions de dinars contre 145,9 millions de dinars en 2017, soit une progression de 4,1 millions de dinars ou 2,81%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	71 512	82 385	49 800	(10 873)	(13,20)
Revenus du portefeuille titre d'investissement	78 475	63 505	57 007	14 970	23,57
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	149 987	145 890	106 807	4 097	2,81

3-1 Gains sur portefeuille titres commercial et des opérations financières :

Les revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières ont atteint 71,5 millions de dinars en 2018, contre 82,4 millions de dinars en 2017, soit une baisse de 10,9 millions de dinars, due à l'effet compensé de :

- L'augmentation des gains sur les opérations de change et des revenus du portefeuille titres de placement,
- La baisse du montant des intérêts sur les BTA et les emprunts obligataires de placement et de transaction suite au reclassement d'une enveloppe de titres de placement en titres d'investissement. Ce reclassement s'inscrit dans la stratégie de la Banque et traduit son intention de détention à long terme des titres souverains.

L'évolution des gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières, est explicitée en détail dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Revenus du portefeuille titres de transactions et de placement à revenus fixes (BTA, BTC et Emprunts obligataires)	22 343	37 261	29 997	(14 918)	(40,04)
Revenus du portefeuille titres de placement à revenus variable	2 246	1 330	591	916	68,87
Gain net sur change au comptant	40 560	38 364	15 747	2 196	5,72
Gain net sur change BBE et autres gains de change	6 363	5 430	3 465	933	17,18
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	71 512	82 385	49 800	(10 873)	(13,20)

3-2 Gains sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 78,5 millions de dinars en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 15,0 millions de dinars par rapport à 2017.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement:	60 884	47 110	43 184	13 774	29,24
Sur les BTA	55 237	41 839	32 363	13 398	32,02
Sur les Fonds Gérés	5 163	4 770	10 436	393	8,24
Sur les Emprunts Obligataires et les Titres Participatifs	484	501	385	(17)	(3,39)
Dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement:	17 591	16 395	13 823	1 196	7,29
Sur les titres de participations	4 514	2 560	3 235	1 954	76,33
Sur les parts dans les entreprises liées et associées	12 990	13 835	10 436	(845)	(6,11)
Sur les participations avec convention de rétrocession	87	-	152	87	100
Total revenus du portefeuille titres d'investissement	78 475	63 505	57 007	14 970	23,57

La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement (BTA, Emprunts obligataires, titres participatifs et Fonds Gérés) est expliquée par les effets cumulés suivants :

- La hausse de 13,4 millions de dinars des intérêts sur les BTA, suite au reclassement d'une enveloppe de titres de placement en titres d'investissement,
- L'augmentation des dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement pour 1,2 millions de dinars.

II - LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 97,5 millions de dinars ou 27,32%, passant de 356,9 millions de dinars en 2017 à 454,4 millions de dinars en 2018.

Les composantes des charges d'exploitation bancaires se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	91 475	57 777	36 533	33 698	58,32
Opérations avec la clientèle	245 223	201 974	211 352	43 249	21,41
Emprunts et ressources spéciales	35 499	33 837	29 894	1 662	4,91
- Intérêts encourus sur emprunts	21 978	20 530	14 930	1 448	7,05
- Intérêts encourus sur ressources spéciales	13 521	13 307	14 964	214	1,61
Autres intérêts et charges	71 029	52 873	42 101	18 156	34,34
- Différentiel d'intérêts sur opérations de change à terme et du SWAP	52 834	35 617	29 702	17 217	48,34
- Opérations de change à terme	6 038	833	2 275	5 205	624,85
- SWAP	46 796	34 784	27 427	12 012	34,53
- Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	18 195	17 256	12 399	939	5,44
Total Intérêts encourus et charges assimilées	443 226	346 461	319 880	96 765	27,93
Commissions encourues	11 136	10 405	7 980	731	7,03
Total Charges d'exploitations bancaires	454 362	356 866	327 860	97 496	27,32

La hausse des intérêts encourus et charges assimilées de 96,8 millions de dinars ou 27,93% est justifiée par les effets conjugués de :

- La hausse des charges supportées sur les emprunts interbancaires ainsi que sur le refinancement BCT, inhérente notamment à la hausse du taux directeur,
- L'accroissement de la charge sur les SWAP de change,
- La hausse du TMM moyen de la période de 36,70% ou 175 Points de base,
- La hausse des taux d'intérêts moyen de l'Euro de 6,53% et du taux d'intérêts moyen du Dollar US de 79,54% .

Compte tenu des encours bilanciaux, le coût moyen des ressources est établi à 5,77% contre 4,62% en 2017. Le coût moyen des ressources analytiques calculé sur la base de la moyenne mensuelle a atteint 4,88%, compte non tenu de la prime du risque de change, contre 4,00% en 2017.

Le rendement moyen des crédits bilanciaux est établi à 9,34% contre 7,78% en 2017. Quant au rendement moyen analytique des crédits toutes catégories confondues et calculé sur les capitaux moyens, il a atteint 9,06% (8,66% net d'agios) pour 2018 contre 7,56%* en 2017 (7,30% net d'agios).

Ainsi la marge nette d'intérêts bilancielle a évolué de 3,16% en 2017 à 3,58% en 2018. Quant à la marge nette d'intérêts analytique, elle est passée de 3,57% (3,3% en net d'agios) en 2017, à 4,18% (3,78% en net d'agios) en 2018.

(*) retraité pour les besoins de comparabilité

III – LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire a atteint 374,7 millions de dinars contre 360,1 millions de dinars en 2017, soit une augmentation de 14,6 millions de dinars ou 4,06%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Marge sur intérêts	135 128	133 255	113 150	1 873	1,41
Marge sur commissions	89 617	80 957	73 906	8 660	10,70
Revenus sur titres et opérations financières	149 987	145 890	106 807	4 097	2,81
P N B	374 732	360 102	293 863	14 630	4,06
Chiffres d'affaires	829 094	716 968	621 723	112 126	15,64
PNB / Chiffres d'affaires (%)	45,20	50,23	47,27	(5,03)	(10,01)

Rapportées au Produit Net Bancaire, ces marges se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	Q.P DANS LE PNB EN %	31/12/2017	Q.P DANS LE PNB EN %	31/12/2016	Q.P DANS LE PNB EN %
Marge sur intérêts	135 128	36,06	133 255	37,00	113 150	38,50
Marge sur commissions	89 617	23,91	80 957	22,48	73 906	25,15
Revenus sur titres et opérations financières	149 987	40,03	145 890	40,51	106 807	36,35
P N B	374 732	100,00	360 102	100,00	293 863	100,00

IV – LES CHARGES OPERATOIRES

Les charges opératoires ont totalisé 147,0 millions de dinars en 2018, contre 122,0 millions de dinars une année auparavant, soit une hausse de 20,54% ou 25,1 millions de dinars. Ces charges se ventilent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Frais de personnel	102 275	92 307	81 852	9 968	10,80
Charges générales d'exploitation	37 025	22 598	19 870	14 427	63,85
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 744	7 088	6 930	657	9,26
Total charges opératoires	147 044	121 993	108 652	25 052	20,54
PNB	374 732	360 102	293 863	14 630	4,06
Coefficient d'exploitation (%)	39,24	33,88	36,97	5,36	15,83
Coefficient d'exploitation hors amortissement (%)	37,17	31,91	34,62	5,26	16,5

Hors la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires, les charges générales d'exploitation auraient totalisé 24,4 millions de dinars, soit une augmentation, par rapport à 2017, de 1,8 millions de dinars ou 7,99%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,24% en 2018, contre 33,88% pour la même période de 2017, soit une hausse de 5 points de pourcentage sur une année glissante. Cette évolution résulte essentiellement :

- De l'augmentation des frais de personnel de 9,9 millions de dinars ou 10,80%, justifiée par les effets cumulés du nouveau contrat IDR (Indemnité de départ à la retraite), de l'augmentation sectorielle et des promotions. Compte non tenu de la charge relative au contrat IDR, le coefficient d'exploitation s'établirait à 38,78% en 2018,
- De l'augmentation des charges générales d'exploitation de 14,4 millions de dinars ou 63,85%, due principalement à la constatation de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires. Compte non tenu de ladite charge, le coefficient d'exploitation s'établirait à 35,87% en 2018.

Le coefficient d'exploitation hors amortissements a atteint 37,17% en 2018, contre 31,91% en 2017. Compte non tenu de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires et de l'IDR, il s'établirait à 33,35%.

V— LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de l'impôt et de la dotation aux amortissements, des gains provenant des éléments ordinaires, de la contribution conjoncturelle et de l'impôt a atteint 237,7 millions de dinars, en diminution de 9,1 millions de dinars ou 3,70% par rapport à 2017.

Hors la contribution au fonds de garantie bancaires et l'indemnité de départ à la retraite, le résultat brut d'exploitation aurait atteint 252,1 millions de dinars, en augmentation de 5,2 millions de dinars ou 2,11% par rapport à 2017.

De ce résultat brut, ont été affectées notamment une dotation aux provisions pour 88,9 millions de dinars et une dotation aux amortissements pour 7,7 millions de dinars. L'impôt sur les sociétés s'est élevé à 15,7 millions de dinars.

VI— LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net réalisé par la banque a enregistré une progression de 5,32%, en passant d'une année à l'autre de 113,9 millions de dinars à 119,9 millions de dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	%
Résultat d'exploitation	143 404	127 809	99 726	15 595	12,20
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(5 947)	2 054	957	(8 001)	(389,53)
Impôt sur les bénéfices	(15 701)	(13 958)	(4 296)	(1 743)	12,49
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(1 786)	(1 994)	(6 381)	208	(0,10)
Résultat net	119 970	113 911	90 006	6 059	5,32
Rendement moyen des fonds propres (%)	16,1	16,2	14,0	(0,1)	(0,62)
Rendement moyen des actifs (%)	1,4	1,3	1,1	0,1	7,69



METIERS
D'AMEN BANK

3/ METIERS D'AMEN BANK

3-1/ Activités bancaires

Monétique

L'année 2018 a enregistré une importante progression de l'activité monétique. Les commissions générées par cette activité se sont élevées à 11,6 millions de dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 22,2%.

Courant l'année 2018, la banque a lancé une nouvelle carte «en White-EMV», basée sur une puce 100% tunisienne et totalement sécurisée.

Cette nouvelle carte a été introduite dans le souci de privilégier le savoir-faire tunisien et encourager la consommation des produits tunisiens (#Consomme619).

Pour leurs parts, les mouvements réalisés au niveau des DAB/GAB sont passés de 646,8 millions de dinars en 2017 à 750,4 millions de dinars en 2018, soit une progression de 16,2%. Au cours de l'année 2018, le parc DAB a été enrichi, portant ainsi son nombre à 192 DAB, dont 19 hors site.

Par ailleurs, le mouvement effectué auprès des affiliés TPE, s'est élevé à 163,1 millions de dinars, enregistrant ainsi, une progression de 22,4% par rapport à l'année précédente.

Activité commerciale

Nouveaux produits et services

Dans le cadre de la consolidation de sa politique d'animation commerciale et dans le but d'élargir sa base clientèle et d'améliorer son taux d'équipement en produits et services, AMEN BANK a lancé en 2018, une action de relance globale, qui a touché l'ensemble du réseau avec un suivi régulier de l'effort commercial de chaque agence en termes d'ouvertures de comptes et de la vente de produits.

En parallèle, AMEN BANK a entamé une action de sensibilisation, auprès de toutes les agences, afin de relancer la collecte des ressources.

Aussi et afin de renforcer sa stratégie commerciale visant à mettre le client au centre de ses préoccupations, AMEN BANK a appuyé son effort commercial, à travers l'amélioration de la solution CRM, mise en place depuis 2016. Dans ce cadre, elle a arrêté un dispositif de suivi et de coaching pour le réseau dans le but d'améliorer l'adoption et la maîtrise du CRM.

De plus et au cours de l'année 2018, AMEN BANK a enrichi son offre par de nouveaux produits et services :

■ Carte salaire

AMEN BANK a offert à ses clients du segment « Entreprises », une nouvelle version de la « Carte Salaire » qui est une carte prépayée alimentée mensuellement, ou selon toute autre périodicité convenue à l'avance, sur ordre de l'employeur, du montant du salaire de l'employé. Cette nouvelle version a été proposée avec une puce 100% tunisienne.

■ Carte Tayara Platinum

AMEN BANK a enrichi sa carte Allocation Touristique « Tayara », avec une panoplie de nouvelles prestations, afin de satisfaire les besoins spécifiques de ses clients et d'améliorer ainsi ses services.

La carte « Tayara Platinum » devient un outil incontournable pour bien organiser et bien profiter des voyages à l'étranger.

■ Campus Plus

Afin de poursuivre sa stratégie d'enrichissement de ses produits destinés à ses clients particuliers, AMEN BANK, a lancé, avec les Assurances HAYETT, un nouveau produit de Bancassurance « CAMPUS PLUS », qui constitue une solution avantageuse pour permettre aux clients de financer, à leur rythme, les études universitaires de leurs enfants et faciliter ainsi leur entrée dans la vie active.

Actions de communication et de fidélisation

Dans le cadre de son innovation permanente et afin de répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle, soucieuse d'être exclusivement connectée, à distance, AMEN BANK a lancé, au cours du 4^{ème} trimestre de 2018, une campagne d'envergure, inhérente à AMEN First Bank, la 1^{ère} banque 100% en ligne en Tunisie, lancée depuis 2015. Cette campagne de communication a été appuyée par une offre promotionnelle à l'occasion du 3^{ème} anniversaire d'AMEN First Bank.

De plus et récompensant son action visant à faire face aux risques de cyber sécurité, qui pèsent sur les services bancaires numériques, AMEN BANK a obtenu la prestigieuse certification internationale de sécurité ISO/CEI 27001, sur l'ensemble de ses plateformes de banque digitale.

Aussi, veillant à consolider ses relations avec les Universités et les Facultés et afin d'instaurer une relation de confiance et de proximité avec les jeunes étudiants tunisiens, AMEN BANK a-t-elle renforcé ses partenariats avec les Facultés et les Universités privées et publiques tunisiennes.

Par ailleurs, d'autres actions de communication ont été menées, dont la sponsoring de plusieurs activités socioculturelles et sportives.

AMEN BANK a également poursuivi, pour la 6^{ème} année consécutive, son sponsoring de la rubrique « Flash Change » sur la radio Express FM, qui expose quotidiennement l'analyse des principales devises et donne un bref aperçu de la situation sur les marchés financiers internationaux.

Afin de soutenir sa stratégie de responsabilité sociétale (RSE), plusieurs actions ont été réalisées, dont notamment le sponsoring de la Saison Bleue, dont l'objectif consistait à rassembler de la mi-juin à la mi-octobre 2018, sous le label de la Saison Bleue, de nombreuses initiatives ou manifestations, mettant en valeur l'exceptionnel potentiel maritime de la Tunisie.

Par ailleurs, AMEN BANK a été le partenaire privilégié de nombreuses institutions de grande envergure, telles que la Chambre Tuniso Italienne (CTICI) et la Chambre Tuniso Allemande (AHK).

Activité de l'international

Au terme de l'exercice 2018, le volume de transactions gérées a atteint le montant de 5 714 millions de dinars en progression de 15,9% par rapport à 2017. Cette augmentation est due principalement aux opérations commerciales imports qui ont progressé de 12,1%, aux opérations commerciales exports qui ont progressé de 19,9% et aux

opérations financières qui ont progressé de 14,9%

Pour leur part, les domiciliations des titres du commerce extérieur ont enregistré une progression en volume de 11,7%, atteignant 3 110 millions de dinars.

Les opérations financières ordonnées ont accusé une augmentation de 16,1% et les opérations financières reçues ont progressé de 13,9%.

Les financements des opérations de commerce extérieur en devises ont enregistré une régression de 19,1% sous l'effet de la dévaluation continue du dinars, qui a fait que la plus part des opérateurs de commerce extérieur préfèrent recourir au financement en dinars local.

AMEN BANK a poursuivi sa politique dynamique de mobilisation des ressources extérieures dont l'encours a atteint 585,7 millions de dinars. Les fonds mobilisés proviennent des nouveaux tirages auprès de l'AFD, le FADES ainsi que de la ligne d'aide-programme accordée à la Tunisie par l'Italie.

La diminution de l'encours des ressources spéciales en 2018 de 44,3 millions de Dinars est due aux remboursements des annuités venant à échéance pour 95,3 millions de Dinars et a été partiellement compensée par les nouveaux tirages sur les lignes extérieures de l'ordre de 51 millions de Dinars.

Marché des capitaux

L'exercice 2018 s'est terminée par une évolution positive de l'ensemble des activités de marchés, de conseil et d'ingénierie financière.

Le change

Considéré comme un des plus importants teneurs de marché de la place, l'activité change d'AMEN BANK a affiché une croissance remarquable de ses réalisations avec une progression de 7% du résultat.

Cette progression réalisée dans une conjoncture difficile, a été appuyée en partie par un accroissement significatif de 19,3% du volume traité sur l'interbancaire et une augmentation conséquente de 14,5% du chiffre d'affaires des clients d'autres banques de la place.

Le change manuel

A l'instar du change en compte, l'activité change manuel a enregistré une progression significative de 19% de son résultat de change, grâce à l'implication de tout le réseau et une gestion rigoureuse et optimisée des stocks de billets de banques.

Le portefeuille titres souverains et SVT

Acteur majeur de place avec plus de 19% de part de marché, l'activité SVT continue d'assurer des revenus stables. Pour sa part, le portefeuille titres souverains d'AMEN BANK a enregistré une croissance de 8% du capital moyen à fin 2018.

Le portefeuille obligataire

Poursuivant l'effort de consolidation du portefeuille à travers une meilleure réallocation des ressources, AMEN BANK a amélioré le rendement du portefeuille obligataire de 4,9% malgré une diminution de l'encours de 9,7%.

Le portefeuille Bourse

Malgré une année 2018 mitigée pour la bourse de Tunis, le portefeuille actions d'AMEN BANK a surperformé, affichant un rendement de 21,23%.

Les dépôts en devises

Grâce à un effort commercial d'encadrement et de conseil de la clientèle internationale et plus particulièrement non résidente, l'encours des dépôts en devises de la clientèle a enregistré une progression significative de 11,5%, ce qui a fait augmenter, la part des dépôts en devises d'AMEN BANK à 20,3%.

Activité de la Banque d'Affaires

L'année 2018 a été une année marquante pour l'activité de la Banque d'Affaires en tant que nouveau levier de croissance et ce, à travers une diversification des formes d'interventions et une couverture de besoins spécifiques de plusieurs secteurs d'activités économiques.

Le pôle Banque d'Affaires a ainsi engagé et signé 14 conventions couvrant plusieurs secteurs économiques à fort potentiel de croissance, avec une mission principale de levée de fonds en equity. Cet effort remarquable de développement de l'activité a été couronné par une progression de 49% des revenus.

Activités dépositaires et titres

Métier dépositaire

Pour le volet dépositaire, AMEN BANK a consolidé sa position de leader sur le marché comme le premier dépositaire de la place, en termes de nombre d'OPC et d'actifs déposés.

Le nombre d'OPCVM déposé chez AMEN BANK a été de 41, réparti entre 10 SICAV et 31 FCP, totalisant un actif net de 1.232,1 millions de dinars. La part de marché d'AMEN BANK est de 33% en termes de nombre et de 31% en termes d'actifs nets déposés.

AMEN BANK assure également la mission de dépositaire de 13 Fonds Communs de Placement à Risque et la distribution de 6 SICAV à travers son réseau d'agences.

Titre AMEN BANK

Les indicateurs financiers de la valeur AMEN BANK au 31/12/2018, se présentent ainsi :

INDICATEURS	2018	2017	VARIATION 2018/2017	
			ABSOLUE	(%)
Cours de l'action AMEN BANK (en dinars)	27,80	24,35	3,45	14,2
Fonds propres (après affectation) / par action	32,8	29,7	3,10	10,4
Price Earning Ratio (PER)	6,1 X	5,7 X	0,40	7,0
Bénéfice par action (en dinars)	4,530	4,302	0,23	5,3
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	736,2	644,8	91,4	14,2
Capitaux propres (en millions de dinars)	905,3	819,0	86,3	10,5
Capitalisation boursière/ capitaux propres (en %)	0,8 X	0,8 X	0,0	0,0
Dividende / Cours (en %)	4,9	5,1	-0,2	-3,9
Dividende / Nominal (en %)	27,0	25,0	2,0	8,0

Le tableau ci-après présente quelques données boursières sur l'évolution de l'Action AMEN BANK au cours de l'année 2018 :

Cours le plus haut de l'action AMEN BANK (en dinars)	32,00
Cours le plus bas de l'action AMEN BANK (en dinars)	23,00
Quantité globale échangée	640 048
Nombre de transactions effectuées	3 632
Capitaux échangés (en milliers de dinars)	17 193

Contrat de Liquidité

La liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST.

A sa plus récente date de clôture, soit le 20/10/2018, le contrat a été composé de 108 218 titres AMEN BANK et de 1.426.128,081 dinars de liquidité.

Les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 22/10/2018 un nouveau contrat, afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 40.000 titres AMEN BANK et de 1.000.000 dinars de liquidité.

3-2/Système d'information, gestion des risques et gestion sociale

Système d'information

Durant l'année 2018, AMEN BANK a entrepris un ensemble de projets s'inscrivant dans le cadre de son plan stratégique 2016-2020 et visant notamment l'optimisation des process existants, la mise en place de nouveaux produits, la maîtrise des risques et le renforcement de la sécurité de son système d'information.

Le système de gestion des agences EMERAUDE a connu de multiples améliorations visant à sécuriser les opérations de l'agence, renforcer le contrôle interne et alléger certaines tâches permettant ainsi d'orienter davantage l'agence vers la vente des produits

Dans le domaine de la gestion des risques et en application des dispositions réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, un système de notation interne des entreprises a été développé.

De même et dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion du risque crédit et conformément aux bonnes pratiques, un nouveau schéma délégataire a été mis en place, dans lequel a été impliquée la Direction des Risques, pour apprécier objectivement le risque par rapport à des clients, des créances et des opérations jugées à risques.

Dans le cadre du nouveau projet de refonte du Reporting, mené par la Banque Centrale de Tunisie, une solution optimale a été développée permettant la génération, le contrôle et la validation des reportings comptables, prudentiel et statistique conformément au cahier des charges technique défini par la BCT.

Dans le domaine de l'international, plusieurs actions ont été entreprises, notamment la mise à jour de l'application de gestion des obligations cautionnées et l'amélioration du module «Garantie internationale émise».

Du côté de la bancassurance et suite au lancement du nouveau produit «CAMPUS PLUS» qui permet au souscripteur de constituer une épargne pour financer les études supérieures de ses enfants, le module «Bancassurance» a été enrichi par des fonctionnalités spécifiques permettant la mise en place des contrats « CAMPUS PLUS ».

Dans le cadre de la consolidation de ses parts de marché et l'élargissement de la gamme de ses produits, AMEN BANK a conclu un partenariat, avec la société du groupe Tunisie Leasing et Factoring, portant sur la commercialisation de l'offre de produit leasing à travers le réseau d'agences de la Banque. A cet effet, une application a été développée pour assurer la gestion des dossiers de financement «Leasing» via un workflow faisant intervenir les structures de la banque et celles de Tunisie Leasing et Factoring.

De plus, une nouvelle carte Sésame Plus, assortie d'une autorisation de découvert valable uniquement pour les retraits par DAB, a été lancée

pour inciter les clients à effectuer leurs opérations de retrait au niveau des DAB et décharger ainsi l'agence.

Au niveau de la banque digitale, la banque a opéré un ensemble d'améliorations permettant la souscription et le rachat de tout type de sicav ainsi que la remise des chèques via @mennet, ce qui a permis d'alléger la charge de travail au niveau des agences.

Sur le plan infrastructure et réseau, une nouvelle infrastructure réseau sécurisée, capable de s'intégrer facilement avec l'infrastructure du site central, a été déployée pour le site de secours permettant en plus, de la réplication des données, la migration des applications sur ce dernier.

En matière de sécurité de l'information, la banque s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue, par l'adoption des normes et des bonnes pratiques internationales en la matière, notamment par la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et la certification de sécurité ISO/CEI 27001 de la plateforme digitale de la banque (@mennet, AMEN First Bank et AMEN Mobile) par l'organisme certificateur indépendant Tüv Rheinland Maghreb.

Gestion des risques

AMEN BANK poursuit le développement de son dispositif de gestion des risques conformément aux exigences prudentielles et en ligne avec les bonnes pratiques Bâloises, dans l'objectif d'améliorer son profil de risque-rentabilité en respect des dispositions réglementaires et des covenants financiers avec ses bailleurs de fonds extérieurs.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

L'organisation de la gestion des risques d'AMEN BANK se réfère à une politique générale de gestion des risques et une comitologie des risques reposant sur le Directoire et le Conseil de Surveillance, avec en particulier, le Comité Supérieur des Risques et Capital avec ses trois sous-comités : ALCO, de capital et des risques opérationnels. La politique générale arrête les bases de la gestion des risques au sein d'AMEN BANK. Elle est conçue pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter la situation d'AMEN BANK et pour gérer les risques dans les limites préalablement arrêtées.

La Direction Centrale des Risques est organisée par typologie de risque comme suit :

Une division de « Risque de crédit ou de contrepartie », qui assure un contrôle permanent du respect des limites d'engagement et de crédit ainsi que le suivi de l'évolution de la qualité globale des risques crédit,

Une division de « Risque de marché - ALM » qui assure le contrôle du respect des limites de marché fixées pour l'ALM et sur le compte propre, relatives aux risques de marché, risque de liquidité, risque de règlement livraison et risque de bilan,

Une division de « Risques opérationnels, risques émergents et conformité » qui assure la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion risque opérationnel et la gestion de tous les risques émergents et des risques de non conformité,

Une division de « Suivi transversal des risques et outils et méthodes » qui arrête les outils et méthodes nécessaires au pilotage des risques et à la production du capital économique et réglementaire.

Risque de Crédit

Dans un contexte caractérisé par le ralentissement de l'activité économique, le resserrement de la liquidité et la détérioration de la qualité des créanciers, AMEN BANK a poursuivi sa politique rigoureuse

de gestion du risque de crédit.

Cette politique repose essentiellement sur l'instauration d'une nouvelle culture et de nouveaux process de gestion arrêtés à plusieurs niveaux :

- Application d'une approche d'arbitrage risque et rentabilité dans l'étude des nouvelles opportunités de financements tout en priorisant les dossiers assurant un équilibre entre risque, couverture et rentabilité,

- Suivi quotidien a posteriori de l'évolution de la qualité du portefeuille de la banque associé à des actions spécifiques correctrices.

- Appréciation et évaluation adéquate du coût du risque ainsi que du risque encouru de la banque permettant de se conformer aux dispositions réglementaires en termes des exigences en fonds propres.

AMEN BANK a également poursuivi la conception et le perfectionnement de son système de notation interne en développant des modèles pour les CORPORATE et les PME ainsi que des modèles spécifiques dédiés à certains secteurs ayant un cycle d'activité non classique.

Risque de Marché & ALM

AMEN BANK veille à l'instauration d'une vision risque prenant en compte les challenges de la banque en matière de maîtrise des risques actifs – passifs. À travers sa fonction ALM, la banque a mis en place un dispositif de gestion Actif-Passif reposant sur deux approches : le contrôle de deuxième niveau et le pilotage dynamique.

À travers son rôle de contrôleur de deuxième niveau des risques Actifs-Passif, la fonction ALM émet des alertes et des recommandations par rapport à l'évolution des différents indicateurs de risque.

Le rôle de pilotage dynamique des risques actif-passif est concrétisé notamment par les études prévisionnelles et l'anticipation des évolutions des indicateurs de risque. La banque produit ainsi régulièrement un LCR prévisionnel permettant le cadrage à temps des évolutions du LCR et facilitant ainsi sa mise en conformité. AMEN BANK a procédé également à l'estimation de la consommation en fonds propres des risques de marchés.

En termes de profil de risque, l'année 2018 a été marquée par l'amélioration du profil de risque de liquidité et de marché. La pression de liquidité s'est légèrement apaisée malgré le déclenchement d'un trend baissier de l'encours du refinancement avec la BCT.

AMEN BANK a réussi à améliorer l'adossement entre les emplois et les ressources et la conformité des ratios réglementaire LCR et crédits/dépôts. Ceci revient essentiellement aux efforts de la banque par rapport à la collecte de ressources plus stables et la maîtrise de l'octroi des crédits.

En terme de risque de marché, AMEN BANK reste vigilante quant à son exposition sur les portefeuilles change, action et BTA. Cette vigilance se matérialise par :

- La réduction de l'exposition de change et le maintien d'une Value At Risk de change moyenne de 0,6%,
- La restructuration graduelle et à temps du portefeuille action par le renforcement de la quote-part des secteurs défensifs et le respect des limites internes par ligne,
- La stabilisation de l'encours du portefeuille BTA et la diminution progressive de la durée de ce portefeuille pour se prémunir contre la baisse des rendements.

Risque Opérationnel

AMEN BANK a mis en place un dispositif de gestion de risque opérationnel visant à couvrir d'une manière globale et transversale

l'ensemble des entités et des opérations de la Banque. Il comporte :

- l'outil de déclaration des incidents développé en interne et déployé au niveau du réseau et des services centraux avec la désignation des correspondants risque opérationnel pour assurer le relais en termes de déclaration des incidents et de contribution dans l'identification, l'évaluation et les propositions d'atténuation des risques ;
- la cartographie détaillée réalisée avec une approche bottom-up reposant sur l'analyse des métiers et des processus pour le recensement et l'évaluation des risques opérationnels ;
- et un système de reporting et de suivi des indicateurs clés de risque.

L'année 2018 a été marquée notamment par la poursuite des actions correctives visant l'atténuation des risques majeurs et forts, l'élaboration de la cartographie des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et le suivi des risques émergents.

A ce niveau, il convient de signaler une amélioration du profil du risque opérationnel de la banque en termes de (i) mesures prises pour prévenir la fraude interne, (ii) de mise en place de workflow de validation et de contrôle limite consacrant les contrôles premier et deuxième niveau et (iii) d'amélioration fonctionnelle et d'automatisation des processus pour renforcer le contrôle automatique et atténuer ainsi les risques liés au traitement des opérations et des procédures.

Toutefois, on assiste à de plus en plus de risques d'attaques terroristes, des risques d'intrusion de malfaiteurs, des attaques visant le système d'information et des risques de fraudes visant les cartes bancaires.

En termes d'exigence en fonds propres, AMEN BANK applique la méthode instituée par la circulaire BCT 2016-03 soit l'approche «Indicateur de base », qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2018, le risque opérationnel a représenté 8,5% du total des risques encourus.

Audit interne

Le dispositif de contrôle interne au sein d'AMEN BANK est organisé conformément au modèle des trois lignes de défense prévues par les textes du comité de Bâle. La troisième ligne de défense est assurée par le contrôle périodique, soit l'Audit interne.

Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit, un code de déontologie et une politique d'Audit interne.

Le champ d'intervention de l'Audit interne, s'étend aux services centraux, au réseau des agences ainsi qu'aux filiales de la Banque et prestataires de services.

La Direction de l'Audit d'AMEN BANK a poursuivi sa démarche de vérification du respect des normes nationales et des bonnes pratiques internationales.

En 2018, la Direction de l'Audit a réalisé des missions d'Audit planifiées relevant du plan d'audit de la période 2016-2018 (full Audit), des missions d'audit des prestataires de services ainsi que des missions spécifiques demandées par le Directoire.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par l'achèvement d'un premier full audit ayant couvert la période de 2016 à 2018. Ce full audit réalisé émane d'un plan d'audit élaboré suivant une approche basée sur les risques précédés par l'établissement de la cartographie des risques de la banque.

De plus, et conformément à la réglementation en vigueur, deux missions d'audit ont été réalisées :

- Une mission d'audit relative au « Système de notation des Contreparties ».
- Une mission d'audit du dispositif de lutte anti blanchiment d'argent et

financement de terrorisme.

Par ailleurs, la direction de l'audit a assuré le suivi de toutes les missions d'audit des services centraux effectuées en 2016, 2017 et début 2018 soit le premier full audit composé de 52 macro-processus.

S'agissant de l'audit du réseau, la démarche de progression et d'amélioration n'a pas cessé d'évoluer. En effet, un suivi efficace et rigoureux est effectué d'une manière régulière et se base sur une coordination entre les agences et les services centraux pour la régularisation complète et définitive des différents constats relevés au niveau des agences. Des reportings périodiques sont produits à cet effet.

Gestion environnementale et sociale

AMEN BANK inscrit ses relations avec son environnement dans une démarche citoyenne. L'objectif est d'intégrer le développement durable dans l'exercice de ses activités.

Depuis 2014, le Conseil de Surveillance a approuvé la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux qui s'appuie sur un dispositif E&S permettant le traitement des aspects environnementaux et sociaux dans l'étude de crédit, l'estimation du risque global des projets à financer ainsi que la génération des plans d'actions pour l'atténuation des risques identifiés et l'intégration de ces éléments dans les contrats de prêts accordés à la clientèle.

Par ailleurs par son adhésion au programme « SUNREF » qui encourage les projets de transition écologique, AMEN BANK accompagne le marché des énergies renouvelables et les projets de dépollution.

Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a poursuivi son soutien aux institutions de Microfinance, l'encouragement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la promotion des projets innovants notamment par la signature d'une convention de garantie INNOVFIN avec le Fond Européen d'Investissement.

De plus, plusieurs actions ont été entreprises, visant l'appui et l'encouragement des initiatives à vocation humanitaire, sportive, scientifique, touristique, culturelle et environnementale.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Par ailleurs, AMEN BANK a œuvré pour rassurer ses partenaires et notamment les correspondants bancaires étrangers quant à la détermination des organes de gouvernance de la banque vis-à-vis des menaces et des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

AMEN BANK a soutenu sa stratégie de Lutte Contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT) en renforçant les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle et des opérations.

AMEN BANK a étendu les éléments de son dispositif LCB/FT en déployant notamment les actions suivantes :

- abonnement à une base de données internationale comprenant les listes de sanctions, les PPE et les entités entachées d'une réputation douteuse,
- focalisation sur la mise à jour des données KYC,
- mise en place d'un système de scoring interne des risques clients,
- révision de la Politique LCB/FT et sa validation par le Conseil de Surveillance,
- réalisation d'une mission d'audit interne.

A l'issue de chaque trimestre, un tableau de bord est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs de l'activité LCB/FT ainsi que les actions réalisées.

Ressources humaines

L'Évolution de l'effectif

L'effectif global d'AMEN BANK s'est établi à 1 220 employés, contre 1 219 en 2017.

Courant 2018, la banque a embauché 46 nouveaux collaborateurs et enregistré le départ 45 salariés, dont 26 à la retraite.

Le ratio de turn-over ou taux de rotation de l'emploi des employés statutaires a légèrement baissé, en s'établissant à 3,24%, contre 3,5% en 2017. Quant au ratio de stabilité de l'effectif, exprimant le rapport entre l'effectif des salariés titulaires et l'effectif global, il s'est établi à 88,9% contre 88,7% en 2017.

La Structure de l'effectif

AMEN BANK a compté 908 salariés appartenant aux catégories des cadres et des cadres supérieurs, contre 892 personnes en 2017, enregistrant une évolution de près de 1,8% par rapport à 2017. Ainsi, le taux d'encadrement s'est établi à 78,2% de l'effectif des employés statutaires, contre 76% en 2017.

Sur un autre plan, le nombre des salariés diplômés de l'enseignement supérieur (Licence, Maîtrise, Mastère, Diplôme d'ingénieur, Doctorat...), s'est établi à 635 employés ou 52% de l'effectif global, dont 229 diplômés collaborant au siège social et 406 employés au réseau de la banque.

La répartition de l'effectif entre le siège et le réseau a légèrement évolué par rapport à 2017. En effet, le réseau de la Banque a continué à occuper la majorité de l'effectif des salariés actifs avec 767 employés ou 63,4% de l'effectif global en activité, contre 443 employés ou 36,6% au siège. De telles proportions étaient respectivement de 60,1% et 39,9% en 2017.

En termes de répartition de l'effectif par genre, la population des femmes a légèrement évolué, passant de 29,9% en 2017 à 31% en 2018.

Les Promotions professionnelles

Le taux des reclassements professionnels, toutes catégories confondues, a atteint 79,6%, contre 81,3% en 2017.

L'année 2018 a également enregistré la promotion de plusieurs jeunes cadres à une fonction de responsabilité, à savoir 9 cadres en qualité de responsable de point de vente et 5 cadres en qualité de responsable de Division.

Les Frais du personnel

Les frais du personnel ont évolué de 10,8% contre 12,8% en 2017. L'évolution des frais du personnel est due essentiellement aux augmentations sectorielles servies à partir de mai 2018, aux augmentations inhérentes aux avancements professionnels annuels, entrés en vigueur début 2018, et aux provisions annuelles relatives aux indemnités de départ à la retraite (IDR), réalisées par un contrat d'assurance groupe IDR conclu avec la compagnie Hayett S.A.

Il convient enfin de souligner que la productivité par employé a enregistré une augmentation de 3,9%, pour s'établir à 309,546 KDT en 2018, contre 297,850 KDT en 2017.

La Formation continue

Les dépenses globales de formation continue et de formation initiale sont demeurées au même niveau qu'en 2017, soit 0,68 million de dinars.

La formation continue du personnel, proprement dite, qui a consommé 76,9% du budget global de formation avec 0,52 million de dinars, a occasionné un nombre horaire annuel de 15 696 heures de formation. Environ 57,5% de l'effectif des salariés en activité ont suivi au moins une action de formation.

Par ailleurs, 81 employés ont été concernés par une quarantaine de séminaires inter-entreprises sur divers thèmes en lien avec leurs activités professionnelles respectives. Ces formations ont occasionné 110 jours de formation au cours de l'année 2018.

Enfin, en matière de formations diplômantes, la Banque a inscrit 33 employés aux cours bancaires (ITB et CPF) dispensés par l'Académie des Banques et des Finances et 3 cadres à des cursus de Mastère Professionnel.

Les Prêts et les œuvres sociales au personnel

Dans le cadre de ses actions sociales à destination du personnel, la Banque a octroyé, 1 152 prêts, contre 1 551 en 2017. La totalité des prêts débloqués a ainsi atteint une enveloppe globale de 23,1 millions de dinars, contre 25,1 millions de dinars en 2017.

Les prêts accordés aux salariés sur le fonds social, ont, quant à eux, évolué de 25% en atteignant une enveloppe globale de 8,5 millions de dinars, contre 6,8 millions de dinars en 2017.

En matière d'œuvres sociales, la Banque a poursuivi sa politique sociale volontariste à destination de son personnel, qui s'est traduite par une évolution de 4,6% des dépenses en la matière, qui sont passées de 2,5 millions de dinars en 2017 à 2,6 millions de dinars en 2018.



**S T R A T E G I E
E T O R I E N T A T I O N
D E L A B A N Q U E**

Prévisions

Résultats de 2018 : Progression en harmonie avec le Business Plan

La comparaison des réalisations de l'exercice 2018 aux prévisions établies par le Business Plan 2018-2022 (mise à jour du Business Plan 2016-2020) témoigne d'une progression en harmonie avec ce qui a été prévu :

	PRÉVISIONS 2018	RÉALISATIONS 2018	TAUX DE RÉALISATION	COMMENTAIRES
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 633 325	5 516 889	97,93%	La banque continue de poursuivre sa politique de désengagement des ressources les plus chères afin d'améliorer son coût de ressources.
.Emprunts et Ressources spéciales	879 269	876 255	99,66%	Prévisions conformes aux réalisations.
PRINCIPALES RESSOURCES	6 512 593	6 393 144	98,17%	
Créances sur la clientèle	6 240 840	5 929 248	95,01%	La rationalisation de la machine d'octroi des crédits et la sélection rigoureuse des opportunités sont à l'origine de cet écart.
Portefeuille titres	1 836 715	1 897 993	103,34%	
PRINCIPAUX EMPLOIS	8 077 555	7 827 241	96,90%	
Produits d'exploitation bancaires	828 857	829 094	100,03%	Prévisions conformes aux réalisations.
Charges d'exploitation bancaires	(443 885)	(454 362)	102,36%	L'accroissement des charges d'exploitation bancaires s'explique par l'augmentation des taux d'intérêts.
PRODUIT NET BANCAIRE	384 972	374 732	97,34%	
Dotation aux provisions sur créances	(108 000)	(88 943)	82,35%	Niveau de couverture en conformité avec le niveau prévu.
Agios réservés sur créances	(40 000)	(48 000)	120,00%	
Frais de personnel	(100 153)	(102 275)	102,12%	L'augmentation est due à l'effet du contrat d'Indemnité de Départ à la Retraite entré en vigueur début de l'année 2018.
Charges générales d'exploitation	(37 234)	(37 025)	99,44%	Prévisions conformes aux réalisations.
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 903	119 970	97,61%	

Plan stratégique de développement 2018-2022

Consolider le portefeuille, améliorer la solidité financière, augmenter la performance et diversifier l'offre.

AMEN BANK confirme pour les prochaines années sa stratégie de rééquilibrage du bilan, à travers la rationalisation de l'appareil d'octroi de crédit, la sélection rigoureuse de financements et l'augmentation de la couverture des créances douteuses et litigieuses, d'une part et la diversification de la structure des dépôts (augmentation de la quote-part des dépôts à vue et épargne), conjuguée à une politique de désengagement des ressources les plus chères, afin d'améliorer son coût de ressources, d'autre part.

AMEN BANK compte poursuivre son axe stratégique basé sur la diversification de ses revenus, afin d'accroître son PNB. Dans ce cadre, la banque a prévu l'élargissement de l'offre de la Banque Digitale, l'enrichissement des produits de la Bancassurance, le développement des activités Banque d'Affaires et Banque de Détail et le lancement d'une branche de Finance Islamique et d'une branche de Private Banking.

Projet de Transformation

AMEN BANK a lancé en 2018, un projet de restructuration de son activité. Cette mission a été confiée au cabinet international « Oliver Wyman » qui a entamé ses travaux en octobre 2018.

Le diagnostic du cabinet a fait ressortir les forces organisationnelles d'AMEN BANK, notamment son efficacité opérationnelle, son faible taux de turnover, sa maîtrise des charges d'exploitation, son agilité, sa productivité et la maîtrise de son système d'informations (SI). De cette mission de restructuration, AMEN BANK vise plusieurs objectifs notamment :

- Placer ses clients au centre de ses préoccupations et développer sa base de la clientèle « Particuliers »,
- Collecter des ressources stables et peu coûteuses, pour répondre aux besoins de liquidité des entreprises, fortement consommatrices de crédit, et améliorer les marges,
- Diversifier ses sources de revenus,
- Assurer une bonne qualité de services homogène, d'une manière industrialisée,
- Optimiser la gestion de ses risques, améliorer le recouvrement et réduire le niveau des impayés.

Cette transformation implique un grand nombre de projets qui impacteront tous les process d'AMEN BANK, tout en s'assurant que les prérequis nécessaires sont convenablement mis en place : capital humain, outils et systèmes, pilotage, efficacité opérationnelle, appréciation des risques, gouvernance et comitologie, etc.

La mise en œuvre des différents chantiers, qui a rencontré l'adhésion de toutes les parties, se poursuivra sur 2 années.



**RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET ETATS FINAN-
CIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AMEN BANK, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 905 281 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 119 970 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (67%) et qui totalise, au 31 décembre 2018, 5 929 248 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à 84 414 KDT en provisions individuelles et 8 158 KDT en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 418 716 KDT (Compte tenu des créances rattachées pour 13 508 KDT), couverts par des provisions à concurrence de 16 567 KDT, soit un montant net de 402 149 KDT, représentant 5% du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant 25% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 578 354 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (70%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2018 avec la société «SICAR Amen» dans laquelle «AMEN BANK détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2018/1 d'une valeur de 20 000 KDT. En contrepartie, «SICAR Amen» perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% sur l'encours du fonds géré. En date du 16 Août 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel la commission de gestion a été ramenée à 0,5% annuellement sur l'encours net des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi de ce fonds.

La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 75 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 11 Mai 2018.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2018 avec la société «SICAR Amen» dans laquelle «AMEN BANK» détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2018/2 d'une valeur de 60 851 KDT. En contrepartie, «SICAR Amen» perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% sur l'encours du fonds géré. En date du 16 Aout 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel la commission de gestion a été ramenée à 0,5% annuellement sur l'encours net des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi de ce fonds.

La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 228 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 11 Mai 2018.

3 A fin 2018, «AMEN BANK» a procédé à la cession des créances au profit de la société «Le Recouvrement», totalisant 54 923 KDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 07 Février 2019.

4 Au cours de 2018, «AMEN BANK» a procédé à la souscription de 110 496 actions détenues dans le capital de la société « AMEN SANTE » à la valeur nominale de 10 DT l'action.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} Novembre 2018.

5 Au cours de 2018, «AMEN BANK» a procédé à la cession de 239 990 actions détenues dans le capital de la société « CLINIQUE EL AMEN BIZERTE » à la société «AMEN SANTE» à la valeur nominale de 10 DT par action soit un prix global de 2 400 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 01 Novembre 2018.

6 Au cours de 2018, «AMEN BANK» a procédé à la cession de 7 384 actions détenues dans le capital de la société « TUNISIE SYSTEMES -TUNISYS » à la société « PGI » pour un prix global de 183 KDT ce qui a permis de dégager une plus-value de 109 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 24 mars 2017.

7 Au cours de 2018, «AMEN BANK» a procédé à la cession de 7 385 actions détenues dans le capital de la société « TUNISIE SYSTEMES -TUNISYS » à la société « COMAR » pour un prix global de 183 KDT ce qui a permis de dégager une plus-value de 109 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 24 mars 2017.

8 Au cours de 2018, « AMEN BANK » a procédé à la cession de ses 2 892 522 actions détenues dans le capital de la société « ENNAKL » aux sociétés « HEAVY » et « AMEN FINANCE COMPANY » pour un prix global de 35 665 KDT dégageant ainsi une moins-value de 8,5 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} Novembre 2018.

9 Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET, le montant dû par trimestre est de 447 KDT, soit un total annuel de 1 789 KDT, un avenant du contrat a été conclu prévoyant une couverture des charges sociales. Ainsi une constatation du complément des charges sociales couvrant 2018 a été comptabilisée pour 356 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Société «PGI Holding»

«AMEN BANK» a réalisé avec la société «PGI Holding» qui détient 22,16% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 «PGI Holding» fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, «PGI Holding» perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Au 19 janvier 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2018, s'élève à 160 KDT (HT).

2 «AMEN BANK» loue auprès de la société «PGI Holding» une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 142 KDT (HT).

Société «COMAR»

«AMEN BANK» a réalisé avec la société «COMAR» qui détient 30,61% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels «COMAR» occupe trois locaux, propriétés de «AMEN BANK». Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 14 KDT (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 131 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la «COMAR» au titre de l'exercice 2018, s'élève à 3 055 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société «SICAR Amen» dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1 En date du 16/08/2018 et en commun accord entre l'AMEN BANK et la société «SICAR Amen» un avenant aux conventions de gestion conclues avant 2018 a été signé avec la société «SICAR Amen», en vertu duquel la modalité de calcul de la commission de gestion a été ramenée de 1% l'an sur l'encours du fonds géré à 0,5% l'an sur l'encours du fonds net des provisions au titre des emplois de ces fonds ; soit 19 conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 324 357 KDT.

Ainsi la commission de gestion au titre de 2018 s'élève à 1 555 KDT (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, «AMEN BANK» est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société «SICAR Amen». En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes ;

- Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;

- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à 93 KDT (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société «Le recouvrement» dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société «Le recouvrement». En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1.500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

AMEN BANK a réalisé avec la société «Tunisys», dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2018 pour un montant total de 986 KDT (HT).

Société « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec «SICAV Amen Première» et «SICAV Amen», les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

FONCTIONS DE		BASE DE RÉMUNÉRATION	COMMISSION 2018 (HORS TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	658 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	356 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

En date du 1^{er} Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK. Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 53 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 118 KDT.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société «SOGEREC » dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1 Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2^{ème} étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 11 KDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 KDT (HT).

2 La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK ; ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de 52 KDT (HT).

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

Au 01 Janvier 2011 la banque a conclu avec TUNISIE LEASING & FACTORING un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société TUNISIE LEASING & FACTORING un local à usage commercial à Djerba Houmet Souk, le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 est de 15 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en TND) :

	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE		MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS	
	CHARGE 2018	PASSIF AU 31/12/2018	CHARGE 2018	PASSIF AU 31/12/2018
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	-

	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE			MEMBRES DU DIRECTOIRE		
	CHARGE BRUTE 2018	CHARGES SOCIALES 2018	PASSIF AU 31/12/2018	CHARGE BRUTE 2018	CHARGES SOCIALES 2018	PASSIF AU 31/12/2018
Avantages à court terme	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 184 549
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 184 549

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI




ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN	48
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	49
ETAT DE RESULTAT	50
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	51
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIFS	58
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIFS	79
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	84
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	85
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	89
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	94
(7) AUTRES NOTES	96

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	402 287	170 245
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	183 294	197 032
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 929 248	6 073 730
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	285 622	530 671
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 612 371	1 361 537
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	166 778	163 219
AC7 Autres actifs	(1-7)	233 528	159 764
TOTAL ACTIFS		8 813 128	8 656 198
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 072 065	1 174 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	235 057	385 115
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 516 889	5 137 206
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	876 255	968 065
PA5 Autres passifs	(2-5)	207 581	172 039
TOTAL PASSIFS		7 907 847	7 837 241
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		652 478	572 213
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	5
CP6 Résultat de l'exercice		119 970	113 911
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	905 281	818 957
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 813 128	8 656 198

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	707 124	593 387
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	379 541	305 206
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	1 068 000	1 174 000
Total passifs éventuels		2 154 665	2 072 593
Engagements donnés			
	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		456 801	245 245
HB05 Engagements sur titres		13 875	18 017
Total engagements donnés		470 676	263 262
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 883 407	3 554 278

ETAT DE RÉSULTAT

ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	578 354	479 716
PR2	Commissions (en produits) (5-2)	100 753	91 362
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (5-3)	71 512	82 385
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (5-4)	78 475	63 505
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		829 094	716 968
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(443 226)	(346 461)
CH2	Commissions encourues	(11 136)	(10 405)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(454 362)	(356 866)
PRODUIT NET BANCAIRE		374 732	360 102
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs (5-6)	(88 943)	(110 865)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement (5-7)	2 353	(1 116)
PR7	Autres produits d'exploitation	2 306	1 681
CH6	Frais de personnel (5-8)	(102 275)	(92 307)
CH7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(37 025)	(22 598)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (5-8)	(7 744)	(7 088)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		143 404	127 809
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	(5 947)	2 054
CH11	Impôt sur les bénéfices	(15 701)	(13 958)
Résultat sur les activités ordinaires		121 756	115 905
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires (5-10)	(1 786)	(1 994)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		119 970	113 911
RÉSULTAT NET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		119 970	113 911
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN DINARS)		4,530	4,302
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DINARS)		4,530	4,302

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaires encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		721 063	609 399
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(459 952)	(354 633)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(130 895)	(101 194)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		35 882	(241 132)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		388 910	18 203
Titres de placement		286 457	118 499
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(165 936)	(140 971)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 333	(62 652)
Impôts sur les bénéfices		(17 628)	(6 381)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		672 234	(160 862)
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 336	8 054
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(175 342)	(113 974)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(11 233)	(28 548)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(181 239)	(134 468)
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	80 000
Remboursement d'emprunts		(47 587)	(41 840)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(44 224)	15 474
Dividendes versés		(33 101)	(29 282)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(545)	(3)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(125 457)	24 349
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		365 538	(270 981)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(964 513)	(693 532)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(598 975)	(964 513)

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2018

I. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

AMEN BANK est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

AMEN BANK est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,65% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 550	99,35%
Actionnaires Etrangers	855	0,65%
Total	132 405	100%

II. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers d'AMEN BANK sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III. MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2018 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1. Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provisionnement par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provisionnement moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées en perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées en perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et de la couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « Agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements des classes 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- * La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- * La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 74 684 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 66 526 mDT constituée en 2017, une provision complémentaire nette de 8 158 mDT a été dotée au titre de l'année 2018.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2018 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2018, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 1 321 mDT a été constatée sur les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés au cours de 2018.

1.6 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 170 949 mDT.

1.7 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, d'agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2017 un montant de 40 831 mDT.

Au 31 décembre 2018, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 38 772 mDT.

2. Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

. Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

. Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

. Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

. Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

. Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

. Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier /débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

. Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

. Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

. Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3. Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont déduits du résultat.

4. Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont rajoutées au résultat.

5. Valeurs immobilisées

5.1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATION	TAUX PRATIQUÉ
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre du recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière. Le prix d'acquisition correspond au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7. Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8. Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2018. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2018.

RUBRIQUE BILAN	ACTIFS	CONTRE-VALEUR DEVICES EN MDT	Rubrique Bilan	PASSIFS	CONTRE-VALEUR DEVICES EN MDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	318 833	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	162 722
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 153	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	1 028 142
AC 03	Créances sur la clientèle	403 475	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	28 424
AC 07	Autres actifs	457 397	PA 05	Autres passifs	-
Total Actifs		1 216 858	Total Passifs		1 219 288

9. Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2018 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2018.

10. Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1 Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2018 un montant de 402 287 mDT contre 170 245 mDT au 31.12.2017 et se compose comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 658	53 084	5 574	11%
BCT, CCP & TGT	343 629	117 161	226 468	193%
TOTAL	402 287	170 245	232 042	136%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	58 663	53 090	5 573	10%
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(6)	1	(17%)
Sous Total (1)	58 658	53 084	5 574	11%
BCT	343 657	117 087	226 570	194%
Provisions sur BCT	(111)	-	(111)	100%
Sous Total (2)	343 546	117 087	226 459	193%
CCP	83	74	9	12%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
Sous Total (3)	83	74	9	12%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 183 294 mDT contre 197 032 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	24 193	(14 798)	(61%)
Prêts aux établissements bancaires	27 764	22 653	5 111	23%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(4)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	37 155	46 842	(9 687)	(21%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 189	22 737	(7 548)	(33%)
Prêts aux établissements financiers	129 078	125 484	3 594	3%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	1 969	(97)	(5%)
Total créances sur établissements financiers	146 139	150 190	(4 051)	(3%)
Total	183 294	197 032	(13 738)	(7%)

Au 31/12/2018, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< OU = 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS & MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Etablissements bancaires	16 581	20 574	-	-	37 155
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	-	-	-	9 395
Prêts aux établissements bancaires	7 190	20 574	-	-	27 764
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	-	-	-	(4)
Etablissements financiers	40 423	31 799	71 947	1 970	146 139
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 189	-	-	-	15 189
Prêts aux établissements financiers	23 362	31 799	71 947	1 970	129 078
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	-	-	-	1 872
Total	57 004	52 373	71 947	1 970	183 294

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Etablissements bancaires	-	-	37 155	37 155
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	9 395	9 395
Prêts aux établissements bancaires	-	-	27 764	27 764
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(4)	(4)
Etablissements financiers	-	40 987	105 152	146 139
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	15 189	15 189
Prêts aux établissements financiers	-	40 987	88 091	129 078
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 872	1 872
Total	-	40 987	142 307	183 294

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	993 444	887 284	106 160	12%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 349 092	4 564 776	(215 684)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	586 712	621 670	(34 958)	(6%)
Total	5 929 248	6 073 730	(144 482)	(2%)

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes débiteurs à la clientèle	965 259	863 712	101 547	12%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	28 185	23 572	4 613	20%
Total	993 444	887 284	106 160	12%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 002 944	4 209 611	(206 667)	(5%)
Autres concours à la clientèle en devises	346 148	355 165	(9 017)	(3%)
Total	4 349 092	4 564 776	(215 684)	(5%)

Au 31.12.2018, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 640 millions de dinars contre 550 millions de dinars au 31.12.2017.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Créances sur ressources budgétaires	39 864	28 066	11 798	42%
Créances sur ressources extérieures	546 848	593 604	(46 756)	(8%)
Total	586 712	621 670	(34 958)	(6%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Montant brut des créances classées	1 278 578	1 182 420	96 158	8%
Provisions au 31/12/N-1	374 199	412 481	(38 282)	(9%)
Dotation de l'exercice	114 886	98 511	16 375	17%
Reprise de l'exercice	(56 751)	(21 398)	(35 353)	165%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(35 223)	(115 395)	80 172	(69%)
Provisions au 31/12/N	397 111	374 199	22 912	6%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	170 949	144 670	26 279	18%
Total net des créances	710 518	663 550	46 968	7%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Montant brut des créances classées	1 278 578	1 182 420	96 158	8%
Montant brut des créances non classées	21 775	37 340	(15 565)	(42%)
Montant brut des créances touristiques non classées	318 896	208 072	110 824	53%
Agios réservés au 31/12/N-1	201 687	240 420	(38 733)	(16%)
Dotation aux agios réservés	69 279	46 615	22 664	49%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	6 156	9 694	(3 538)	(36%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(8 216)	(3 397)	(4 819)	142%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	(19 219)	(21 421)	2 202	(10%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(22 319)	(70 224)	47 905	(68%)
Total des agios réservés au 31/12/N	227 368	201 687	25 681	13%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	87 579	76 741	10 838	14%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	121 314	107 782	13 532	13%
Agios sur ressources extérieures	18 475	17 164	1 311	8%
Total net des agios réservés	227 368	201 687	25 681	13%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Engagements classés C0 et C1	7 210 835	6 652 591	558 244	8,4%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 278 578	1 182 420	96 158	8,1%
Total des engagements (b)	8 489 413	7 835 011	654 402	8,4%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(187 801)	(156 396)	(31 405)	20,1%
Provisions affectées aux engagements par signature	(1 370)	(1 212)	(158)	13,0%
Provisions affectées aux engagements classés	(395 741)	(372 987)	(22 754)	6,1%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(170 949)	(144 670)	(26 279)	18,2%
Total provisions et agios réservés (c)	(755 861)	(675 265)	(80 596)	11,9%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	59,12%	57,11%	2,0%	3,5%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	52,08%	50,57%	1,5%	3,0%
Taux des engagements classés (a/b)	15,06%	15,09%	(0,0%)	(0,2%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(396)	(1 717)	1 321	(76,9%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(400)	(2 743)	2 343	(85,4%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(38 771)	(40 831)	2 060	(5,0%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(69 575)	(66 526)	(3 049)	4,6%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	(5 109)	-	(5 109)	100%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(114 251)	(111 817)	(2 434)	2,2%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(870 112)	(787 082)	(83 030)	10,5%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,25%	10,05%	0,2%	2,0%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	641 374	584 183	57 191	10%
Provisions sur créances classées	395 741	372 987	22 754	6%
Provisions collectives	69 575	66 526	8 158	12%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	5 109	-	5 109	100%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	170 949	144 670	26 279	18%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Total provisions sur créances	642 744	585 395	57 349	10%
Agios réservés affectés aux engagements classés	187 801	156 396	31 405	20%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	400	2 743	(2 343)	(85%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	396	1 717	(1 321)	(77%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	38 771	40 831	(2 060)	(5%)
Total agios réservés	227 368	201 687	25 681	13%
Total général des provisions et agios réservés	870 112	787 082	83 030	11%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2018 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

CLASSE / NATURE D'ENGAGEMENT	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	TOTAL
Découverts	405 772	162 588	21 814	23 024	358 064	14 244	985 505
Escomptes	201 527	85 887	3 058	4 219	10 114	141	304 946
Crédits court terme	513 528	396 624	4 563	16 136	209 964	3 491	1 144 305
Crédits moyens et long terme	2 974 500	948 120	25 541	85 164	490 427	2 445	4 526 197
Engagements par signature	1 389 489	132 800	2 637	405	3 128	-	1 528 459
Total	5 484 816	1 726 019	57 613	128 947	1 071 697	20 321	8 489 413
Dont impayés	808 (*)	153 623	9 008	29 930	464 549	6 408	664 326

(*) : Impayés sur la relation « Carthage Cement »

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2 018	%	2 017	%
I – Agriculture	120 350	1,42%	118 248	1,51%
II - Industrie	1 874 933	22,09%	1 570 351	20,04%
Mine	45 512	0,54%	23 908	0,31%
Energie	62 801	0,74%	31 980	0,41%
Industrie agroalimentaire	290 181	3,42%	263 191	3,36%
Matériaux de construction	306 828	3,61%	309 818	3,95%
Industrie mécanique et électronique	316 238	3,73%	275 932	3,52%
Chimie et caoutchouc	392 505	4,62%	232 238	2,96%
Textile	21 401	0,25%	20 361	0,26%
Habillement et cuir	58 908	0,69%	60 085	0,77%
Bois, liège et ameublement	37 705	0,44%	34 799	0,44%
Papier, imprimerie et industries diverses	206 474	2,43%	189 667	2,42%
Bâtiment et travaux publics	136 380	1,61%	128 372	1,64%
III – Services	6 494 130	76,50%	6 146 412	78,45%
Transport et télécommunications	374 165	4,41%	446 964	5,70%
Tourisme	664 153	7,82%	662 707	8,46%
Commerce agroalimentaire	127 327	1,50%	115 260	1,47%
Commerce matériaux de construction	139 262	1,64%	127 517	1,63%
Commerce quincaillerie et assimilés	366 127	4,31%	259 678	3,31%
Commerce textile et cuir	67 070	0,79%	66 754	0,85%
Commerce divers	421 896	4,97%	412 125	5,26%
Santé	260 111	3,06%	238 610	3,05%
Finance	947 797	11,16%	683 719	8,73%
Loisirs et cultures	67 000	0,79%	57 792	0,74%
Particuliers	1 922 170	22,64%	1 820 614	23,24%
Promotion immobilière	1 023 195	12,05%	1 080 887	13,80%
Divers	113 857	1,34%	173 785	2,22%
Total	8 489 413	100%	7 835 011	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaires représentent 12% du total des engagements de la banque au 31.12.2018.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

DESCRIPTION	< OU = 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS & MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Comptes débiteurs de la clientèle	993 444	-	-	-	993 444
Comptes débiteurs de la clientèle	965 259	-	-	-	965 259
Créances rattachées	28 185	-	-	-	28 185
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	445 366	599 358	2 107 879	1 196 489	4 349 092
Autres concours à la clientèle en dinars	280 453	526 364	2 002 546	1 193 581	4 002 944
Autres concours à la clientèle en devises	164 913	72 994	105 333	2 908	346 148
Crédits sur ressources spéciales	139 003	91 137	274 451	82 121	586 712
Créances sur ressources budgétaires	39 864	-	-	-	39 864
Créances sur ressources extérieures	99 139	91 137	274 451	82 121	546 848
Total	1 577 813	690 495	2 382 330	1 278 610	5 929 248

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Comptes débiteurs de la clientèle	-	15 733	977 711	993 444
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	2 933	4 346 159	4 349 092
Autres concours à la clientèle en dinars	-	2 933	4 000 011	4 002 944
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	346 148	346 148
Crédits sur ressources spéciales	-	-	586 712	586 712
Créances sur ressources budgétaires	-	-	39 864	39 864
Créances sur ressources extérieures	-	-	546 848	546 848
Total	-	18 666	5 910 582	5 929 248

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2018 un solde de 285 622 mDT contre un solde de 530 671 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Titres de transaction	89 484	67 419	22 065	33%
Bons de trésor	89 484	67 897	21 587	32%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(478)	478	(100%)
Titres de placement	196 138	463 252	(267 114)	(58%)
Titres à revenu fixe	179 455	450 923	(271 468)	(60%)
Bons de trésor	-	241 109	(241 109)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	8	8 184	(8 176)	(100%)
Emprunts Obligataires	172 938	193 776	(20 838)	(11%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	6 509	7 854	(1 345)	(17%)
Titres à revenu variable	16 683	12 329	4 354	35%
Actions cotées	18 038	13 931	4 107	29%
Provisions pour moins-value latente des actions	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total	285 622	530 671	(245 049)	(46%)

Aucun transfert de titres n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018 entre les titres de transaction et les titres de placement, par ailleurs un stock de BTA pour 201 180 mDT a été reclassé vers le portefeuille titres d'investissement.

Au 31.12.2018, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 300 mDT contre 117 mDT au 31.12.2017.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

RUBRIQUE	ORGANISMES PUBLICS	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Titres de transaction	-	-	-	89 484	89 484
Bons de trésor	-	-	-	89 484	89 484
Titres de placement	-	-	10 616	185 522	196 138
Titres à revenu fixe	-	-	10 616	168 839	179 455
Bons de trésor	-	-	-	8	8
Emprunts obligataires	-	-	10 616	168 831	179 447
Titres à revenu variable	-	-	-	16 683	16 683
Actions	-	-	-	16 683	16 683
Total	-	-	10 616	275 006	285 622

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2018 et comparativement à 2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	18 038	13 931	4 107	29%
Provisions au 31/12/N-1	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Dotation de l'exercice	(816)	(950)	134	(14%)
Reprise de provisions	1 063	1 265	(202)	(16%)
Provisions au 31/12/N	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total net des titres de placement	16 683	12 329	4 354	35%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2018 un solde de 1 612 371 mDT contre 1 361 537 mDT au 31.12.2017. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Titres d'investissement (1)	1 336 285	1 081 976	254 309	24%
Titres de participation (2)	134 932	131 688	3 244	2%
Parts dans les entreprises associées (3)	100 754	104 249	(3 495)	(3%)
Parts dans les entreprises liées (4)	8 880	13 078	(4 198)	(32%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	31 520	30 546	974	3%
Total	1 612 371	1 361 537	250 834	18%

Au 31.12.2018, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 17 589 mDT principalement sur le titre PGH et Tunisie Leasing & Factoring.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DESCRIPTION	TITRES D'INVESTISSEMENT HORS FONDS GÉRÉS	TITRES D'INVESTISSEMENTS FONDS GÉRÉS	TITRES PARTICIPATIFS	TITRES DE PARTICIPATION	PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	PART DES ENTREPRISES LIÉES	PARTICIPATION AVEC CONVENTION EN RETROCESSION	TOTAL
Valeur brute au 31/12/2017	726 755	324 357	6 510	166 843	104 271	13 386	37 362	1 379 484
Montant restant à libérer	-	-	-	(18 017)	-	-	-	(18 017)
Créances rattachées	30 084	8 757	32	-	279	-	-	39 152
Provisions	(300)	(14 209)	-	(17 138)	(301)	(308)	(6 816)	(39 082)
Total net au 31/12/2017	756 539	318 895	6 542	131 688	104 249	13 078	30 546	1 361 537
Acquisitions/ Reclassements 2018	163 609	80 851	-	43 490	1 105	-	6 600	295 655
Cessions/ Réduction de capital 2018	(173)	-	-	(45 012)	(2 620)	(4 506)	(5 626)	(57 937)
Valeur brute au 31/12/2018	890 191	405 208	6 510	165 321	102 756	8 880	38 336	1 617 202
Montant restant à libérer	-	-	-	(13 875)	-	-	-	(13 875)
Créances rattachées	37 756	13 508	(22)	-	165	-	-	51 407
Dotations	-	(2 987)	-	(868)	(1 868)	-	-	(5 723)
Reprise	-	640	-	1 492	2	308	-	2 442
Provisions	(300)	(16 566)	-	(16 514)	(2 167)	-	(6 816)	(42 363)
Total net au 31/12/2018	927 647	402 150	6 488	134 932	100 754	8 880	31 520	1 612 371

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Bons de trésor	927 648	756 360	171 288	23%
Bons de trésor	889 921	726 312	163 609	23%
Créances rattachées	37 727	30 048	7 679	26%
Obligations	-	179	(179)	(100%)
Obligations brutes	270	443	(173)	(39%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	30	36	(6)	(17%)
Fonds gérés	402 149	318 895	83 254	26%
Encours brut des fonds gérés	405 208	324 357	80 851	25%
Provisions sur fonds gérés	(16 567)	(14 219)	(2 348)	17%
Créances rattachées	13 508	8 757	4 751	54%
Titres participatifs	6 488	6 542	(54)	(1%)
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	(22)	32	(54)	(169%)
Total	1 336 285	1 081 976	254 309	24%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de participation	165 321	166 843	(1 522)	(1%)
Provisions sur titres de participation	(16 514)	(17 138)	624	(4%)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(13 875)	(18 017)	4 142	(23%)
Total	134 932	131 688	3 244	2%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

DESCRIPTION	% DE DÉTENTION	31/12/2018				31/12/2017			
		MONTANT SOUSCRIT	MONTANT RESTANT À LIBÉRER	MONTANT LIBÉRÉ	PROVISION	MONTANT SOUSCRIT	MONTANT RESTANT À LIBÉRER	MONTANT LIBÉRÉ	PROVISION
Titres cotés		14 303	-	14 303	(6 242)	51 666	-	51 666	(6 179)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,84%	1 282	-	1 282	(169)	1 638	-	1 638	(99)
MIP	4,71%	973	-	973	(850)	973	-	973	(766)
TAWASSOL GROUP HOLDING	-	-	-	-	-	701	-	701	(375)
EURO-CYCLES	0,58%	1 171	-	1 171	(584)	1 171	-	1 171	(331)
UADH	1,85%	3 784	-	3 784	(2 639)	4 417	-	4 417	(2 608)
ENNAKEL	-	-	-	-	-	35 673	-	35 673	-
Titres non cotés		151 018	13 874	137 144	(10 272)	115 177	18 017	97 160	(10 959)
TUNISIE SICAV	3,83%	21 775	-	21 775	-	1	-	1	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(45)	3 500	-	3 500	(45)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	5 883	-	5 883	-	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	(242)	5 000	-	5 000	(40)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	378	-	378	-	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26,62%	47 256	-	47 256	-	26 256	-	26 256	(59)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,63%	3 000	203	2 797	(196)	3 000	240	2 760	(346)
FCPR SWING	15,92%	4 000	-	4 000	-	4 000	-	4 000	(273)
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 572	-	1 572	-	1 573	-	1 573	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	7,62%	1 239	-	1 239	-	1 183	-	1 183	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(184)	1 003	-	1 003	(150)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	-	826	(311)	826	-	826	(249)
FINACORP OBLIGATION SICAV	27,75%	1 032	-	1 032	-	1 032	-	1 032	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(335)	700	-	700	(329)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	62,78%	1 904	-	1 904	(4)	1 745	-	1 745	-

DESCRIPTION	% DE DÉTENTION	MONTANT SOUSCRIT	MONTANT RESTANT À LIBÉRER	31/12/2018		31/12/2017		MONTANT LIBÉRÉ	PROVISION
				MONTANT LIBÉRÉ	PROVISION	MONTANT SOUSCRIT	MONTANT RESTANT À LIBÉRER		
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(170)	588	-	588	(192)
FCP SMART EQUITY 2	6,44%	500	-	500	-	500	-	500	(9)
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	0,00%	-	-	-	-	500	-	500	(59)
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	1 167	-	1 167	(463)
ADVANS TUNISIE	6,33%	760	95	665	-	570	-	570	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,12%	400	-	400	(199)	400	-	400	(173)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	1,26%	37	-	37	-	83	-	83	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1,33%	44	-	44	(9)	165	-	165	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCREDTUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	6,53%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,00%	241	-	241	-	221	-	221	-
FCP MAC EQUILIBRE	29,19%	914	-	914	-	874	-	874	-
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(40)	100	-	100	(40)
SAGES	15,10%	76	-	76	(76)	76	-	76	(76)
ELKHIR	31,64%	2 753	68	2 685	(2 685)	2 753	68	2 685	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	10,62%	1 750	-	1 750	-	1 500	-	1 500	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,25%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	13,02%	113	-	113	(1)	113	-	113	(9)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	86,58%	7 498	-	7 498	-	12 000	-	12 000	-
FCP AFRICAMEN	33,33%	10 000	7 708	2 292	-	10 000	7 709	2 291	-
FCP AMEN SELECTION	50,61%	1 001	-	1 001	(87)	1 001	-	1 001	-
FCP AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	5 800	4 200	-	10 000	10 000	-	-
AUTRES		51	-	51	(5)	124	-	124	(79)
Total		165 321	13 874	151 447	(16 514)	166 843	18 017	148 826	(17 138)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Parts dans les entreprises associées	102 756	104 271	(1 515)	(1%)
Créances rattachées	165	279	(114)	(41%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(2 167)	(301)	(1 866)	620%
Total	100 754	104 249	(3 495)	(3%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2018	Provision 31/12/2018	31/12/2017	Provision 31/12/2017
Titres cotés		31 473	-	31 473	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	32,48%	31 473	-	31 473	-
Titres non cotés		71 283	(2 167)	72 798	(301)
MAGHREB LEASING ALGERIE	42,61%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(1 775)	12 211	-
AMEN SANTE	16,00%	9 944	(93)	8 840	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	16,06%	2 584	-	2 584	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	13,18%	2 136	-	4 536	-
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	659	-
AMEN INVEST	63,30%	-	-	-	-
TUNISYS	20,00%	300	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	73	-
SICAV AMEN	0,11%	146	(83)	146	(85)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,07%	74	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	2 531	-
Total		102 756	(2 167)	104 271	(301)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31/12/2018.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Parts dans les entreprises liées	8 880	13 386	(4 506)	(34%)
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	(308)	308	(100%)
Total	8 880	13 078	(4 198)	(32%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

DESCRIPTION	% DE DÉTENTION	31/12/2018	PROVISION 31/12/2018	31/12/2017	Provision 31/12/2017
AMEN PROJECT	53,01%	284	-	4 790	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	(308)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,26%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
Total		8 880	-	13 386	(308)

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31/12/2018.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Parts avec convention en rétrocession	38 336	37 362	974	3%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(6 816)	(6 816)	-	0%
Total	31 520	30 546	974	3%

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE %	CAPITAUX PROPRES 2018	ÉSULTAT NET 2018
SICAR AMEN	AMEN BANK	SICAR	88,20%	15 007	2 301
LE RECOUVREMENT	AMEN BANK	Société de recouvrement de créances	99,88%	4 141	1 365
AMEN PROJECT	AMEN BANK	Société d'investissement	53,01%	758	44
SOGEREC	AMEN BANK – Tour C	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 505	520
AMEN CAPITAL	AMEN BANK – Tour C	Société de gestion de fonds	51,00%	1 386	333
AMEN INVEST	AMEN BANK – Tour C	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 656	60
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	AMEN BANK – Tour C	Société de gestion de fonds	0,00% (*)	18	17

(*) La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société «Amen Corporate Finance» à travers sa filiale Amen capital ce qui ne permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2018 un solde de 166 778 mDT contre un solde de 163 219 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Immobilisations incorporelles	878	1 101	(223)	(20%)
Immobilisations incorporelles	9 139	8 981	158	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 077)	(7 696)	(381)	5%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	(0)	0%
Immobilisations corporelles	162 600	158 243	4 357	3%
Immobilisations corporelles	232 790	222 184	10 606	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(69 993)	(63 744)	(6 249)	10%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
TOTAL	166 778	163 219	3 559	2%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31/12/2018 un montant de 28 959 mdt.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2018									
DESCRIPTION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	ACQUISITION	CESSION / TRANSFERT	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	AMORT / PROVISION CUMUL AU 31/12/2017	DOTATION	REPRISE / SORTIE	AMORT CUMUL AU 31/12/2018	VCN AU 31/12/2018
1) Immobilisations Incorporelles	8 981	158	-	9 139	(7 880)	(381)	-	(8 261)	878
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 832	158	-	7 990	(6 989)	(341)	-	(7 330)	660
Droit au bail	965	-	-	965	(707)	(40)	-	(747)	218
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	222 184	10 961	(355)	232 790	(63 941)	(6 259)	10	(70 190)	162 600
<u>Immobilisations d'exploitation</u>	<u>136 632</u>	<u>678</u>	<u>(10)</u>	<u>137 300</u>	<u>(32 222)</u>	<u>(3 294)</u>	<u>10</u>	<u>(35 506)</u>	<u>101 794</u>
Terrains d'exploitation	39 952	-	-	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	68 802	-	-	68 802	(15 159)	(1 374)	-	(16 533)	52 269
Aménagements de batiments	27 878	678	(10)	28 546	(17 063)	(1 920)	10	(18 973)	9 573
<u>Immobilisations hors exploitation</u>	<u>47 913</u>	<u>5 945</u>	<u>-</u>	<u>53 858</u>	<u>(4 340)</u>	<u>(255)</u>	<u>-</u>	<u>(4 595)</u>	<u>49 263</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	47 913	5 945	-	53 858	(4 340)	(255)	-	(4 595)	49 263
Mobiliers de bureau	7 565	199	(15)	7 749	(4 890)	(577)	-	(5 467)	2 282
Matériels de transport	4 425	986	(330)	5 081	(2 608)	(531)	-	(3 139)	1 942
Matériels informatique	10 118	2 889	-	13 007	(8 288)	(726)	-	(9 014)	3 993
Machines DAB	7 007	4	-	7 011	(5 454)	(344)	-	(5 798)	1 213
Coffres forts	2 327	-	-	2 327	(1 655)	(90)	-	(1 745)	582
Autres immobilisations	6 197	260	-	6 457	(4 484)	(442)	-	(4 926)	1 531
3) Immobilisations encours	3 875	1 873	(2 448)	3 300	-	-	-	-	3 300
Immobilisations corporelles encours	1 396	1 611	(152)	2 855	-	-	-	-	2 855
Immobilisations incorporelles encours	2 479	262	(2 296)	445	-	-	-	-	445
Total	235 040	12 992	(2 803)	245 229	(71 821)	(6 640)	10	(78 451)	166 778

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2018 un montant de 233 528 mDT contre un montant de 159 764 mDT et se détaillant comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes d'attente et de régularisation	92 596	66 468	26 128	39%
<u>Comptes d'attente</u>	18 975	14 033	4 942	35%
Comptes d'attente de la salle de marché	5 962	5 287	675	13%
Comptes d'attente de la compensation	10 328	8 316	2 012	24%
Autres comptes d'attente	2 685	430	2 255	525%
<u>Comptes de régularisation</u>	73 621	52 435	21 186	40%
Autres	140 932	93 296	47 636	51%
Stock en matières, fournitures et timbres	365	419	(54)	(13%)
Etat, impôts et taxes	11 353	538	10 815	2010%
Allocations familiales	211	143	68	48%
Dépôts et cautionnements	87	117	(30)	(26%)
Opérations avec le personnel	75 521	71 588	3 933	5%
Débiteurs divers	49 360	16 581	32 779	198%
Créances sur l'Etat	900	1 027	(127)	(12%)
Autres	3 135	2 883	252	9%
Total	233 528	159 764	73 764	46%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 636)	(16 513)	(123)	1%
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(8 042)	(7 780)	(262)	3%
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(1 402)	139	(10%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 118)	(19 278)	1 160	(6%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(717)	24	(3%)
Provisions sur débiteurs divers	(2 056)	(3 190)	1 134	(36%)
Provisions sur autres comptes	(15 369)	(15 371)	2	(0%)
Total	(34 754)	(35 791)	1 037	(3%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2017	DOTATION	REPRISE	31/12/2018
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 513)	(691)	568	(16 636)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 780)	(611)	349	(8 042)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(80)	219	(1 263)
Provisions sur autres comptes	(19 278)	(38)	1 199	(18 118)
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(37)	61	(693)
Provisions sur débiteurs divers	(3 190)	-	1 134	(2 056)
Provisions sur autres comptes	(15 371)	(1)	3	(15 369)
Total	(35 791)	(729)	1 767	(34 754)

2 Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 1 072 065 mDT enregistrant ainsi une baisse de 102 751 mDT par rapport au 31.12.2017.

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25	-	0%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 040	791	3 249	411%
Total	1 072 065	1 174 816	(102 751)	(9%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 235 057 mDT contre un solde de 385 115 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 545	6 371	(2 826)	(44%)
Total	235 057	385 115	(150 058)	(39%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Avoirs sur établissements bancaires	71 536	74 237	(2 701)	(4%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	159 976	304 507	(144 531)	(47%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

DESCRIPTION	< OU = 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS & MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Etablissements bancaires	85 526	145 986	-	-	231 512
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	71 536	-	-	-	71 536
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	13 367	145 986	-	-	159 353
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	623	-	-	-	623
Etablissements financiers	3 545	-	-	-	3 545
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	3 533	-	-	-	3 533
Dettes rattachées sur les avoirs en compte des établissements financiers	12	-	-	-	12
Total	89 071	145 986	-	-	235 057

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présentent comme suit :

DESCRIPTION	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	231 512	231 512
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	3 545	3 545
Total	-	-	235 057	235 057

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2018 un solde de 5 516 889 mDT contre un solde de 5 137 206 mDT au 31.12.2017 et se décomposent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dépôts à vue	1 618 911	1 605 209	13 702	1%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 897 978	3 531 997	365 981	10%
Épargne	1 469 211	1 419 541	49 670	3%
Dépôts à terme	2 284 316	2 009 464	274 852	14%
Dépôts à terme en dinars	1 872 381	1 622 085	250 296	15%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	2 696	12 717	(10 021)	(79%)
Dépôts à terme en devises	406 800	373 067	33 733	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 439	1 595	844	53%
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	102 992	41 459	40%
Total	5 516 889	5 137 206	379 683	7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< OU = 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS & MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NE DISPOSANT PAS DE MATURITÉ	TOTAL
Dépôts à vue	1 618 911	-	-	-	-	1 618 911
Épargne	1 469 211	-	-	-	-	1 469 211
Dépôts à terme	1 013 767	984 269	281 145	-	-	2 279 181
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	-	-	-	-	144 451
Dettes rattachées	5 135	-	-	-	-	5 135
Total	4 251 475	984 269	281 145	-	-	5 516 889

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Dépôts à vue	10 162	25 034	1 583 715	1 618 911
Épargne	-	-	1 469 211	1 469 211
Dépôts à terme	2 685	4 690	2 271 806	2 279 181
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	144 451	144 451
Dettes rattachées	-	-	5 135	5 135
Total	12 847	29 724	5 474 318	5 516 889

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 876 255 mDT contre 968 065 mDT au 31/12/2017 se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Emprunts matérialisés	282 714	330 301	(47 587)	(14%)
Ressources spéciales	593 541	637 764	(44 223)	(7%)
Total	876 255	968 065	(91 810)	(9%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Emprunts matérialisés	274 248	322 080	(47 832)	(15%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 466	8 221	245	3%
Total	282 714	330 301	(47 587)	(14%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2018 se détaille comme suit :

EMPRUNTS	CAPITAL INITIAL	TAUX	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS AU 31/12/2017	REMBOURSEMENTS / EMISSIONS	ENCOURS AU 31/12/2018
Emprunts subordonnés	490 000				319 580	(49 332)	270 248
AMEN BANK 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		7 999	(1 333)	6 666
AMEN BANK 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		11 000	(1 000)	10 000
AMEN BANK 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		9 990	(2 001)	7 989
AMEN BANK 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	(2 001)	15 993
AMEN BANK 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		42 648	(5 336)	37 312
AMEN BANK 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		16 200	(4 050)	12 150
AMEN BANK 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		3 800	(950)	2 850
AMEN BANK 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		20 000	(4 000)	16 000
AMEN BANK 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		5 000	(1 000)	4 000
AMEN BANK 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		23 280	(7 760)	15 520
AMEN BANK 2014 catégorie B (taux fixe)	500	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		20 700	(4 140)	16 560
AMEN BANK 2014 catégorie A (taux variable)	20 700	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		300	(100)	200
AMEN BANK 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		37 324	(9 331)	27 993
AMEN BANK 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	-	23 345
AMEN BANK 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		23 900	(4 780)	19 120
AMEN BANK 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		3 000	-	3 000
AMEN BANK 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		750	(150)	600
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		7 000	(1 400)	5 600
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		1 250	-	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
Emprunts sous seing privé	7 000				2 500	1 500	4 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			2 500	(500)	2 000
Emprunt office nationale de la poste	2 000	7,24%			-	2 000	2 000
Total	497 000				322 080	(47 832)	274 248

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Ressources budgétaires	7 815	7 254	561	8%
Ressources extérieures	585 726	630 510	(44 784)	(7%)
Total	593 541	637 764	(44 223)	(7%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Lignes extérieures en dinars	553 282	594 081	(40 799)	(7%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	6 607	8 899	(2 292)	(26%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	14 477	16 210	(1 733)	(11%)
Ligne CFD restructuration financière	4 034	5 604	(1 570)	(28%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	4 941	6 084	(1 143)	(19%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	-	2 388	(2 388)	(100%)
Ligne AFD HOTELLERIE	32 519	39 498	(6 979)	(18%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	350 945	420 340	(69 395)	(17%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	43 395	43 893	(498)	(1%)
Ligne BAD-MPME	3 571	4 286	(715)	(17%)
Ligne SANAD	20 246	26 031	(5 785)	(22%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	1 778	-	1 778	100%
Ligne FADES	16 471	400	16 071	4018%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	5 000	-	0%
Ligne AFD-IMF	31 328	14 653	16 675	114%
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	17 175	-	17 175	100%
Lignes extérieures en devises	28 424	32 263	(3 839)	(12%)
Ligne BEI en EURO «BEI»	28 422	32 261	(3 839)	(12%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	581 706	626 344	(44 638)	(7%)
Dettes rattachées	4 020	4 166	(146)	(4%)
Total	585 726	630 510	(44 784)	(7%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	<= 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS & MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Emprunts matérialisés	20 466	38 332	188 980	34 936	282 714
Emprunts matérialisés	12 000	38 332	188 980	34 936	274 248
Dettes rattachées	8 466	-	-	-	8 466
Ressources extérieures	9 989	101 025	342 491	132 221	585 726
Ressources extérieures en dinars	4 829	93 681	324 679	130 093	553 282
Ressources extérieures en devises	1 140	7 344	17 812	2 128	28 424
Dettes rattachées	4 020	-	-	-	4 020
Ressources budgétaires	7 815	-	-	-	7 815
Ressources budgétaires	7 674	-	-	-	7 674
Dettes rattachées	141	-	-	-	141
Total	38 270	139 357	531 471	167 157	876 255

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Emprunts matérialisés	1 000	35 431	246 283	282 714
Ressources budgétaires	-	-	7 815	7 815
Ressources extérieures	-	-	585 726	585 726
Total	1 000	35 431	839 824	876 255

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Autres provisions pour passifs et charges	4 199	8 109	(3 910)	(48%)
Provisions pour passifs et charges	5 569	9 321	(3 752)	(40%)
Comptes d'attente et de régularisation	202 012	162 718	39 294	24%
Comptes d'attente	4 401	3 495	906	26%
Comptes de régularisation	-	(5)	5	(100%)
Créditeurs divers	164 168	131 419	32 749	25%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	77 689	46 837	30 852	66%
Dépôts du personnel	4 820	4 682	138	3%
Charges à payer	81 659	79 900	1 759	2%
Etat, impôts et taxes	32 255	26 363	5 892	22%
Autres	1 188	1 446	(258)	(18%)
Total autres passifs	207 581	172 039	35 542	21%

3 Notes explicatives sur le bilan - Capitaux propres

Les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 905 281 mDT au 31.12.2018 enregistrant ainsi une augmentation de 86 324 mDT par rapport au 31.12.2017.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2017 avec des dividendes distribués pour 33 101 mDT;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 545 mDT;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2018 pour 119 970 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVES LÉGALES	RÉSERVE À RÉGIME SPÉCIAL ET RÉINVESTISSEMENT	PRIMES D'ÉMISSION	FOND SOCIAL ET DE RETRAITE (*)	ÉCART DE RÉÉVALUATION (**)	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAUX
Solde au 31/12/2017	132 405	12 222	400 639	120 979	38 373	423	5	113 911	818 957
Affectation du résultat 2017	-	1 018	75 792	-	4 000	-	33 101	(113 911)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	(33 101)	-	(33 101)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclas-sements et autres variations	-	-	(4)	-	4	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	(545)	-	-	-	(545)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-	119 970	119 970
Solde au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	120 979	41 832	423	5	119 970	905 281

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2018:

- Fonds social (utilisations remboursables) pour : 41 472 mDT
- Fonds de retraite (utilisations non remboursables) pour 360 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 707 124 mDT contre 593 387 mDT au terme de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Cautions	666 749	545 921	120 828	22%
Avais	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Autres garanties données	9 314	12 619	(3 305)	(26%)
Total	707 124	593 387	113 737	19%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Cautions en faveur des banques	264 484	293 698	(29 214)	(10%)
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	10 090	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	392 175	242 133	150 042	62%
Total	666 749	545 921	120 828	22%

L'encours des avais se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Avais en faveur de la clientèle	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Total	31 061	34 847	(3 786)	(11%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Cautions en faveur des banques	-	-	264 484	264 484
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	392 175	392 175
Total	-	10 090	656 659	666 749

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 305 206 mDT au 31.12.2017 à 379 541 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Crédits documentaires Import	254 935	246 407	8 528	3%
Crédits documentaires Export	124 606	58 799	65 807	112%
Total	379 541	305 206	74 335	24%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Crédits documentaires Import	-	2 003	252 932	254 935
Crédits documentaires Export	-	-	124 606	124 606
Total	-	2 003	377 538	379 541

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançable donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Effets re finançables donnés en garantie	640 000	552 100	87 900	16%
BTA donnés en garantie	367 000	541 900	(174 900)	(32%)
Emprunt national donné en garantie	61 000	80 000	(19 000)	(24%)
Total	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31.12.2018 à 470 676 mDT et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Engagements de financement donnés	456 801	245 245	211 556	86%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 282	45	3 237	7235%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	441 794	234 188	207 606	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	116 327	174 819	(58 492)	(33%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	14 600	50 283	(35 683)	(71%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	310 867	9 086	301 781	3321%
Autorisation des crédits par carte	11 725	11 012	713	6%
Engagements sur Titres	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Participations non libérées	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Titres à recevoir	-	-	-	0%
Titres à livrer	-	-	-	0%
Total	470 676	263 262	207 414	79%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

RUBRIQUE	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES	AUTRES	TOTAL
Engagements de financement donnés	-	6 570	450 231	456 801
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	3 282	3 282
Engagements de financement donnés	-	6 570	435 224	441 794
Autorisation de crédits par carte	-	-	11 725	11 725
Engagements sur titres	-	-	13 875	13 875
Participation non libérées	-	-	13 875	13 875
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	-	6 570	464 106	470 676

Note 4-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2018.

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2018 à 3 883 407 mDT contre 3 554 278 mDT au terme de l'exercice 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Garanties reçues de l'Etat	154 682	104 345	50 337	48%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	172 591	39 019	133 572	342%
Garanties reçues de la clientèle	3 556 134	3 410 914	145 220	4%
Total	3 883 407	3 554 278	329 129	9%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2018 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

CLASSE	GARANTIES RÉELLES	GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	GARANTIES REÇUES / ETAB. BANCAIRES	ACTIFS FINANCIERS	GARANTIES REÇUES / ASSURANCES	AUTRES	TOTAL DES GARANTIES REÇUES
Classe 0	1 656 533	121 256	87 621	146 649	1 296	5 146	2 018 501
Classe 1	1 044 676	17 328	83 274	14 803	400	383	1 160 864
Classe 2	31 608	15	-	15	-	-	31 638
Classe 3	96 018	1 681	-	1 971	-	-	99 670
Classe 4	549 985	14 401	-	520	-	608	565 514
Classe 5	7 085	-	-	31	-	104	7 220
Total	3 385 905	154 681	170 895	163 989	1 696	6 241	3 883 407

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2018 s'élèvent à (5 525) mDT et se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Devises vendues au comptant à livrer	(12 183)	(137 774)	125 591	(91%)
Devises achetées au comptant à recevoir	6 658	10 109	(3 451)	(34%)
Total	(5 525)	(127 665)	122 141	(96%)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2018 s'élèvent à 358 805 mDT et se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Devises vendues à terme à livrer	(381 479)	(194 426)	(187 053)	96%
Devises achetées à terme à recevoir	740 284	934 012	(193 728)	(21%)
Total	358 805	739 586	(380 781)	(51%)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2018 un montant de 578 354 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	14 387	5 595	8 792	157%
Opérations avec la clientèle	541 000	459 453	81 547	18%
Autres intérêts et revenus assimilés	22 967	14 668	8 299	57%
Différentiel d'intérêts sur opérations de change	14 752	5 832	8 920	153%
Commissions à caractère d'intérêts	8 215	8 836	(621)	(7%)
Total	578 354	479 716	98 638	21%

Note 5-2. Commissions en produits

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	60 292	52 250	8 042	15%
Opérations sur placement et titres	2 256	2 460	(204)	(8%)
Opérations de change	1 802	1 791	11	1%
Opérations de commerce extérieur	4 762	4 982	(220)	(4%)
Gestion, étude et engagement	9 997	11 054	(1 057)	(10%)
Opérations monétiques et de banque directe	17 017	13 853	3 164	23%
Bancassurance	2 221	2 852	(631)	(22%)
Banque d'affaires	504	332	172	52%
Autres commissions	1 902	1 788	114	6%
Total	100 753	91 362	9 391	10%

Note 5-3. Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2018 et 2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Gains nets sur titres de transaction	4 767	2 867	1 900	66%
Gains nets sur titres de placement	19 822	35 724	(15 902)	(45%)
Gains nets sur opérations de change	46 923	43 794	3 129	7%
Total	71 512	82 385	(10 873)	(13%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	9 346	3 179	6 167	194%
Moins-values de cession des titres de transaction	(4 579)	(312)	(4 267)	1368%
Total	4 767	2 867	1 900	66%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Titres de placement à revenu fixe	17 576	34 394	(16 818)	(49%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	6 154	20 650	(14 496)	(70%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	11 422	13 744	(2 322)	(17%)
Titres de placement à revenu variable	2 246	1 330	916	69%
Dividendes sur les titres de placement	648	363	285	79%
Plus-values de cession	1 910	1 252	658	53%
Moins-values de cession des titres de placement	(558)	(600)	42	(7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(816)	(950)	134	(14%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 062	1 265	(203)	(16%)
Total	19 822	35 724	(15 902)	(45%)

Les gains nets sur opérations de change se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Gains nets sur opérations de change BBE	6 112	5 120	992	19%
Gains nets sur opérations de change en compte	40 529	38 364	2 165	6%
Autres résultats nets de change	282	310	(28)	(9%)
Total	46 923	43 794	3 129	7%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2018 un montant de 78 475 mDT contre 63 505 mDT en 2017. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	60 884	47 110	13 774	29%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	4 514	2 560	1 954	76%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 593	1 598	995	62%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	10 397	12 237	(1 840)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	87	-	87	100%
Total	78 475	63 505	14 970	24%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	55 237	41 839	13 398	32%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 163	4 770	393	8%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires et titres participatifs	484	501	(17)	(3%)
Total	60 884	47 110	13 774	29%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2018 un montant de 443 226 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(372 197)	(293 588)	(78 609)	27%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(91 475)	(57 777)	(33 698)	58%
Opérations avec la clientèle	(245 223)	(201 974)	(43 249)	21%
Emprunts et ressources spéciales	(35 499)	(33 837)	(1 662)	5%
Autres Intérêts et charges	(71 029)	(52 873)	(18 156)	34%
Différentiel d'intérêts sur opérations de change	(52 834)	(35 617)	(17 217)	48%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 195)	(17 256)	(939)	5%
Total	(443 226)	(346 461)	(96 765)	28%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2018 un montant de 88 943 mDT, enregistrant une baisse de 21 922 mDT par rapport à l'exercice 2017. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(114 886)	(98 511)	(16 375)	17%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(8 158)	(6 512)	(1 646)	25%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(40 826)	(43 927)	3 101	(7%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(840)	(62)	(778)	1255%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 190)	(5 500)	2 310	(42%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 740)	-	(1 740)	100%
Total dotations	(169 640)	(154 512)	(15 128)	10%
Pertes sur créances	(57 718)	(185 218)	127 500	(69%)
Total dotations et pertes sur créances	(227 358)	(339 730)	112 372	(33%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	56 751	21 398	35 353	165%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	2 786	(2 786)	(100%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	14 547	17 093	(2 546)	(15%)
Reprise / provisions de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	167	(167)	(100%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	35 223	115 393	(80 170)	(69%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	1 766	438	1 328	303%
Reprises de provisions pour risques et charges	7 100	90	7 010	7789%
Reprises de provisions sur congés payés	-	1 210	(1 210)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	22 319	70 224	(47 905)	(68%)
Total Reprises	137 706	228 799	(91 093)	(40%)
Recouvrement des créances radiées	709	66	643	974%
Total des reprises et des récupérations sur créances	138 415	228 865	(90 450)	(40%)
Total	(88 943)	(110 865)	21 922	(20%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2018 un montant de 2 353 mDT, enregistrant une variation de 3 469 mDT par rapport à l'exercice 2017. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 724)	(12 495)	6 771	(54%)
Reprises de provision pour dépréciation des titres d'investissement	2 442	1 146	1 296	113%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 224)	(83)	(1 141)	1375%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 715	7 792	(5 077)	(65%)
Pertes sur titres d'investissement	(623)	-	(623)	100%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	4 767	2 524	2 243	89%
Total	2 353	(1 116)	3 469	(311%)

Note 5-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2018 un montant de 147 044 mDT, en hausse de 25 051 mDT par rapport à 2017. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Frais du personnel	(102 275)	(92 307)	(9 968)	11%
Rémunérations du personnel	(76 641)	(71 016)	(5 625)	8%
Charges sociales	(18 532)	(16 563)	(1 969)	12%
Impôts sur salaires	(1 664)	(1 339)	(325)	24%
Autres charges liées au personnel	(5 438)	(3 389)	(2 049)	60%
Charges générales d'exploitation	(37 025)	(22 598)	(14 427)	64%
Frais d'exploitation non bancaires	(10 877)	(9 900)	(977)	10%
Autres charges d'exploitation	(26 148)	(12 698)	(13 450)	106%
Dotations aux amortissements	(7 744)	(7 088)	(656)	9%
Total	(147 044)	(121 993)	(25 051)	21%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Plus-values sur cession des immobilisations	69	180	(111)	(62%)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	(50)	50	(100%)
Impôt suite au contrôle fiscal	(7 005)	-	(7 005)	100%
Contribution sociale de solidarité	(447)	-	(447)	100%
Autres résultats exceptionnels	1 436	1 924	(488)	(25%)
Total	(5 947)	2 054	(8 001)	(390%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 786)	(1 994)	208	(10%)
Total	(1 786)	(1 994)	208	(10%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 4,530 dinars contre 4,302 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Résultat net en mDT	119 970	113 911	6 059
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	4,530	4,302	0,229
Résultat dilué par action (en DT)	4,530	4,302	0,229

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2018, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (964 513) mDT à (598 975) mDT enregistrant une hausse de 365 538 mDT soit 37,90%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation positifs de 672 234 mDT et des flux de financement négatifs de 125 457 mDT et par des flux de trésorerie d'investissement négatifs de 181 239 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 672 234 mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 261 111 mDT;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 388 910 mDT ;
- * Les encaissements nets sur titres de placement pour 286 457 mDT;
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 35 882 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 14 333 mDT.

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 130 895 mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour 165 936 mDT;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 17 628 mDT.

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement est établi à (181 239) mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 5 336 mDT ;
- * Des flux nets sur portefeuille d'investissement pour (175 342) mDT;
- * Des flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation pour (11 233) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (125 457) mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

- * Le remboursement d'emprunts nets pour (47 587) mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour (44 224) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (33 101) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (545) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à (598 975) mDT contre (964 513) mDT au 31 décembre 2017.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2018 s'est établi comme suit :

DESCRIPTION	2 018	2 017
Actifs	544 118	290 108
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	52 348	51 966
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	37 159	29 229
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	15 189	22 737
Titres de transaction	89 484	67 897
Passifs	(1 143 093)	(1 254 621)
Banque centrale, CCP	(1 068 025)	(1 174 025)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(25)	(25)
Emprunts auprès de la BCT	(1 068 000)	(1 174 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(75 069)	(80 596)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(71 536)	(74 237)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers < 90 jours	(3 533)	(6 359)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(598 975)	(964 513)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,16% du capital de AMEN BANK ;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 30,61% des droits de vote ;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital d'AMENBANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital d'AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par AMEN BANK ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de AMEN BANK, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Société «PGI Holding»

AMEN BANK a réalisé avec la société PGI holding les opérations suivantes :

1. AMEN BANK loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 142 mDT (HT).
2. AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2018 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 449 mDT.
2. Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'AMEN BANK. Les revenus de ces immeubles au titre de 2018 s'élèvent à 14 mDT (HT).
3. Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 131 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2018 s'élève à 3 055 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK s'élève à 104 983 mDT.

Société « ENNAKL »

À l'issue de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de l'intégralité de sa participation au capital de la société « Ennakl » aux sociétés suivantes :

- La société « Heavy » à hauteur de 2 406 522 actions en dégageant une moins-value de 7 mDT ;
- La société « Amen Finance Company » à hauteur de 486 000 actions en dégageant une moins-value de 1,5 mDT.
- Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'AMEN BANK s'élève à 96 808 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'AMEN BANK s'élève à 12 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a participé à l'augmentation du capital de la société « Amen Santé », détenue à hauteur de 16%, par la souscription à 110 496 actions de 10 dinars chacune.

Société « Clinique El Amen Bizerte »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 20 799 mDT. Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de 239 990 actions de sa participation au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » à la société Amen Santé à la valeur nominale.

Au 31.12.2018, le pourcentage de détention au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » s'élève à 13,18%.

Société « Clinique El Amen Nabeul »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Nabeul » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 18 289 mDT.

Société « Amen Project SICAF »

Au cours de l'année 2018, le capital de la société « Amen Project SICAF » a été réduit en passant de 8 500 mDT à 500 mDT et ce, par la réduction de la valeur nominale de l'action de 45 dinars à 2,5 dinars.

Société « SICAR Amen »

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Vingt un (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 405 208 mDT. La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 1 858 mDT (HT).
2. En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, «AMEN BANK» est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société «SICAR Amen». En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
 - La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à 93 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing & Factoring dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'AMEN BANK s'élève à 84 181 mDT.
2. Tunisie Leasing & Factoring loue auprès de l'AMEN BANK un local à usage commercial à Houmet Souk pour un montant qui s'élève à 15 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.
3. L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'AMEN BANK au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 10 062 mDT ; Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société «Le Recouvrement» dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société «Le Recouvrement». En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2018, "AMEN BANK" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 54 923 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La banque a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 20,00% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 436 mDT.
2. AMEN BANK a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2018, pour un montant de 986 mDT.
3. Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de 14 769 actions de sa participation au capital de la société «Tunisys» réparties comme suit :
 - 7 385 actions à la société COMAR avec une plus-value de 109 mDT
 - 7 384 actions à la société PGI Holding avec une plus-value de 109 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 3 mDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Le total des engagements de la société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 10 090 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 13 152 mDT.

Société «Amen Capital»

La société Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 53 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société «Amen Invest»

La société Amen Invest a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 118 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société SOGEREC, dans laquelle elle détient 99,97% du capital, des opérations suivantes

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de 52 mDT (HT).

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	SICAV AMEN	AMEN PREMIÈRE SICAV	
Actif net au 31/12/2018 en mDT	58 373	127 391	
	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Commission de dépositaire	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	356 129 DT HT	658 347 DT HT

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit (en TND) :

	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE		MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE & DES DIFFÉRENTS COMITÉS	
	CHARGE 2018	PASSIF AU 31/12/2018	CHARGE 2018	PASSIF AU 31/12/2018
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	300 000	-	320 000	-

	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE			MEMBRES DU DIRECTOIRE		
	CHARGE 2018	CHARGES SOCIALES 2018	PASSIF AU 31/12/2018	CHARGE 2018	CHARGES SOCIALES 2018	PASSIF AU 31/12/2018
Avantages à court terme	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 148 549
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 148 549

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2018, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2019 s'est établi à 126,75% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2018.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de Surveillance du 28/03/2019. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE AMEN BANK

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 978 601 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 125 280 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe AMEN BANK est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (67%) et qui totalise, au 31 décembre 2018, 5 930 429 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours, géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de 408 003 KDT et représentant 5% du total bilan consolidé et 27% du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 578 314 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (71%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourraient avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.



Tunis, le 5 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDES	105
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE	106
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE	107
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	108
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	109
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIF	116
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIF	122
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - INTERETS MINORITAIRES	124
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	125
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	127
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	129
(7) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	134
(8) AUTRES NOTES	136

BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	402 287	170 245
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	188 476	199 801
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 930 429	6 075 063
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	289 049	532 045
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 505 128	1 206 242
Titres mis en équivalence	(1-5)	154 952	141 185
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	169 076	165 955
AC7 Autres actifs	(1-7)	246 202	172 054
Total actifs		8 885 599	8 662 590
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	1 072 065	1 174 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	235 057	385 115
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 505 003	5 076 536
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	875 255	968 065
PA5 Autres passifs	(2-5)	215 529	174 175
Total passifs		7 902 909	7 778 707
Intérêts minoritaires	(3)	4 089	8 793
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		720 488	629 764
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	5
CP6 Résultat de l'exercice		125 280	112 493
Total capitaux propres	(4)	978 601	875 090
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		8 885 599	8 662 590

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	707 124	593 387
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	379 541	305 206
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 068 000	1 174 000
Total passifs éventuels		2 154 665	2 072 593
Engagements donnés (5-4)			
HB04 Engagements de financement donnés		456 801	245 245
HB05 Engagements sur titres		13 875	18 017
Total engagements donnés		470 676	263 262
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 883 407	3 554 278

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	NOTES	DU 1ER JANV AU 31 DEC 2018	DU 1ER JANV AU 31 DEC 2017	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	578 314	479 716
PR2	Commissions (en produits)	(6-2)	104 302	93 793
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	71 703	81 452
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	65 477	51 398
Total produits d'exploitation Bancaire			819 796	706 359
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(443 178)	(346 434)
CH2	Commissions encourues		(7 538)	(5 514)
Total charges d'exploitation Bancaire			(450 716)	(351 948)
Produits nets Bancaires			(369 080)	354 411
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(88 099)	(111 136)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	4 173	3 106
PR7	Autres produits d'exploitation		1 831	1 301
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(104 703)	(94 405)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(37 828)	(23 488)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(3 907)	(7 504)
Résultat d'exploitation			140 547	122 285
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 253	5 276
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(5 726)	2 528
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(16 557)	(14 789)
Résultat des activités ordinaires			127 517	115 300
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(1 786)	(1 994)
Résultat net consolidé			125 731	113 306
	Part du résultat revenant aux minoritaires		451	813
Résultat net part du groupe			125 280	112 493
	Résultat de base par action (en dinars)	(6-12)	4,731	4,248
	Résultat dilué par action (en dinars)	(6-12)	4,731	4,248

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		724 663	611 811
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(456 296)	(349 724)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(130 895)	(101 194)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		36 006	(241 029)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		396 586	9 882
Titres de placement		284 343	117 763
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(163 830)	(141 344)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 367	(58 107)
Impôts sur les bénéfices		(18 020)	(14 190)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		686 924	(166 132)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(7 662)	(4 052)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(179 418)	(102 609)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(11 024)	(28 467)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(198 104)	(135 128)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	80 000
Remboursement d'emprunts		(48 587)	(41 840)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(44 224)	15 474
Dividendes versés		(27 000)	(18 422)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(548)	697
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(120 359)	35 909
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(1 066)	(706)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		367 395	(255 292)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(961 189)	(705 897)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(593 794)	(961 189)

Notes aux états financiers consolidés annuels arrêtés

Exercice clos au 31 Décembre 2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2018.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

SOCIÉTÉ	NATURE	TECHNIQUE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	PAYS DE RÉSIDENCE
AMEN BANK	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	37,92%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	16,06%	22,08%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	13,18%	20,07%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	16,00%	16,45%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	34,64%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,11%	0,11%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Cote d'Ivoire
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2018, le Groupe AMEN BANK n'a enregistré aucune entrée ni sortie de Société de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 74 684 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 66 526 mDT constituée en 2017, une provision complémentaire nette de 8 158 mDT a été dotée au titre de l'année 2018.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2018, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 1 321 mDT a été constatée sur les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés au cours de 2018.

5.3- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 170 949 mDT.

5.4- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2017 un montant de 40 831 mDT.

Au 31 décembre 2018, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 38 771 mDT.

5.5- Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont déduits du résultat.

5.7- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont rajoutées en résultat.

5.8- Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2018. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2018.

5.12- Charge d'impôt

En 2018, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'AMEN BANK ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère AMEN BANK.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan - Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2018 un montant de 402 287 mDT contre 170 245 mDT au 31.12.2017 et se compose comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	58 658	53 084	5 574	11%
BCT, CCP & TGT	343 629	117 161	226 468	193%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	58 663	53 090	5 573	10%
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(6)	1	(17%)
Sous Total (1)	58 658	53 084	5 574	11%
BCT	343 657	117 087	226 570	194%
Provisions sur BCT	(111)	-	(111)	100%
Sous Total (2)	343 546	117 087	226 459	193%
CCP	83	74	9	12%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
Sous Total (3)	83	74	9	12%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 188 476 mDT contre 199 801 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	24 442	(15 047)	(62%)
Prêts aux établissements bancaires	27 764	22 653	5 111	23%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(4)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	37 155	47 091	(9 936)	(21%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	20 371	25 257	(4 886)	(19%)
Prêts aux établissements financiers	129 078	125 484	3 594	3%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	1 969	(97)	(5%)
Total créances sur établissements financiers	151 321	152 710	(1 389)	(1%)
Total	188 476	199 801	(11 325)	(6%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes débiteurs à la clientèle	993 444	887 284	106 160	12%
Comptes débiteurs à la clientèle	965 259	863 712	101 547	12%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	28 185	23 572	4 613	20%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 350 273	4 566 109	(215 836)	(5%)
Autres concours à la clientèle en dinars	4 004 125	4 210 944	(206 819)	(5%)
Autres concours à la clientèle en devises	346 148	355 165	(9 017)	(3%)
Crédits sur ressources spéciales	586 712	621 670	(34 958)	(6%)
Créances sur ressources budgétaires	39 864	28 066	11 798	42%
Créances sur ressources extérieures	546 848	593 604	(46 756)	(8%)
Total	5 930 429	6 075 063	(144 634)	(2%)

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2018 un solde de 289 049 mDT contre un solde de 532 045 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de transaction	92 545	68 149	24 396	36%
Bons de trésors	92 384	67 897	24 487	36%
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(478)	478	(100%)
Titres de transaction à revenu variable	-	555	(555)	(100%)
Créances rattachées	161	175	(14)	(8%)
Titres de placement	196 504	463 896	(267 392)	(58%)
Titres à revenu fixe	179 456	450 923	(271 467)	(60%)
Bons de trésors	-	241 109	(241 109)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8	8 184	(8 176)	(100%)
Emprunts Obligataires	172 938	193 776	(20 838)	(11%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	6 510	7 854	(1 344)	(17%)
Titres à revenu variable	17 048	12 973	4 075	31%
Actions cotées	18 403	14 575	3 828	26%
Provision pour moins-value latente des actions	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total	289 049	532 045	(242 996)	(46%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2018 un solde de 1 505 128 mDT contre 1 206 242 mDT au 31.12.2017. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres d'investissement	917 515	728 448	189 067	26%
Titres de participation	134 086	129 710	4 376	3%
Participations avec convention en rétrocession (*)	453 527	348 084	105 443	30%
Total	1 505 128	1 206 242	298 886	25%

(*) Les participations avec convention en rétrocession comprennent un encours brut de 408 003 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 154 952 mDT au 31.12.2018 contre un solde de 141 185 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017
MLA	66 557	54 544
TUNISIE LEASING & FACTORING	39 305	33 436
AMEN SANTE	7 856	8 027
TLG Finance	15 834	16 780
HAYETT	7 680	6 864
EL IMRANE	2 894	2 716
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 392	3 514
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 039	2 883
TUNINVEST INNOVATION SICAR	209	853
EL KAWARIS	934	740
TUNISYS	793	1 144
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	16	18
SUNAGRI	107	101
AMEN PREMIERE	47	67
SICAV AMEN	61	61
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	6 761	6 788
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 467	2 649
Total	154 952	141 185

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2018 un solde de 169 076 mDT contre un solde de 165 955 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Immobilisations incorporelles	2 704	3 243	(539)	(17%)
Immobilisations incorporelles	14 450	14 291	159	1%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 562)	(10 864)	(698)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	163 072	158 837	4 235	3%
Immobilisations corporelles	233 764	223 205	10 559	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(70 692)	(64 368)	(6 324)	10%
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Total	169 076	165 955	3 121	2%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2018 accuse un solde net de 1 786 mDT contre (2033) mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

SOCIÉTÉ	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	INTEGRATION GW SUR ACQUISITION 2018	SORTIE DU PÉRIMÈTRE	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	AMORT CUMUL AU 31/12/2017	DOTATION AU 31/12/2018	AMORT CUMUL AU 31/12/2018	VCN AU 31/12/2017	SORTIE DU PÉRIMÈTRE	VCN AU 31/12/2018
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 686	-	-	4 686	(2 880)	(234)	(3 114)	1 806		1 572
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(29)	(13)	(42)	227		214
Total	4 942	-	-	4 942	(2 909)	(247)	(3 156)	2 033		1 786

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2018									
DESCRIPTION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2017 CONSOLIDÉE	ACQUISITION	CESSION / TRANSFERT	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018 CONSOLIDÉE	AMORT / PROVISION CUMUL AU 31/12/2017 CONSOLIDÉE	DOTATION	REPRISE /SORTIE	AMORT CUMUL AU 31/12/2018 CONSOLIDÉE	VCN AU 31/12/2018 CONSOLIDÉE
1) Immobilisation Incorporelles	115 491	159	(105 452)	10 198	(11 048)	3 554	-	(7 494)	2 704
Goodwill	107 050	-	(106 359)	691	(2 909)	4 004	-	1 095	1 786
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 292	158	869	8 319	(7 222)	(405)	-	(7 627)	692
Droit au bail	965	-	-	965	(707)	(40)	-	(747)	218
Autres immobilisations incorporelles	-	1	38	39	(26)	(5)	-	(31)	8
2) Immobilisations Corporelles	223 403	11 004	(446)	233 961	(64 565)	(6 611)	287	(70 889)	163 072
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>137 007</u>	<u>678</u>	<u>(101)</u>	<u>137 584</u>	<u>(32 074)</u>	<u>(3 304)</u>	<u>33</u>	<u>(35 345)</u>	<u>102 239</u>
Terrains d'exploitation	39 952	-	-	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	69 161	-	(91)	69 070	(15 200)	(1 382)	22	(16 560)	52 510
Aménagements de batiments	27 894	678	(10)	28 562	(16 874)	(1 922)	11	(18 785)	9 777
Immobilisation hors exploitation	<u>47 913</u>	<u>5 945</u>	<u>-</u>	<u>53 858</u>	<u>(4 340)</u>	<u>(255)</u>	<u>-</u>	<u>(4 595)</u>	<u>49 263</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	47 913	5 945	-	53 858	(4 340)	(255)	-	(4 595)	49 263
Mobiliers de bureau	7 748	210	(15)	7 943	(5 024)	(596)	5	(5 615)	2 328
Matériels de transport	4 620	986	(330)	5 276	(2 712)	(812)	249	(3 275)	2 001
Matériels informatique	10 435	2 921	-	13 356	(8 516)	(749)	-	(9 265)	4 091
Machines DAB	7 007	4	-	7 011	(5 455)	(344)	-	(5 799)	1 212
Coffres forts	2 327	-	-	2 327	(1 654)	(90)	-	(1 744)	583
Autres immobilisations	6 346	260	-	6 606	(4 790)	(461)	-	(5 251)	1 355
3) Immobilisations encours	3 875	1 873	(2 448)	3 300	-	-	-	-	3 300
Immobilisations corporelles encours	1 396	1 611	(152)	2 855	-	-	-	-	2 855
Immobilisations incorporelles encours	2 479	262	(2 296)	445	-	-	-	-	445
Total	342 769	13 036	(108 346)	247 459	(75 613)	(3 057)	287	(78 383)	169 076

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2018 un montant de 246 202 mDT contre un montant de 172 054 mDT et se détaillant comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes d'attente et de régularisation	93 147	67 017	26 130	39%
Comptes d'attente	18 105	14 070	4 035	29%
Comptes d'attente de la salle de marché	5 054	5 287	(233)	(4%)
Comptes d'attente de la compensation	10 328	8 316	2 012	24%
Autres comptes d'attente	2 723	467	2 256	483%
Comptes de régularisation	75 042	52 947	22 095	42%
Autres	153 055	105 037	48 018	46%
Stock en matières, fournitures et timbres	365	419	(54)	(13%)
Etat, impôts et taxes	15 608	4 099	11 509	281%
Allocation familiales	211	143	68	48%
Dépôts et cautionnements	294	325	(31)	(10%)
Opérations avec le personnel	75 563	71 658	3 905	5%
Débiteurs divers	50 663	9 930	40 733	410%
Créances sur l'Etat	567	1 027	(460)	(45%)
Autres	3 324	10 503	(7 179)	(68%)
Actif d'impôt différé	6 460	6 933	(473)	(7%)
Total	246 202	172 054	74 148	43%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 636)	(16 513)	(123)	1%
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	-
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(8 042)	(7 780)	(262)	3%
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(1 402)	139	(10%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 388)	(19 505)	1 117	(6%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(717)	24	(3%)
Provisions sur débiteurs divers	(2 174)	(3 406)	1 232	(36%)
Provisions sur autres comptes	(15 521)	(15 382)	(139)	1%
Total	(35 024)	(36 018)	994	(3%)

2- Notes explicatives sur le bilan - Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 1 072 065 mDT enregistrant ainsi une baisse de 102 751 mDT par rapport au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 040	791	3 249	411%
Total	1 072 065	1 174 816	(102 751)	(9%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 235 057 mDT contre un solde de 385 115 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)
Avoirs sur établissements bancaires	71 536	74 237	(2 701)	(4%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	159 976	304 507	(144 531)	(47%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 545	6 371	(2 826)	(44%)
Avoirs sur établissements bancaires	3 533	6 360	(2 827)	(44%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	12	11	1	9%
Total	235 057	385 115	(150 058)	(39%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2018 un solde de 5 505 003 mDT contre un solde de 5 076 536 mDT au 31.12.2017 et se décomposent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dépôts à vue	1 668 372	1 606 210	62 162	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 836 631	3 470 326	366 305	11%
<u>Epargne</u>	<u>1 469 211</u>	<u>1 419 541</u>	<u>49 670</u>	<u>3%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 222 969</u>	<u>1 947 793</u>	<u>275 176</u>	<u>14%</u>
Dépôts à terme en dinars	1 811 034	1 560 423	250 611	16%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	2 696	12 708	(10 012)	(79%)
Dépôts à terme en devises	406 800	373 067	33 733	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 439	1 595	844	53%
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	102 992	41 459	40%
Total	5 505 003	5 076 536	428 467	8%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 875 255 mDT contre 968 065 mDT au 31/12/2017 se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Emprunts matérialisés	281 714	330 301	(48 587)	(15%)
Ressources spéciales	593 541	637 764	(44 223)	(7%)
Total	875 255	968 065	(92 810)	(10%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Emprunts matérialisés	273 248	322 080	(48 832)	(15%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 466	8 221	245	3%
Total	281 714	330 301	(48 587)	(15%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Ressources budgétaires	7 815	7 254	561	8%
Ressources extérieures	585 726	630 510	(44 784)	(7%)
Total	593 541	637 764	(44 223)	(7%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Provisions pour passifs et charges	6 125	9 578	(3 453)	(36%)
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Autres provisions pour passifs et charges	4 755	8 366	(3 611)	(43%)
Comptes d'attente et de régularisation	209 404	164 597	44 807	27%
Comptes d'attente	4 463	3 572	891	25%
Comptes de régularisation	-	(5)	5	(100%)
Créditeurs divers	164 728	131 602	33 126	25%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	77 689	46 837	30 852	66%
Dépôts du personnel	4 820	4 682	138	3%
Charges à payer	82 219	80 083	2 136	3%
Etat, impôts et taxes	32 524	26 615	5 909	22%
Autres	7 689	2 813	4 876	173%
Total autres passifs	215 529	174 175	41 354	24%

3. Notes explicatives sur le bilan - Intérêts minoritaires

SOCIÉTÉ	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	335	4 880
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	21	296
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 499	1 344
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	246	405
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	479	360
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	154	173
Intérêts minoritaires dans les réserves de la sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la sté LE RECOUVREMENT	2	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	8	11
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 322	1 393
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	20	(72)
Total	4 089	8 793

4. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

SOCIÉTÉ	ÉLÉMENTS DES CP	CP AU 31/12/2018	CP AU 31/12/2017	OBSERVATION
AMEN BANK	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	667 462	584 596	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	5	5	
	Résultat	108 063	103 520	
	Total		908 358	820 949
SICAR AMEN	Réserves	9 003	7 848	
	Résultat	1 840	3 031	
	Total	10 843	10 879	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 482	2 274	
	Résultat	1 354	199	
	Total	3 836	2 473	
AMEN PROJECT	Réserves	93	713	
	Résultat	24	334	
	Total	117	1 048	
SOGEREC	Réserves	(313)	(607)	
	Résultat	520	294	
	Total	207	(313)	
AMEN CAPITAL	Réserves	250	113	
	Résultat	179	201	
	Total	429	313	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	-	-	
	Résultat	9	13	
	Total	9	13	
AMEN INVEST	Réserves	786	908	
	Résultat	35	(125)	
	Total	821	783	
TUNISIE LEASING & FACTORING (*)	Réserves	11 606	10 985	
	Résultat	7 666	2 620	
	Total	19 272	13 605	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 981	13 157	
	Résultat	9 697	7 507	
	Total	32 678	20 664	
EL IMRANE	Réserves	1 036	813	
	Résultat	458	503	
	Total	1 494	1 316	
KAWARIS	Réserves	50	66	
	Résultat	236	26	
	Total	286	92	
TLG FINANCE	Réserves	1 277	4 242	
	Résultat	(3 097)	(5 103)	
	Total	(1 820)	(861)	
HAYETT	Réserves	3 476	2 987	
	Résultat	1 191	865	
	Total	4 667	3 851	

SOCIÉTÉ	ÉLÉMENTS DES CP	CP AU 31/12/2018	CP AU 31/12/2017	OBSERVATION
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	22	29	
	Résultat	6	643	
	Total	28	671	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	16	(53)	
	Résultat	(2)	(2)	
	Total	14	(57)	
TUNISYS	Réserves	406	442	
	Résultat	87	255	
	Total	493	696	
AMEN SANTE	Réserves	(85)	205	
	Résultat	(201)	(290)	
	Total	(286)	(85)	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	(670)	-	
	Résultat	(843)	(670)	
	Total	(1 513)	(670)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(30)	(9)	
	Résultat	2	2	
	Total	(28)	(7)	
SICAV AMEN	Réserves	(88)	(88)	
	Résultat	3	2	
	Total	(85)	(85)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	(737)	-	
	Résultat	(1 123)	(1 031)	
	Total	(1 860)	(1 031)	
SUNAGRI	Réserves	(127)	(133)	
	Résultat	7	4	
	Total	(120)	(127)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	1 722	1 278	
	Résultat	(894)	(423)	
	Total	828	854	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(131)	(3)	
	Résultat	67	120	
	Total	(64)	118	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	720 488	629 764	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	5	5	
	Résultat	125 280	112 493	
	Total	978 601	875 089	

(*)L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017 de Tunisie Leasing & factoring, a décidé la fusion voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet le 1^{er} janvier 2017. opération a généré un Boni de fusion, pour le groupe Amen Bank de 4 251 KDT (y compris la quote part au niveau résultat de Tunisie Factoring de 2017). Ce boni a été constaté au niveau du résultat consolidé de 2018.

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31/12/2018 :

	CAPITAL SOUSCRIT	RÉSERVES	ECART DE CONVERSION	REPORT À NOUVEAU	TOTAL	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	132 405	626 116	4 071	5	762 597	112 493	875 090
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	79 392	-	33 101	112 493	(112 493)	-
Dividendes versés	-	731	-	(33 101)	(32 370)	-	(32 370)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	67	-	-	67	-	67
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(548)	-	-	(548)	-	(548)
Variation de périmètre de consolidation	-	35	-	-	35	-	35
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	11 046	-	11 046	-	11 046
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	125 280	125 280
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	132 405	705 793	15 117	5	853 320	125 280	978 601

5-Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 707 124 mDT contre 593 387 mDT au terme de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Cautions	666 749	545 921	120 828	22%
Avals	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Autres garanties données	9 314	12 619	(3 305)	(26%)
Total	707 124	593 387	113 737	19%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Cautions en faveur des banques	264 484	293 698	(29 214)	(10%)
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	10 090	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	392 175	242 133	150 042	62%
Total	666 749	545 921	120 828	22%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Avals en faveur de la clientèle	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Total	31 061	34 847	(3 786)	(11%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 305 206 mDT au 31.12.2017 à 379 541 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Crédits documentaires Import	254 935	246 407	8 528	3%
Crédits documentaires Export	124 606	58 799	65 807	112%
Total	379 541	305 206	74 335	24%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Effets refinançables données en garantie	640 000	552 100	87 900	16%
BTA données en garantie	367 000	541 900	(174 900)	(32%)
Emprunt national donné en garantie	61 000	80 000	(19 000)	(24%)
Total	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2018 à 470 676 mDT et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Engagements de financement donnés	456 801	245 245	211 556	86%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 282	45	3 237	7193%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	441 794	234 188	207 606	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	116 327	174 819	(58 492)	(33%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	14 600	50 283	(35 683)	(71%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	310 867	9 086	301 781	3321%
Autorisation des crédits par carte	11 725	11 012	713	6%
Engagements sur Titres	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Participations non libérées	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Total	470 676	263 262	207 414	79%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2018

Note 5-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2018 à 3 883 407 mDT contre 3 554 278 mDT au terme de l'exercice 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Garanties reçues de l'Etat	154 682	104 345	50 337	48%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	172 591	39 019	133 572	342%
Garanties reçues de la clientèle	3 556 134	3 410 914	145 220	4%
Total	3 883 407	3 554 278	329 129	9%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2018 un montant de 578 314 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	14 387	5 595	8 792	157%
Opérations avec la clientèle	540 959	459 453	81 506	18%
Autres intérêts et revenus assimilés	22 968	14 668	8 300	57%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	14 752	5 832	8 920	153%
Commissions à caractère d'intérêt	8 216	8 836	(620)	(7%)
Total	578 314	479 716	98 598	21%

Note 6-2. Commissions en produits

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	60 263	51 434	8 829	17%
Opérations sur placement et titres	2 278	2 515	(237)	(9%)
Opérations de change	1 803	1 791	12	1%
Opérations de commerce extérieur	4 762	4 982	(220)	(4%)
Gestion, étude et engagement	13 553	14 243	(690)	(5%)
Opérations monétiques et de banque directe	17 017	13 853	3 164	23%
Bancassurance	2 221	2 852	(631)	(22%)
Banque d'affaire	504	332	172	100%
Autres commissions	1 901	1 791	110	6%
Total	104 302	93 793	10 509	11%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2018 et 2017 :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Gain net sur titres de transaction	4 860	2 848	2 012	71%
Gain net sur titres de placement	19 920	34 810	(14 890)	(43%)
Gain net sur opérations de change	46 923	43 794	3 129	7%
Total	71 703	81 452	(9 749)	(12%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2018 un montant de 65 477 mDT contre 51 398 mDT en 2017. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	60 878	47 110	13 768	29%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 512	4 288	224	5%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	87	-	87	100%
Total	65 477	51 398	14 079	27%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2018 un montant de 443 178 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(372 148)	(293 562)	(78 586)	27%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(91 441)	(57 785)	(33 656)	58%
Opérations avec la clientèle	(245 207)	(201 940)	(43 267)	21%
Emprunts et ressources spéciales	(35 500)	(33 837)	(1 663)	5%
Autres Intérêts et charges	(71 030)	(52 872)	(18 158)	34%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(52 834)	(35 616)	(17 218)	48%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 196)	(17 256)	(940)	5%
Total	(443 178)	(346 434)	(96 744)	28%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2018 un montant de 88 099 mDT, enregistrant une baisse de (23 037) mDT par rapport à l'exercice 2017. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(114 966)	(98 563)	(16 403)	17%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(8 158)	(6 512)	(1 646)	25%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(40 826)	(43 927)	3 101	(7%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(1 512)	(407)	(1 105)	271%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(3 190)	(5 560)	2 370	(43%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 739)	-	(1 739)	100%
Total dotations	(170 391)	(154 969)	(15 422)	10%
Pertes sur créances	(57 718)	(185 218)	127 500	(69%)
Total dotations et pertes sur créances	(228 109)	(340 187)	112 078	(33%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	56 803	21 433	35 370	165%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	14 547	17 093	(2 546)	(15%)

Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	167	(167)	(100%)
Reprises de provisions collectives	-	2 787	(2 787)	(100%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	35 223	115 393	(80 170)	(69%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	1 903	593	1 310	221%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	7 100	90	7 010	7789%
Reprises de provisions sur congés payés	-	1 205	(1 205)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	22 319	70 224	(47 905)	(68%)
Total Reprises	137 895	228 985	(91 090)	(40%)
Recouvrement des créances radiées	2 115	66	2 049	3105%
Total des reprises et des récupérations sur créances	140 010	229 051	(89 041)	(39%)
Total	(88 099)	(111 136)	23 037	(21%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2018 un montant de 4 173 mDT, enregistrant une variation de 1 067 mDT par rapport à l'exercice 2017. Leur détail se présente comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(3 856)	(11 865)	8 009	(68%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	2 442	1 851	591	32%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 979	12 316	(9 337)	(76%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 848)	(83)	(1 765)	2127%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	4 456	887	3 569	402%
Total	4 173	3 106	1 067	34%

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2018 un montant de 146 438 mDT, en hausse de 21 041 mDT par rapport à 2017. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Frais du personnel	(104 703)	(94 405)	(10 298)	11%
Rémunération du personnel	(78 571)	(72 641)	(5 930)	8%
Charges sociales	(18 855)	(16 863)	(1 992)	12%
Impôts sur salaires	(1 664)	(1 338)	(326)	24%
Autres charges liées au personnel	(5 613)	(3 563)	(2 050)	58%
Charges générales d'exploitation	(37 828)	(23 488)	(14 340)	61%
Frais d'exploitation non bancaires	(10 952)	(9 989)	(963)	10%
Autres charges d'exploitation	(26 876)	(13 499)	(13 377)	99%
Dotations aux amortissements	(3 907)	(7 504)	3 597	(48%)
Total	(146 438)	(125 397)	(21 041)	17%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Plus values sur cession des immobilisations	255	180	75	42%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(50)	50	(100%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(456)	-	(456)	100%
Autres résultats exceptionnels	(5 525)	2 398	(7 923)	(330%)
Total	(5 726)	2 528	(8 254)	(327%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Impôts courants	(16 084)	(14 248)	(1 836)	13%
Impôts différés	(473)	(541)	68	(13%)
Total	(16 557)	(14 789)	(1 768)	12%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION	%
Contribution conjoncturelle	(1 786)	(1 994)	208	(10%)
Total	(1 786)	(1 994)	208	(10%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 4,731 dinars contre 4,248 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DESCRIPTION	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
Résultat net en mDT	125 280	112 493	12 787
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	4,731	4,248	0,483
Résultat dilué par action (en DT)	4,731	4,248	0,483

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (961 189) mDT à (593 794) mDT, enregistrant une hausse de 367 395 mDT ou 38,22%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 686 924 mDT et des activités d'investissement pour 198 104 mDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 120 359 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 686 924 mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 268 367 mDT,
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 396 586 mDT,
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 284 343 mDT,
4. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 36 006 mDT,
5. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 14 367 mDT.

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 130 895 mDT,
2. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 163 830 mDT,
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 18 020 mDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (198 104) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à -120 359 mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique notamment par :

Flux nets négatifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 49 587 mDT,
2. L'augmentation des ressources spéciales pour 44 224 mDT,
3. Le versement des dividendes pour 27 000 mDT,
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 548 mDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à (593 794) mDT contre (961 189) mDT au 31 décembre 2017.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2018 s'est établi comme suit :

DESCRIPTION	2 018	2 017
Actifs	549 300	293 433
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
Caisse	58 658	53 084
Avoirs et prêts à la BCT	343 546	117 087
Comptes CCP	83	74
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	57 530	54 735
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	37 159	29 478
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	20 371	25 257
Titres de transaction	89 483	68 453
Passifs	1 143 094	1 254 622
Banque centrale, CCP	1 068 025	1 174 025
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25
Emprunts auprès de la BCT	1 068 000	1 174 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	75 069	80 597
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	71 536	74 237
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers < 90 jours	3 533	6 360
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(593 794)	(961 189)

8- Autres notes

8-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,16% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 30,61% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par AMEN BANK ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de AMEN BANK, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Société «PGI Holding»

- AMEN BANK loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 142 mDT (HT).
- AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2018 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

1. Le total des engagements de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 449 mDT.
2. Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'AMEN BANK. Les revenus de ces immeubles au titre de 2018 s'élèvent à 14 mDT (HT).
3. Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 131 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2018 s'élève à 3 055 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK s'élève à 104 983 mDT.

Société « ENNAKL»

Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de l'intégralité de sa participation au capital de la société « Ennakl » aux sociétés suivantes :

- La société « Heavy » à hauteur de 2 406 522 actions en dégageant une moins-value de 7 mDT ;
- La société « Amen Finance Company » à hauteur de 486 000 actions en dégageant une moins-value de 1,5 mDT.
- Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'AMEN BANK s'élève à 96 808 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'AMEN BANK s'élève à 12 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a participé à l'augmentation du capital de la société « Amen Santé », détenue à hauteur de 16%, par la souscription à 110 496 actions de 10 dinars chacune.

Société « Clinique El Amen Bizerte »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 20 799 mDT.
Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de 239 990 actions de sa participation au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » à la société Amen Santé à la valeur nominale.
Au 31.12.2018, le pourcentage de détention au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » s'élève à 13,18%.

Société « Clinique El Amen Nabeul »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Nabeul » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 18 289 mDT.

Société « Amen Project SICAF »

Au cours de l'année 2018, le capital de la société « Amen Project SICAF » a été réduit en passant de 8 500 mDT à 500 mDT et ce, par la réduction de la valeur nominale de l'action de 45 dinars à 2,5 dinars.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Vingt un (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 405 208 mDT. La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 1 858 mDT (HT).
2. En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, «AMEN BANK» est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société «SICAR Amen». En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
 - La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à 93 mDT (HT).

Société «Tunisie Leasing & Factoring»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing & Factoring dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'AMEN BANK s'élève à 84 181 mDT.
2. Tunisie Leasing & Factoring loue auprès de l'AMEN BANK un local à usage commercial à Houmet Souk pour un montant qui s'élève à 15 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.
3. L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'AMEN BANK au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 10 062 mDT ; Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société «Le Recouvrement» dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, «AMEN BANK» est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société «Le Recouvrement». En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2018, "AMEN BANK" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 54 923 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La banque a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 20,00% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 436 mDT.
2. AMEN BANK a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2018, pour un montant de 986 mDT.
3. Au cours de l'année 2018, AMEN BANK a procédé à la cession de 14 769 actions de sa participation au capital de la société « Tunisys » réparties comme suit :
 - 7 385 actions à la société COMAR avec une plus-value de 109 mDT
 - 7 384 actions à la société PGI Holding avec une plus-value de 109 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 3 mDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Le total des engagements de la société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2018, à 10 090 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 13 152 mDT.

Société «Amen Capital»

La société Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 53 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société «Amen Invest»

La société Amen Invest a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 118 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société SOGEREC» :

La banque a réalisé avec la société SOGEREC, dans laquelle elle détient 99,97% du capital, des opérations suivantes

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de 52 mDT (HT).

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit:

	SICAV AMEN	AMEN PREMIÈRE SICAV
Actif net au 31/12/2018 en mDT	58 373	127 391
	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT
	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	356 129 DT HT

Commission de dépositaire		0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	25 000 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution		0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	356 129 DT HT	658 347 DT HT

Note 8-2. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.



**INFORMATIONS
FINANCIERES SUR
LES INSTITUTIONS
DU GROUPE AMEN**

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS DU GROUPE AMEN

AMEN Group compte plus d'une cinquantaine de sociétés opérant dans divers secteurs réparties en cinq pôles : Pôle Agroalimentaire et Hôtelier, Pôle Bancaire, Pôle Assurance et Santé, Pôle Commerce de Biens d'Equipements et de Matériel de Transport et Pôle Services Financiers Spécialisés.

Ces pôles sont contrôlés par la société mère, la société PGI-HOLDING.

LES INSTITUTIONS FINANCIERES D'AMEN GROUP

Les institutions financières d'AMEN Group, sont au nombre de 24.

BANQUE DE DETAIL

AMEN BANK

Créée en 1971, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 132.405.000 dinars, détenu à hauteur de 61.38% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET

D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

La Société SICAR AMEN est une société d'investissement à capital risque créée en 1999; son capital social actuel est de 2,5 millions de dinars. Elle a pour objet la prise de participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, en vue de sa rétrocession. Son action vise le renforcement des fonds propres des entreprises et notamment celles implantées dans les zones de développement régional, les entreprises qui réalisent des investissements dans le domaine du développement agricole, ainsi que les sociétés totalement exportatrices.

Au 31 décembre 2018, elle gère 41 Fonds totalisant un placement de 423 millions de dinars. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 millions de dinars et un bénéfice net de 2 millions de dinars.

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR

Tuninvest International Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en 1998, régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle intervient exclusivement au moyen de son capital

dans les sociétés tunisiennes non cotées en bourse, en fonds propres ou quasi fonds propres par acquisition d'actions, de titres participatifs et d'obligations convertibles en actions.

Tuninvest International Sicar est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Elle a ramené son capital de 10 millions de dinars à 5 mille dinars, suite à plusieurs restitutions aux actionnaires, qui au total ont récupéré entre dividendes et remboursement du capital, 196.8% des montants investis. A fin 2018, son total bilan s'établit à 872 mille dinars et son état de résultat fait ressortir une perte de 6 mille dinars.

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications, notamment l'infrastructure télécoms, équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie. Tuninvest Innovations Sicar est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 million de dinars.

En 2018 son total bilan s'élève à 1 million de dinars et son résultat net s'établit à 17 mille dinars. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élève à 19,8 millions de dinars, représentant 275% des montants investis.

AMEN PROJECT SICAF

AMEN PROJECT avait la forme d'une société d'investissement à capital fixe, créée en 1993. En 2018 elle a été transformée en société anonyme, ayant pour objet la gestion des participations. La société est dotée d'un capital de 200.000 dinars et compte à son actif 3 participations. A fin 2018, l'encours global brut du portefeuille de participations s'est élevé à 461.300 dinars et le bénéfice net a atteint 44.484 dinars.

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisée dans les métiers des titres et les activités du marché Financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse.

En 2018, AMEN INVEST a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 million de dinars avec un total bilan de 15,8 millions de dinars. Son résultat net s'est élevé à 60 mille dinars.

SICAV AMEN

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 57,8 millions de dinars à fin 2018. Il est composé à raison de 53,55%, en obligations d'Etat, 35,28% en obligations de sociétés. Les 11,17% restants, sont placés en produits monétaires. Le rendement réalisé par SICAV AMEN en 2018 s'est élevé à 3,97% net d'impôts.

Le 20/02/2018, SICAV AMEN a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de la catégorie du SICAV mixte à SICAV obligataire.

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire et distributeur AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé, à fin 2018, à 108,9 millions de dinars. Le rendement réalisé durant l'année 2018, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 5 dinars, s'élève à 3,79%.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 588 230 dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 51%, par d'autres sociétés d'AMEN Group à hauteur de 34% et par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) à hauteur de 15%. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type SICAR et SICAF. AMEN CAPITAL poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2018, les actifs sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 71 millions de dinars et son résultat net a atteint 333 mille dinars.

ASSURANCES

COMAR

La COMAR s'est imposée comme premier assureur privé en Tunisie, grâce notamment à sa panoplie de produits performants d'assurance ciblant les particuliers, les professionnels et les entreprises, à la qualité de son réseau de distribution et sa rigueur dans la gestion technique et financière.

COMAR ASSURANCES a réussi à se doter des meilleurs indicateurs de solidité et de solvabilité avec un taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle de 114,44% et un taux de couverture de la marge de solvabilité minimale de 544,64%.

L'année 2017 a connu le lancement de la nouvelle filiale de la COMAR

en Côte d'Ivoire. C'est une étape importante dans le développement international de l'activité de COMAR ASSURANCE, entamée déjà par des partenariats solides avec de grands assureurs dans le monde, dont AXA assurances (représentée dans 64 pays dans le monde) et Globus (45 pays en Afrique).

En 2018, la COMAR a réalisé un chiffre d'affaires de 188,1 millions de dinars, et un bénéfice net de 27,2 millions de dinars.

HAYETT

Hayett a pu consolider sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie, en suivant des méthodes de gestion rigoureuses et innovatrices. Pour répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, elle a toujours misé sur la création et l'enrichissement des produits ainsi que sur la formation continue de ses réseaux de distribution.

En 2018, Hayett a réalisé de bonnes performances, gage de solidité et de solvabilité, avec un chiffre d'affaires de 44,6 millions de dinars, un bénéfice net de 4,7 millions de Dinars et surtout un taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle de 100,55%, ainsi qu'un taux de couverture de la marge de solvabilité minimale de 195,54%.

METIERS SPECIALISÉS

TUNISIE LEASING

Créée en 1984, Tunisie Leasing et Factoring est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne. Tunisie Leasing et Factoring est leader de son marché en Tunisie, avec 21,7% de parts de marché. Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers une filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, Tunisie Leasing et Factoring en association avec son actionnaire de référence AMEN BANK et ses partenaires PROPARGO et RESPONSABILITY, a finalisé la transaction portant sur l'acquisition majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant dans 9 pays d'Afrique Subsaharienne. L'activité de factoring a démarré en 1996 avec 45% de parts de marché en 2018. Enfin Tunisie Leasing et Factoring a été également la première à lancer la location longue durée par le biais de sa filiale captive Tunisie LLD. Par ailleurs, Tunisie Leasing et Factoring a développé les activités d'intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs) et de capital investissement (Tuninvest Sicar, Tunisie Sicar, Tuninvest International Sicar, Tuninvest Innovations Sicar et FCPR Croissance). Tunisie Leasing et Factoring est cotée à la bourse de Tunis, depuis 1992. En 2018, ses fonds propres consolidés y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 369 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'établit à 12,9 millions de dinars en augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par actions de droit algérien. Son capital actuel s'élève à l'équivalent de 89 millions de dinars tunisiens; il est détenu à hauteur de 72,6% par le groupe AMEN, dont 53,9% par AMEN BANK et 18,7% par Tunisie Leasing. Le reliquat est détenu par des institutions financières internationales (SFI, PROPARGO, FMO...).

Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2018, la production de leasing a atteint la contre-valeur de 84 millions de dinars tunisiens. Le Produit Net de Leasing se situe à près de 51 millions de dinars tunisiens et le résultat net IFRS a atteint l'équivalent de 23 millions de dinars tunisiens, soit un rendement des fonds propres de 26%.

TLG FINANCE

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en octobre 2014; son capital actuel s'élève à 21,877 millions d'euros. Elle a été créée dans le but d'acquérir 59,34% du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing, le crédit à la consommation, le crédit d'équipement et la location longue durée. Ces sociétés opèrent dans 9 pays de l'Afrique Subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon, le Cameroun, la Zambie, le Kenya et la Tanzanie.

Au 31 décembre 2018 le total des capitaux propres d'Alios consolidés se sont élevés à 20 549 113 Euros avec un résultat global consolidé négatif de 9 229 000 Euros.

SOCIÉTÉ LE RECOUVREMENT

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 mille dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-4 du 2/2/1998 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2003-42 du 9/6/2003. En 2018, elle a réalisé un bénéfice net de 904.081 dinars.

SOGEREC

La SOGEREC, « Société La Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », a été créé en 2009 pour épauler l'effort d'AMEN BANK en matière de recouvrement des créances et assister les entreprises de la place pour le recouvrement de leurs créances.

A fin 2018, son chiffre d'affaires s'est établi à 1,445 millions de dinars avec un résultat net de 520 mille dinars.

AUTRES PARTICIPATIONS D'AMEN BANK

AMEN SANTE

AMEN Santé a été créée en 2009 ; son capital actuel s'élève à 62,16 millions de dinars. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe AMEN, leur mise en conformité aux standards internationaux. Elle veille à assurer une haute qualité de soins et une maîtrise des coûts. La Société Financière Internationale (S.F.I.) filiale de la Banque Mondiale est actionnaire d'AMEN Santé depuis 2011; elle détient 7% du capital d'AMEN Santé au 31/12/2018.

A noter que le pôle Santé du groupe AMEN compte 6 cliniques en activité, situées à Mutuelleville, La Marsa, Gafsa, Béja, Bizerte et Nabeul.

A fin 2018, le chiffre d'affaires consolidé de la société AMEN Santé s'est élevé à 47,4 millions de dinars.

CLINIQUE EL AMEN NABEUL

Il s'agit d'une Clinique pluridisciplinaire installée à Nabeul, au capital de 16 millions de dinars, faisant partie du Groupe AMEN. Elle est entrée en production au cours du 4ème trimestre de l'année 2017. Elle dispose d'une capacité de 104 lits extensibles à 121 lits et d'un plateau technique des plus performants. A fin 2018, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 millions de dinars.

CLINIQUE EL AMEN BIZERTE

Il s'agit d'une clinique pluridisciplinaire située à Bizerte, au capital de 16,2 millions de dinars, faisant partie du groupe AMEN. Elle est entrée en production au cours du 4ème trimestre de l'année 2017. Elle dispose d'une capacité de 102 lits extensible à 143 lits et d'un plateau technique des plus performants. A fin 2018, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,9 millions de dinars.

EL IMRANE

Fondée en 1984, la société EL IMRANE est une SA au capital actuel de 7 millions de dinars. Elle compte à son actif, plusieurs projets immobiliers situés dans des emplacements de choix, notamment à La Soukra, à El Menzah 1 et aux Berges du Lac. Au 31/12/2018, son chiffre d'affaires a atteint 12,2 millions de dinars avec un résultat net de 2,2 millions de dinars.

TUNISYS

Cette société est spécialisée dans l'intégration de solutions informatiques, monétiques et de télécommunication à forte valeur ajoutée. Au 31/12/2018, le chiffre d'affaires réalisé a atteint 6,60 millions de dinars contre 7,09 millions dinars au 31/12/2017. L'exercice s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 433 mille dinars, contre 882 mille dinars en 2017.

KAWARIS

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993. Son capital est de 3,3 millions de dinars, dont 20% détenus par AMEN BANK.

Lors de la campagne agricole 2017-2018, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 millions de dinars et un bénéfice net de 1,2 million de dinars contre respectivement un chiffre d'affaires de 2,4 millions et un bénéfice net 158 mille dinars, la campagne précédente.



RÉSOLUTIONS

RESOLUTIONS

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2018 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION DU BÉNÉFICE 2018	
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	119 970 328,265
Report à Nouveau	5 350,344
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	-
MONTANT À REPARTIR	119 975 678,609
Réserves légales	-
Réserve Spéciale de Réinvestissement	79 900 000,000
Fonds Social	3 300 000,000
Fonds de Retraite	1 000 000,000
Dividendes : 27%	35 749 350,000
REPORT A NOUVEAU	26 328,609

En conséquence, le dividende par action est fixé à 1,350 Dinars par action, soit 27% du nominal des actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 23 mai 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2019, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2019, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Madame Salma Babbou en tant que membre du Conseil de Surveillance de la banque, et de Monsieur Rachid Tmar en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance de la banque pour un mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga-Zammouri venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

STRUCTURE DU CAPITAL D'AMEN BANK AU 31/12/2018

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONNS	MONTANT EN DINARS NOMINAL ACTS 5D	EN %
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	26 310 031	131 550 155,000	99,35%
PERSONNES MORALES PRIVEES	22 262 923	111 314 615,000	84,07%
STE ASSURANCE COMAR	8 105 702	40 528 510,000	30,61%
STE P.G.I.HOLDING	5 867 310	29 336 550,000	22,16%
STE HORCHANI FINANCE	1 442 204	7 211 020,000	5,45%
STE EKUIITY CAPITAL	1 324 070	6 620 350,000	5,00%
STE PARENIN	1 234 632	6 173 160,000	4,66%
STE ENNAKL AUTOMOBILES	1 200 000	6 000 000,000	4,53%
STE SICOF	789 466	3 947 330,000	2,98%
STE EL HANA	569 690	2 848 450,000	2,15%
STE EL HADAYEK	412 130	2 060 650,000	1,56%
STE PARTNER INVESTMENT	26 260	131 300,000	0,10%
STE MEUBLATEX	404 647	2 023 235,000	1,53%
STE S I H EL MOURADI	50 479	252 395,000	0,19%
STE MENINX HOLDING	385 825	1 929 125,000	1,46%
STE LE PNEU	137 629	688 145,000	0,52%
AUTRES PERSONNES MORALES	312 879	1 564 395,000	1,18%
PERSONNES PHYSIQUES	4 047 108	20 235 540,000	15,28%
BEN YEDDER RACHID	819 997	4 099 985,000	3,10%
BEN YEDDER MALEK	165 881	829 405,000	0,63%
BEN YEDDER AMEL	117 467	587 335,000	0,44%
BEN GAIED LASSAAD	315 479	1 577 395,000	1,19%
BEN GAIED SONIA	123 364	616 820,000	0,47%
BEN GAIED RIDHA	103 580	517 900,000	0,39%
BEN GAIED MOUHIBA	98 949	494 745,000	0,37%
BEN GAIED MAHBOUBA	51 208	256 040,000	0,19%
BEN GAIED ADEL	34 518	172 590,000	0,13%
MZABI MZOUGH	251 923	1 259 615,000	0,95%
DRISS MOHAMED SADOK	143 301	716 505,000	0,54%
KHALFAT AMOR	108 334	541 670,000	0,41%
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	1 713 107	8 565 535,000	6,47%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	170 969	854 845,000	0,65%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	1 415	7 075,000	0,01%
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	169 554	847 770,000	0,64%
TOTAL GENERAL	26 481 000	132 405 000,000	100,00%

Répartition des droits de vote

Article 35 : « Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 38 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance

En cas de vacance d'un poste au Conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax :	216.71.833.517
Télex :	18801/18800
Swift :	CFCTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web :	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking :	www.amennet.com.tn
Date de constitution :	1967
Durée :	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre de commerce :	B 176041996
Matricule fiscal :	000 M A 00221/M
Capital social :	132.405.000 de dinars divisés en 26.481.000 actions de nominal 5 dinars chacune et détenue à hauteur de 0.65 % par des actionnaires étrangers.
Objet social :	Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Régime fiscal :	Droit commun.
Législation particulière applicable :	Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.
Lieu de consultation des documents :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :	Mr. Néji Ghandri, Membre du Directoire.

RÉSEAU D'AGENCES

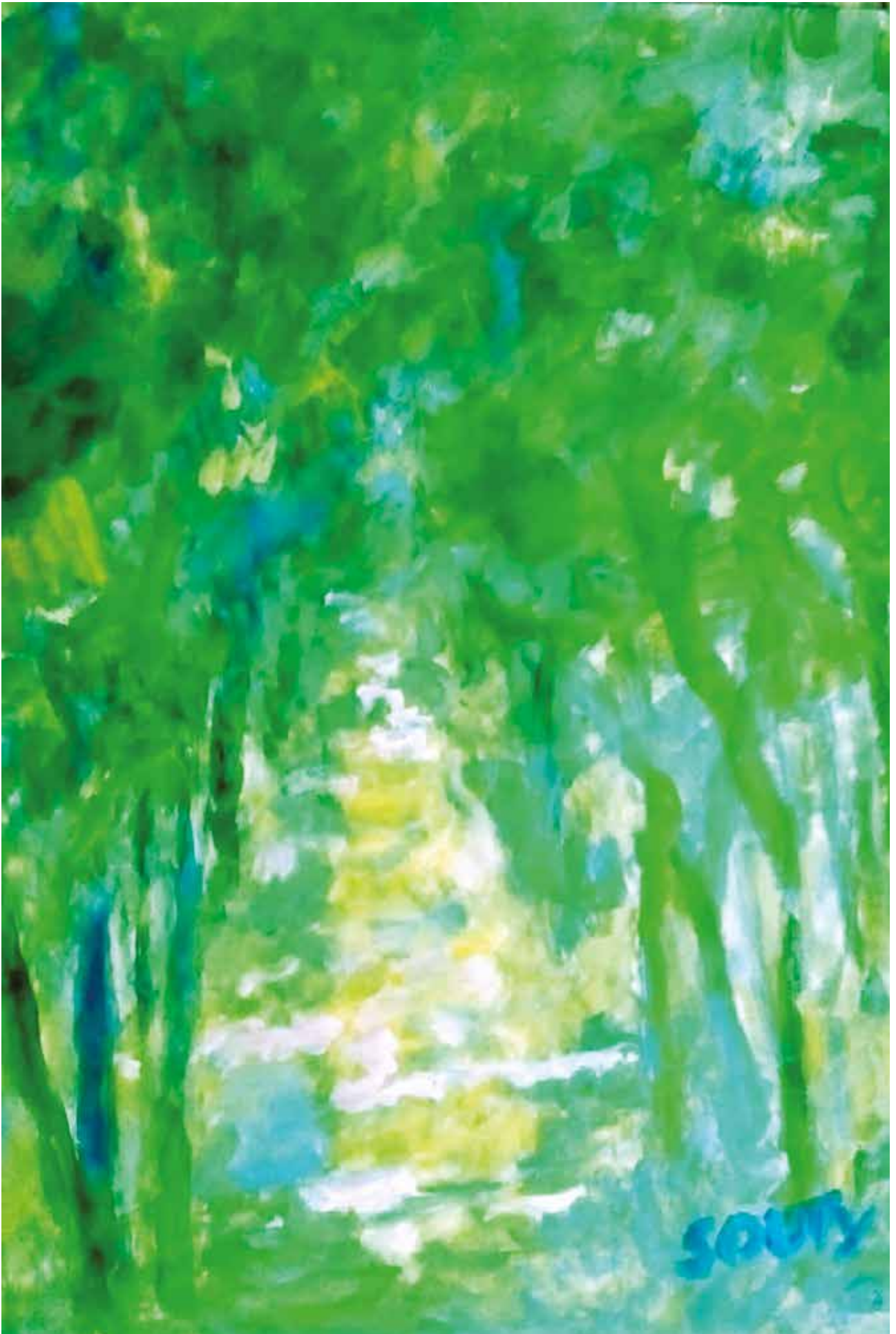
AGENCE	TÉLÉPHONE	AGENCE	TÉLÉPHONE	AGENCE	TÉLÉPHONE	AGENCE	TÉLÉPHONE
Zone Tunis I	(71) 148 000	Zone Tunis V	(71) 148 000	Zone Cap Bon	(72) 271 666	Zone Centre	(77) 232 640
Lafayette*	(71) 783 120	Place Barcelone*	(71) 324 267	Nabeul*	(72) 286 000	Sidi Bouzid*	(76) 630 320
Kheiredine Pacha*	(71) 906 657	Bab El Alouj*	(71) 565 602	Kelibia*	(72) 296 372	Kairouan*	(77) 232 860
Mohamed V*	(71) 148 055	El Omrane*	(71) 897 106	Beni Khair*	(72) 229 015	Kebili*	(75) 494 395
Mandela*	(71) 148 043	Le Passage*	(71) 348 422	Hammamet*	(72) 281 215	Kasserine*	(77) 472 800
Montplaisir*	(71) 904 686	Bab El Khadhra*	(71) 561 253	Grombalia*	(72) 255 978	Gafsa*	(76) 228 432
Zone Tunis II	(71) 148 000	Montfleury*	(71) 392 966	Korba*	(72) 388 855	Siliana*	(78) 872 972
Place Pasteur*	(71) 849 785	Souk Ettrouk*	(71) 562 283	Dar Chaabène*	(72) 320 020	Tozeur*	(76) 460 456
Les Olympiades*	(71) 808 668	Taieb M'hiri*	(71) 892 297	Menzel Temime*	(72) 300 451	Enfidha*	(73) 381 950
Les Berges du Lac 2*	(71) 961 782	Bab Souika*	(71) 567 773	Hammamet Marina*	(72) 241 855	Sbeitla*	(77) 467 691
La Charguia 2*	(71) 942 517	Bab Jedid*	(71) 571 638	Hammamet La Medina*	(72) 241 400	Zone Sud	(75) 277 100
Les Berges du Lac*	(71) 965 303	Bouchoucha*	(71) 566 520	M'rezga*	(72) 322 225	Jerba H. Souk*	(75) 652 666
La Charguia*	(71) 205 159	Zone Tunis VI	(71) 148 000	Menzel Bouzefa*	(72) 254 111	Gabès Jara*	(75) 276 066
Alain Savary*	(71) 770 255	Place 14 janvier 2011*	(71) 336 106	Zone Sousse	(73) 271 945	Mareth*	(75) 321 300
La Soukra*	(70) 680 813	Les Jardins de la Soukra*	(70) 938 500	Sousse Port*	(73) 224 029	Jerba Midoun*	(75) 730 666
Centre Urbain Nord*	(70) 728 470	La Marsa*	(71) 748 492	Hammam-Sousse*	(73) 360 800	Medenine*	(75) 640 879
Les Jardins du Lac*	(71) 197 022	Le Kram*	(71) 730 253	Sousse Senghor*	(73) 211 050	Zarzis*	(75) 694 850
Dar Fadhal*	(71) 758 055	Sidi Bou Said*	(71) 980 012	M'saken*	(73) 291 121	Jerba Ajim*	(75) 661 666
Les Pins - Berges du Lac II*	(71) 267 557	La Marsa Corniche*	(71) 983 150	Sousse Khezama*	(73) 272 072	Jerba El May*	(75) 676 243
Avenue des Etats-Unis*	(71) 846 161	Carthage*	(71) 277 800	Sousse Erriadh*	(73) 303 956	Tataouine*	(75) 862 065
Lac Mall*	(71) 669 383	L'Aouina*	(70) 737 535	Sousse Medina*	(73) 201 221	Ghannouch*	(75) 225 164
Cité Jardins*	(71) 893 173	Gammarth*	(71) 917 362	Sidi Abdelhamid*	(73) 321 338	Gabès Sud*	(75) 292 988
Ain Zaghuan*	(70) 855 430	La Goulette*	(71) 736 505	Sahloul*	(73) 822 992		
Zone Tunis III	(71) 148 000	Soukra II*	(71) 865 555	Kalaa Kebira*	(73) 317 777		
El Menzeh VI*	(71) 767 022	Les Jardins de Carthage*	(71) 266 050	Sousse Bouhsina*	(73) 233 577		
Ariana*	(71) 715 903	Le Kram Ouest*	(71) 978 940	Zone Sahel	(73) 682 653		
El Menzah I*	(71) 752 582	La Marsa Saada*	(71) 983 606	Ksar Helal*	(73) 451 053		
El Manar*	(71) 886 190	Zone Tunis VII	(71) 148 000	Monastir*	(73) 462 789		
Docteur Burnet*	(71) 792 729	Avenue de France*	(71) 340 511	Mahdia*	(73) 692 241		
Ariana Center*	(71) 709 099	Raoued*	(71) 858 470	Moknine*	(73) 435 434		
El Manar II (Campus)*	(71) 885 200	Le Bardo*	(71) 220 500	Jammel*	(73) 484 310		
Les Jardins d'El Menzah*	(71) 887 711	Ettahrir*	(71) 505 416	El Jem*	(73) 633 699		
Ennasr II*	(71) 828 700	La Manouba*	(70) 615 148	Sahline*	(73) 528 125		
Ennasr*	(71) 818 374	Sidi H'sine Sijoumi*	(71) 935 766	Ksour Essaf*	(73) 621 333		
Carnoy*	(71) 238 941	Riadh El Andalous*	(70) 823 730	Mahdia Diar El Bahr*	(73) 682 664		
Les Jardins d'El Menzah II*	(70) 733 557	Den Den*	(71) 608 700	Zone Sfax	(74) 297 314		
El Menzah VII*	(70) 813 301	Ettadhamen*	(70) 564 490	Sfax Chaker*	(74) 220 138		
Zone Tunis IV	(71) 148 000	El Agba*	(71) 646 111	Sfax Medina*	(74) 211 944		
Ben Arous*	(71) 384 122	Borj Louzir*	(70) 698 170	Sfax Gremda*	(74) 455 200		
Hammam-Lif*	(79) 219 043	M'nihla*	(70) 564 921	Sfax El Jedida*	(74) 408 189		
Boumhal*	(71) 291 610	Zone Nord	(71) 148 000	Sfax Ariana*	(74) 443 875		
Radès*	(71) 442 700	Bizerte*	(72) 431 668	Sfax Poudrière*	(74) 286 060		
Megrine*	(71) 428 317	Béja*	(78) 450 020	Menzel Chaker*	(74) 285 292		
El Mghira*	(79) 408 422	Sidi Thabet*	(70) 553 702	Sfax Thyna*	(74) 463 222		
El Mourouj*	(71) 364 999	Jedeida*	(71) 638 510	Sfax Ceinture*	(74) 625 232		
Soliman*	(72) 392 730	Kalaat El Andalous*	(71) 558 104	Sfax Aéroport*	(74) 460 705		
Radès Port*	(71) 449 700	Zaghuan*	(72) 681 002	Sfax Chihia*	(74) 850 132		
Ezzahra*	(79) 486 594	Menzel Bourguiba*	(72) 518 610	Sfax El Ain*	(74) 655 637		
Borj Cedria*	(79) 326 250	Jendouba*	(78) 610 000	Sfax Nasria*	(74) 418 152		
El Mourouj IV*	(71) 475 767	Mornaguia*	(71) 550 420	Sakiet Eddaier*	(74) 890 176		
Mornag*	(71) 361 164	Le Kef*	(78) 205 736	Sfax Lafrane*	(74) 611 687		
Nouvelle Medina*	(71) 315 155	Douar Hicher*	(71) 620 770	Sakiet Ezzit*	(74) 250 185		

(*) Ces agences sont équipées de Distributeurs Automatiques de Billets

DAB hors agences : Star Oil kiosque El Manar, Hôtel Mövenpick Gammarth, Centre commercial ABC Berges du Lac, Hôtel Africa Tunis, Aéroport Enfidha, Ezzahra – Siège Poulina, Hôtel Odyssée Zarzis, Hôtel Molka Gammarth, Carthage Land Hammamet Sud, Vinci Helios Beach, Centre Pasino Jerba, Hotel Rym Beach Jerba, Clinique EL AMEN Bizerte, Société Aerolia El Mghira, Port la Goulette, Centre commercial Lac Mall II, Lac LEMAN, HTL Laico, Ecole Américaine et Ecole ESPRIT.

Espaces Libre Service : La Marsa, Tunis (Place 14 janvier) et Sousse Khezama.

Illustrations : œuvres du peintre Hassen Soufy



Avenue Mohamed V - 1002 Tunis - Tunisie
Tél.: (+216) 71 148 000 - Fax : (+216) 71 833 517
Centre de Relation Clients : 71 148 888

 N° Vert : 80 106 000

www.amenbank.com.tn

